

*Séminaire Actualité de la recherche historique*

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022

**Autour de l'ouvrage de Christian Jouhaud,**

***Le siècle de Marie Du Bois.  
Écrire l'expérience au XVII<sup>e</sup> siècle***

**(Paris, Le Seuil, 2022)**

***Dossier préparatoire***

1. Publications de Christian Jouhaud (p. 1)
2. Avant-propos du livre (p. 2)
3. Chapitre 6, « La Fronde de Marie Du Bois » (p. 10)
4. Conclusion (p. 37)
5. Compte rendu par Roger Chartier (*Le Monde*, 10 février 2022) (p. 44)

## Principales publications de Christian Jouhaud (livres)

- Le siècle de Marie du Bois. Écrire l'expérience au XVIIe siècle*, Paris, Éditions du Seuil, collection « L'univers historique », 2022.
- *Je vous prends sans vert*, Choix des textes, préface et notes de Christian Jouhaud, Presses Universitaires de Paris Nanterre, 2020.
- *Une femme a passé. Méditation sur la Gradiva*, Paris, Éditions Gallimard, NRF, collection "Connaissance de l'inconscient", 2019.
- « *Michel de Certeau et la littérature* », Les Dossiers du Grihl, 2018-02, (coordination en collaboration avec Jean-Christophe Abramovici). Version papier POD (<https://www.i6doc.com/fr/book/?gcoi=28001100577920>),
- « *A l'enseigne du Grihl. Quelques parcours en histoire du littéraire* », Les Dossiers du Grihl, 2017-02 (coordination en collaboration avec Cécile Soudan et Alain Viala).
- *Richelieu et l'écriture du pouvoir. Autour de la Journée des dupes*, Gallimard, collection L'Esprit de la cité, 2015.
- *La folie Dartigaud*, Editions de l'Olivier, 2015.
- *Histoire Littérature Témoignage. Ecrire les malheurs du temps*, Paris, Éditions Gallimard, collection Folio Histoire, 2009, 405 p. (en collaboration avec Dinah Ribard et Nicolas Schapira).
- *Mazarinades : la Fronde des Mots*, Paris, Aubier Collection historique, [1985] réédition 2009 .
- *Sauver le Grand-Siècle ? Présence et transmission du passé*, Paris, Le Seuil, 2007, 320 p.
- Coordination et préface de *De la Publication. Entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, 374 p.
- *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*. Paris, Gallimard, 2000.
- *La France du premier XVIIe siècle : une histoire politique*, Paris, Belin, 1996 (avec Robert Descimon).
- *La Main de Richelieu ou le pouvoir cardinal*, Paris, Gallimard, 1991.

Lien vers la liste complète des publications: <http://grihl.ehess.fr/index.php?343>

Ce livre est publié dans la collection  
L'UNIVERS HISTORIQUE  
fondée par Jacques Julliard et Michel Winock  
et dirigée par Patrick Boucheron.

## Avant-propos

Peut-on écrire l'histoire, non de la vie, mais des expériences vécues et racontées par un homme du passé ? Cette histoire est-elle susceptible de modifier en profondeur la perception et la compréhension de ce passé, pourtant bien connu puisqu'il s'agit du XVII<sup>e</sup> siècle français ? Ce livre tente de répondre à ces deux questions.

L'objet historique qui en fait la matière est un écrit rédigé pendant trente ans par un homme qui ne présente aucune des caractéristiques spectaculaires susceptibles de séduire d'emblée un historien et ses lecteurs ; et c'est même cela qui en constitue l'intérêt historique principal. Nul goût abusif du paradoxal dans cette affirmation. Elle prend acte de la rencontre avec une capacité d'agir et de penser dans l'ordinaire des contraintes d'une époque. Pour s'accomplir, cette rencontre a exigé des choix méthodologiques adaptés à la saisie de cette réalité passée, avec pour objectif d'éclairer par elle le « Grand Siècle » sous une lumière encore inaperçue, et de transformer en quelque sorte le siècle de Louis XIV en siècle de Marie Du Bois.

Marie Du Bois, homme de l'écrit sans lustre, n'était ni un grand serviteur de l'État ni un paysan pauvre, ni un brillant spirituel ni un athée, ni un révolté ni un agent du pouvoir. Ni même un homme sans qualité, riche pour l'historien de son obscurité ou de son anonymat. Valet de chambre du roi, il remplissait son office sans être le confident de son maître ; propriétaire aisé, il n'avait rien d'un spéculateur sur les blés ou les impôts royaux ; catholique fervent, il était « régulier » dans ses activités, ses engagements et ses croyances. Pourtant, ses expériences mises en récit laissent voir, sans aucune élaboration théorique de sa part, mais non sans vertige pour nous, les contradictions de la puissance monarchique, de l'ordre social auquel il adhère et de la foi qui l'inspire.

Pour accéder à cette vision, il a fallu pratiquer une approche micro-historique de son écriture à la première personne, admettre que le je de Du Bois ne sert aucun épanchement autobiographique, mais que son

Les photographies reproduites dans le cahier hors-texte ont été prises par Ariane Jouhaud. Le manuscrit de Marie Du Bois est conservé aux Archives départementales d'Indre-et-Loire.

ISBN 978-2-02-149202-6

© Éditions du Seuil, février 2022

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

scintillement de page en page trace surtout l'itinéraire de l'intention des normes et des contraintes par lequel un qui a confié à l'activité d'écriture régulièrement la représentation de sa vie comme action.

Contraintes intériorisées et puissance d'agir sont bien souvent bousculées, ébranlées et troublées, affirmées parfois, par des événements subis. D'envergure et d'impact divers, prévisibles ou fortuits, ces événements sèment du désordre dans la vie mais non dans l'écriture où ils viennent renforcer l'expression d'un profond désir d'ordre juste.

Cette dialectique de la contrainte et de la puissance d'agir, de l'ordre et du désordre, de l'événement imprévu et de l'anticipation raisonnée accompagne depuis longtemps mon travail sur l'histoire politique du XVII<sup>e</sup> siècle. Étudier les mazarinades comme littérature d'action m'avait conduit à l'histoire des paradoxes de la dépendance des littérateurs à l'égard du pouvoir politique, puis à l'étude des usages de l'écrit au sein même du dispositif de pouvoir<sup>1</sup>. C'est dans cette dynamique historiographique que s'inscrit ma lecture du manuscrit de Marie Du Bois, son « livre d'une vie ». Passer des stratégies et des tactiques de l'action politique à l'intériorisation des normes et des valeurs, et à leur déplacement aussi, dans le travail d'écriture d'un sujet « ordinaire » du roi de France, complète le paysage de la politique au XVII<sup>e</sup> siècle, non comme une vue statique ouvrant sur l'éther des concepts et des idées politiques, mais comme la représentation vivante et mobile de pratiques situées dans la réalité de leur accomplissement.

\*

Marie Du Bois est entré dans mon travail au début des années 2000. Dès ma première lecture, ce qu'il a écrit m'a paru nanti d'une insolite puissance de pénétration. J'ai alors jugé peu pertinent de l'enfermer dans l'une ou l'autre des catégories où il paraissait d'abord si facile de le loger : mémoires, journaux ou livres de raison. Regarder cet écrit comme un objet historique singulier, et non comme un élément, ou même un cas, dans une série, le transformait en œuvre aux multiples résonances, en faisant un territoire à explorer pas à pas et à comprendre.

Ce fut le début d'un long compagnonnage. Compagnonnage avec un texte qui a traversé le temps au gré des héritages familiaux avant d'être édité. Mais aussi compagnonnage avec une silhouette disparue, une main qui tenait la plume courant sur la page blanche, un homme

né en 1601, mort en 1679, officier de la chambre du roi, petit notable du Vendômois, catholique dévot qui a écrit pendant trente ans sur le cahier aujourd'hui conservé aux Archives départementales d'Indre-et-Loire<sup>2</sup>. Aucun portrait de lui n'existe : on sait seulement qu'il était assez grand, ce qui ne suffit guère à féconder l'imagination. Peu à peu, sa présence a pourtant hanté ma recherche.

Un premier « livre » – c'est ainsi qu'il qualifie son manuscrit – a été perdu. Le deuxième, celui qui a été conservé, a été commencé en 1647 et achevé en 1676. Le lire non comme une simple source d'informations mais comme un objet dans l'histoire et un « terrain » à observer, à arpenter et à comprendre permet d'y suivre les chemins d'un savoir qui, grâce à lui, change la vision d'un passé trop continuellement embaumé.

Par un travail de « lecture rapprochée » du texte entier, sans y découper trop vite des morceaux choisis, je me suis attaché à transformer mes impressions initiales en une pragmatique démarche de connaissance. Tenter une analyse historique la plus rigoureuse possible n'excluait pas l'espérance d'une rencontre, au détour d'un chemin, c'est-à-dire au détour d'une phrase dans la forêt d'un récit éventuellement « opaque et secret », de ces cerfs « qui s'y reposent, se promènent et broutent, se couchent et ruminent » que cherchait saint Augustin dans l'Écriture<sup>3</sup> ; des « cerfs » qui, en l'occurrence, seraient ces traces soudain vivantes d'actions passées. Avec cette image et cette référence, je veux dire que respecter un écrit du passé dans son intégrité ne va pas, pour son interprète, sans admettre qu'il en a été altéré et qu'il lui a bien fallu laisser quelque trace de cette expérience dans sa propre écriture.

\*

J'ai choisi la graphie Du Bois plutôt que Dubois. Lui signait toujours Dubois. Plusieurs actes officiels écrivent Du Bois, ce qui « couvre » mon choix, en réalité anachronique. Marie Dubois est le nom d'une actrice de cinéma (1937-2014), toujours très présente dans une multitude de sites internet. J'ai pensé que cette célébrité pouvait créer confusion et quiproquo dans les outils numériques d'archivage et de rubrication, et faire de l'homonymie un obstacle insurmontable pour une quête à partir d'un moteur de recherche. Je n'ai pas ainsi cherché à donner une allure plus noble à son nom, mais cédé à la puissance

des outils de communication modernes. Mais aussi pourquoi donc se prénommaient-ils Marie ?

Il l'explique lui-même. Le 19 septembre 1648, il entre dans la chambre du roi qui est alors âgé de dix ans :

J'avais le matin été au lever du Roi et tous ceux qui y entraient il leur demandait leurs noms propres ; il s'habillait lorsque j'y entrâi, il me demanda aussi le mien ; je lui dis que j'avais nom Marie. Messieurs de Rodez et de Maupieu, le premier précepteur du Roi et l'autre aumônier, me demandèrent pour quelle raison j'avais nom Marie. Je leur dis que défunt mon père, ne pouvant nourrir ses enfants, qu'il avait fait vœu à la Vierge que le premier enfant, fils ou fille, aurait nom Marie et que ma mère vint grosse de moi ; par ce même moyen, mon père m'avait dédié à la Vierge dès le ventre de ma mère. Monsieur de Maupieu prit la parole et dit : « Il faut que vous soyez saint et puis l'on nommera les garçons Marie. » Monsieur de Beaumont, évêque de Rodez, trouva ce discours agréable et me dit : « Vous devez aimer votre nom »<sup>4</sup>.

Le prénom Marie pour un homme paraissait étrange aussi au xviii<sup>e</sup> siècle : c'est le premier enseignement de cette scène. D'autre part, le « nom propre » désigne alors le prénom d'un individu. Mais il n'est pas d'usage de l'employer dans la vie courante. « Monsieur Du Bois », ou « Du Bois » tout court, sont seuls utilisés durant le service à la cour : demander à « tous ceux qui entraient » leur « nom propre » est une curiosité d'enfant, de roi-enfant, c'est même une interpellation qui paraîtrait saugrenue de la part d'un adulte. L'échange qui suit inaugure une interlocution provoquée par l'étonnement des deux ecclésiastiques témoins du questionnement royal. Et l'échange alors amorcé fait surgir tout à coup l'histoire d'une famille. « Défunt mon père ne pouvant nourrir ses enfants » signifie ici que plusieurs enfants nés avant Marie sont morts en bas âge. La quête de la protection de la Vierge par l'octroi du prénom, quel que soit le sexe de l'enfant à naître, est un acte solennel qui repose sur un serment : il engage à la piété et à la gratitude l'enfant bénéficiaire du vœu. Dévot de sa protectrice, il pourra penser que c'est à elle qu'il doit d'être vivant ; le vœu va l'accompagner comme un talisman immatériel et un engagement permanent à l'honneur. La remarque de « Monsieur de Maupieu » – Jean de Maupeou (1623-1677) – que l'évêque de Rodez – Paul-Philippe Hardouin de Beaumont de Péréfixe (1606-1671) – trouve « agréable » se veut probablement un trait d'esprit que Du Bois

rapporte sans peut-être l'identifier comme tel, d'autant que les derniers mots de l'abbé de Beaumont en atténuent la probable ironie.

Deux traits que nous retrouverons continûment apparaissent avec cette anecdote : le texte rapporte des paroles prononcées, dont le narrateur se fait le témoin, et ces propos résonnent d'un surplus de sens qui, en quelque sorte, les traverse comme traces d'une réalité d'arrière-plan<sup>5</sup>, ici le pathétique de la mortalité infantile et la ductilité du langage courtisan dans la chambre du roi, révélée par les paroles de deux prélats, tous deux promis à une brillante carrière.

La compréhension aujourd'hui de ces paroles transmises, qui dépend de leur mise en contexte correcte dans le lieu et le moment où elles sont censées avoir été prononcées, s'ouvre à la possibilité de voir surgir du passé disparu ces « cerfs » chers à saint Augustin. Mais peut-être le passage à l'écrit a-t-il déjà fait subir aux paroles un détournement d'intention.

L'acte de citer cet écrit implique lui-même des choix qui ne sont pas anodins. Le premier, que je dois assumer, a été de moderniser la langue, l'orthographe et parfois même la syntaxe. Voici comment se présenterait la même citation donnée dans sa graphie originale :

Javois le Martin esté aulever du roy et tous ceux qui y entroit y leur demendoit leurs noms propres y sabilloit lors que jy entré y medemanda aussy le mien, je luy die que javois nom Marie, Messieurs derodes et de Maupieu le premier precepteur du roy et lautre aumosnier me demenderent pour quelle reson javois non marie, Je leurs dit que defunct monpere ne pouvant nory ces enfans que javoit fait veu a la Vierge que le premier enfans fils ou fille auroit nom Marie, Et que Mamere vint grosse de moy par ce mesme moyen Monpere ma dedtey a la Vierge des le vantre de ma mere, Monsieur de Maupieu prit la parolle et dit y fault que vous soyes St et puis lon nomera les garsons Marie, Monsieur de beaumont evesque derodes trouva ce discours agreable et me dit vous deves aymer vostre nom.

Dans ce livre, je cite parfois assez longuement le texte que j'étudie ; la fidélité à la graphie originale aurait rendu ces citations illisibles. Elle aurait, en outre, remplacé la présence vive d'une écriture et d'une pensée par un exotisme artificiel, au fond irrespectueux de l'intégrité du passé. Citer fréquemment, et parfois un peu longuement, est une pratique assumée : c'est le choix de donner une place, autant que faire se peut, à une « voix » disparue, confiée jadis à une écriture située en

son temps, autrement dit d'accueillir une altérité. Il arrivera même que des morceaux d'une citation soient réemployés d'un chapitre à l'autre : il ne s'agit pas de négligence, mais, là encore, d'un choix : celui de multiplier les angles de vue et les situations d'écoute pour saisir différentes résonances des mêmes mots ou des mêmes phrases quand les questions qui leur sont posées changent.

\*

La brève séquence où se raconte l'histoire de l'attribution du prénom Marie rapporte deux expériences vécues par le narrateur : celle de porter un prénom d'ordinaire féminin qui le voue à la Vierge, celle de s'en expliquer devant le roi. L'une est inscrite dans la durée d'une vie, l'autre dans le temps court d'une présentation de soi comme portant ce nom. Le fait d'évoquer dans un récit ces deux expériences vécues les montre distinctes, tout en les associant dans le dessin d'une figure de soi que l'interpellation royale a permis de tracer. La décision d'un père de famille désemparé engage son fils dans une inévitable pitié à l'égard du nom qu'il lui a donné. Et le fils doit répondre de cet engagement ontologique au hasard d'une initiative ludique d'enfant, mais d'un enfant qui se trouve être le roi et le maître du domestique prénommé Marie. L'appel bonhomme à la sainteté, proféré par un autre officier domestique de rang bien supérieur, et le soulignement du probable amour pour le prénom font fusionner temps court et temps long de l'expérience. Mais c'est bien l'écrit qui produit cet agencement, convertissant ainsi l'expérience vécue en expérience possédée et donc susceptible d'être transmise.

L'expérience vécue se raconte au présent ou comme un ancien présent, événement toujours actuel, au moins dans la mémoire du narrateur, quoique enfermé dans la temporalité courte de son apparition. L'expérience possédée s'inscrit au contraire dans un cadre interprétatif qui postule et révèle une continuité entre passé et avenir. Pour distinguer ainsi l'expérience qu'on fait et l'expérience qu'on a, la langue allemande dispose de deux termes, *Erlebnis* et *Erfahrung*, qui renvoient à deux modalités de présence au temps n'entretenant pas le même rapport avec les contextes de leur accomplissement et avec la conscience qui les éprouve ou se les représente.

S'attacher à l'expérience vécue par un homme du XVII<sup>e</sup> siècle, suivre la transformation de cette *Erlebnis* en *Erfahrung* dans une écriture,

exige une approche à petite échelle ; à l'échelle des actions et des événements que le texte met au jour. C'est dire qu'il faut renoncer aux découpages thématiques induits par l'insertion de l'écrit étudié dans des classements préalablement constitués. L'« espèce de journal » de Marie Du Bois semble au premier regard devoir « naturellement » trouver sa place au sein de la catégorie accueillante d'« écrits du for privé ». Mais cette catégorie englobante, comme toutes ses sœurs, n'évite pas le cercle infernal où tourne en rond l'objet et la série à laquelle on l'intègre (l'objet reçoit sa définition de la série qui elle-même est justifiée par la catégorisation de l'objet). En outre, elle pose beaucoup plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Une vaste enquête a été lancée sur les « écrits du for privé » ; un article tente d'en dresser un premier bilan, définissant ainsi son objet, ce qui est méritoire tant la notion est généralement employée sans rigueur :

Les écrits du for privé, aussi appelés ego-documents, sont des textes non fictionnels produits par des gens ordinaires. Ils regroupent les livres de raison, les livres de famille, les diaires, les mémoires, les autobiographies, les journaux de toute nature (personnel ou « intime », de voyage, de campagne, de prison...) et, d'une manière générale, tous les textes produits hors institution et témoignant d'une prise de parole personnelle d'un individu, sur lui-même, les siens, sa communauté.

Chaque mot de cette définition relève malheureusement d'une pédition de principe. Aucun des termes employés, censés permettre la saisie de phénomènes historiques, n'est lui-même historiquement situé : la frontière « fictionnel-non fictionnel » n'est évidemment ni avérée ni stable du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle ; livres de raison, mémoires, autobiographies, journaux ne peuvent être regardés comme des catégories transparentes et transhistoriques, adéquates par présupposé aux objets qu'elles désignent ; la notion de « gens ordinaires » n'a guère de sens. Dans ce dernier cas, on croit deviner que la frontière entre ce qui serait ordinaire et ce qui ne le serait pas renvoie, étant donné l'extrême diversité des statuts sociaux de ceux et celles qui ont produit des « ego-documents », à une séparation entre les professionnels de l'écrit (les écrivains) et les autres, c'est-à-dire entre ce qui appartiendrait à la « littérature » et ce qui ne saurait en relever. Mais sait-on quand un écrit, et *a fortiori* un « ego-document », commence

a eue naute par une pensée de la « littérature », si l'on entend par là non une appellation sans histoire, mais un processus de valorisation de pratiques de l'écrit selon des critères que l'on peut désigner à distance comme littéraires ?

Avant toute extrapolation concernant une « vision du monde » ou une « sensibilité », ou même une pensée ou des représentations, le manuscrit laissé par Marie Du Bois, en résistant à toutes les catégories englobantes qui permettraient de le classer à l'intérieur d'une série, invite à considérer comme une donnée historique l'engagement de son auteur, pendant trente ans, dans l'activité d'écrire. Rédigé à la première personne du singulier, il invite à poser la question de l'historicité du *je* qui tient la plume, du moi de ce *je* qui se raconte en action sans jamais se décrire dans l'épanchement d'une introspection. Il s'agit d'un moi non autobiographique, et c'est même en cela qu'il se situe subjectivement dans l'histoire : le récit des actions qu'il évoque, décrit et assume porte le témoignage d'une expérience acquise dans des contextes singuliers et des cadres contraignants.

Le travail d'élucidation mené sur le texte ne s'inscrit donc pas dans une perspective biographique. Les actes, y compris les actes d'écriture, ne sauraient trouver leur signification historique dans la restitution d'un parcours de vie ou la spéculation sur des intentions qui seraient éclairées par ce parcours. Les récits des expériences vécues peuvent certes être regardés comme des fragments biographiques, à condition de ne pas les assembler en une unité factice supposée dessiner les vrais contours d'une vie. La discontinuité narrative et existentielle de ces fragments est à rapprocher de la singularité d'un écrit rétif aux catégories génériques ou historiographiques usuelles. Elle se prête au repérage de propos, de gestes, de pratiques sociales donnés à voir dans leurs décors de tableaux vivants. Les mots écrits produisent ainsi des « configurations de détails » qui sont autant d'espaces de signification à l'échelle desquels le texte devient un témoignage historique.

Les « configurations de détails » ont le très fort avantage de ne pas dissoudre les pratiques et les conduites dans le vague de caractérisations sociales trop largement taillées. C'est à leur échelle que se saisit le mieux la simultanéité des facteurs qui permettent et contraignent l'action et investissent les récits qui en sont faits. L'articulation de l'éventuelle singularité des choix opérés par un individu et des normes collectives qui encadrent ses conduites et sa pensée s'y révèle dans la particularité d'actes non préalablement hiérarchisés et donc ouverts

à des combinaisons de significations dans lesquelles, comme sur les images mouvantes d'un kaléidoscope, la société ou la politique, le pouvoir ou la foi apparaissent avec des couleurs changées, où le regard peut se dépayser et donc permettre de nouveaux agencements interprétatifs.

Marie Du Bois, en tant que valet de chambre, était un officier communal de la Maison du roi : c'est un statut juridiquement établi et donc constitutif d'une « identité sociale ». Quand il ne sert pas à la cour — plus des trois quarts de son temps —, il vit en Vendômois, à Montoire puis à Couture-sur-Loir. Il y est un propriétaire terrien, marié, père de famille, actif dans plusieurs confréries de dévotion ; c'est un notable dans son lieu de vie. Cette position sociale n'est pas définissable à partir du statut, et non plus à partir du patrimoine possédé dont, faute d'archives, on ne peut prendre la vraie mesure. « Notable », le mot à coup sûr convient, mais l'appellation est surtout rendue commode par son flou. Noble, il l'était de fait par son mode de vie et ses relations : il vivait noblement. Mais, en droit, c'est moins clair. Il jouissait de privilèges liés au statut de noble, pourtant le titre d'écuyer, qui concrétisait celui-ci, lui fut un temps attribué puis retiré. Comment faire pour avoir au moins l'impression d'un terrain ferme sur lequel établir la description d'une position sociale, selon les nomenclatures utilisées à l'époque ou par l'historiographie, et facilitant la description de son « identité » ? Bien des termes viennent facilement sous la plume de l'historien, ne serait-ce que pour éviter la répétition lassante du nom propre, ainsi pour Du Bois « gentilhomme de campagne » ou « petit gentilhomme ». Lui-même n'emploie jamais ce mot à son propos ; ni d'ailleurs aucun susceptible de qualifier la manière dont il se représentait sa position au sein de la hiérarchie sociale.

Plus que son « identité », c'est sa « personnalité sociale<sup>10</sup> » que l'observation de l'expérience vécue, transformée en expérience à transmettre, permet de reconstituer. Les récits d'actions montrent des situations, des interactions, des présences, évoquent des succès, des épreuves, etc. Autant d'apparitions de rôles socialement différenciés, d'apparences trompeuses, d'interprétations de conduites et de paroles, de passions et de négociations. Saisir l'œuvre de Du Bois comme un laboratoire au travail pour la construction de tant de signes sociaux, de leur assemblage narratif et de leur ajustage à partir de faits de petite envergure aussi bien que d'affaires d'importance majeure, conduit, bien sûr, à ne pas considérer le texte en tant que simple réceptacle



d'informations, mais comme l'outil de production d'un monde que le narrateur s'emploie à comprendre, adoptant une posture qui lui permet même de le dominer pour pouvoir continuer à y agir. Ce monde n'est pas séparé de celui où la Vierge Marie décide de protéger un petit garçon, je veux dire de celui de la foi et des pratiques qui l'accompagnent. Il se construit aussi, évidemment, hors du texte dans des expériences structurantes, à commencer par celle de l'alternance des lieux, entre la cour et « ici » (c'est-à-dire Montoire puis Couture-sur-Loir). Cette alternance a fonction de déclencheur d'écriture plus encore que de cadre mental à travers lequel s'opère la perception du réel social aussi bien que territorial. L'enchaînement des récits, qui souvent font tableau, rythmé par l'alternance des lieux, confère à ceux-ci une intensité sociopolitique qui vient d'abord de la mise en action, chaque fois recommencée, des ressorts intimes de la narration.

Marie Du Bois n'est ni un vainqueur ni un vaincu. La disproportion entre sa position de petit (?) notable à la noblesse incertaine, mais qui domine méayers et valets de ferme, et la force que lui confère son état d'officier subalterne de la chambre du roi a forgé sa « personnalité sociale ». Dans sa capacité d'action en une situation donnée, éventuellement dangereuse comme on le verra, son rayonnement et son efficacité se trouvent en quelque sorte exorbités des rapports de pouvoir localement définis par les hiérarchies sociales de la terre et du commandement. C'est qu'il transpose dans un territoire une force gagée sur un ailleurs. Un double ailleurs : l'ancre du pouvoir incarné qu'est la chambre du roi et le monde de l'absolu divin à partir duquel, à ses yeux, tout ordre se conçoit. La production de cette force dans un récit, au milieu des actes notariés, des lettres officielles, provisions d'office, ordonnances de paiement dont il parsème son manuscrit, la rend effective. En transmettant une expérience, en conservant la trace d'actes un jour accomplis, l'écrit garde la mémoire des droits et des profits matériels ou symboliques qui ont été acquis ou sauvegardés, des pertes qui ont été compensées. Cette mémoire n'est pas inerte : quasi juridique, elle fait *acte de présence*, elle impose une jurisprudence de l'action. Elle enregistre et interprète l'impact d'événements – c'est-à-dire de l'imprévu – qui contrarient, désorganisent ou soutiennent une attente. La formalisation de l'expérience et sa mise en mémoire sont ainsi le résultat de la ténacité d'un travail d'écriture qui jamais ne se lasse de raconter, et qui offre à toute lecture la représentation d'une conscience de soi forgée dans une casuistique rétrospective des actions accomplies.

A toute lecture ? Le « livre » de Du Bois est explicitement tourné vers ses descendants : c'est à eux qu'il s'adresse ; c'est à eux qu'il prétend transmettre les leçons d'une expérience acquise ; c'est à eux qu'il prescrit quelques règles de conduite. L'historien prend acte des intentions affirmées, mais elles ne lui interdisent pas de se demander si la longue persévérance dans le travail d'écriture n'était pas aussi, voire surtout, tournée vers lui-même, à son insu ou non, tel un long exercice spirituel. Quoi qu'il en soit, la question se pose du succès ou de l'échec du projet revendiqué de transmission.

La conservation du manuscrit est un succès. Certes, un premier cahier a été perdu, mais l'autre a survécu dans la famille, passant de génération en génération, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. L'objet a donc traversé le temps. Mais a-t-il été lu ? Ou bien transmis comme une relique familiale, voire l'épave échouée d'un passé tôt oublié ? Joseph, le fils de Marie, Pierre, son petit-fils, ont été comme lui valets de chambre du roi : l'écrit de leur père et grand-père pouvait les concerner directement. Il est possible aussi qu'ils ne l'aient jamais ouvert ; personne ne le saura jamais ; la question est vaine. En tout cas, aucune ascension sociale spectaculaire, aucun engagement spirituel éclatant, aucune charge locale prestigieuse n'apparaît dans la famille : les leçons de vie et d'action utiles données par Marie Du Bois n'ont pas produit d'effets visibles sur les siens.

Je suis à l'autre bout de la chaîne et ses actes d'écriture m'atteignent et me touchent. Je ne dois surtout pas oublier que chaque fragment racontant une expérience vécue a d'abord pris forme dans la conscience de celui qui en a fait une séquence autonome dans le flux du temps. Ce vécu fragmenté se donne à ma lecture comme succession d'événements, c'est-à-dire de ruptures dans le cours infrangible des jours et des saisons. C'est cette clôture narrative de l'événement sur lui-même qui le rend apte à être observé à trois siècles et demi de distance. Le faisant, je peux dire que Du Bois, témoin de lui-même, me met en position de le considérer comme témoin de son temps, et que donc il a réussi, en auteur, cette transmission qu'il n'avait pas prévue.



## Avant-propos

1. Christian Jouhaud, *Mazarinades. La Fronde des mots*, Paris, Aubier, coll. « Collection historique », 1985 (rééd., 2009) ; *Les Pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 2000 ; *Richelieu et l'écriture du pouvoir. Autour de la Journée des dupes*, Paris, Gallimard, coll. « L'Esprit de la cité », 2015.
  2. Archives départementales d'Indre-et-Loire, I J 1167.
  3. Saint Augustin, *Les Aveux*, Nouvelle traduction des *Confessions* par Frédéric Boyer, Paris, P.O.L., 2013, Livre XI-3, p. 387.
  4. Archives départementales d'Indre-et-Loire, I J 1167, op. cit., p. 56.
  5. Sur cette question, voir la contribution de Simona Ceruti, « À rebrousse-poil : dialogue sur la méthode », *Critique*, n° 769-770, 2011, p. 564-575.
  6. Cette désignation est proposée par François Lebrun : *Moi, Marie Du Bois, gentilhomme vendômois valet de chambre de Louis XIV*, présenté par François Lebrun, Rennes, Éditions Apogée, 1994.
  7. Élisabeth Arnoul, Raphaëlle Renard-Foultier et François-Joseph Ruggiu, « Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Âge à 1914 : bilan d'une enquête scientifique en cours. Résultats de 2008-2010 », dans Fabienne Henryot (dir.), *L'Historien face au manuscrit. Du parchemin à la bibliothèque numérique*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2011, p. 167-188.
  8. Cette appellation est souvent utilisée pour désigner une grande diversité d'objets écrits, mais il convient de ne pas oublier que son histoire est liée à la mémoire des camps et du génocide des juifs : il s'agissait après la guerre de ne rien laisser perdre d'un ensemble d'écrits qui pouvaient témoigner et faire preuve. La transcription de cette démarche sur d'autres périodes ne saurait se faire en passant sous silence son origine intellectuelle politique et morale. Voir Ariane Baggerman et Rudolf Dekker, « Jacques Presser, Egodocuments and the Personal Turn in Historiography », *The European Journal of Life Writing*, vol. VII, 2018, p. 90-110.
  9. L'expression « configuration de détails » est mise en avant par Siegfried Krauer dans *L'Histoire des avant-dernières choses*, Paris, Stock, 2006, p. 289-290.
- « Car si les vérités qui demeurent dans les interstices ne peuvent être acquises par la voie de la déduction, à partir d'une conception ou d'un principe établis, il se

peut qu'elles émergent de l'absorption dans des configurations de détails. » Jacques Revel, dans la préface qu'il a donnée à cette édition sous le titre « Siegfried Krauer et le monde d'en-bas », insiste lui-même sur la fécondité de cette notion (p. 40), en évoquant la découverte par l'historien « des vérités "potentielles", des "possibilités cachées" qui dérogent aux vérités générales et qu'il ne saura discerner qu'en se déshabituant de celles-ci ».

10. Le terme n'est pas employé ici en référence à l'usage qu'en fait parfois la psychologie comportementaliste, mais dans la perspective durkheimienne d'un concept qui permet d'articuler la singularité d'un individu et le collectif de son environnement social (voir, par exemple, Jean Terrier, « Personnalité individuelle et personnalité collective selon Émile Durkheim et Georg Simmel », *Sociologie et sociétés*, 44 (2), 2012, p. 235-259, <https://doi.org/10.7202/1012928ar>). On pourrait aussi évoquer cette phrase de Proust au début de *Du côté de chez Swann* : « Mais même au point de vue des plus insignifiantes choses de la vie, nous ne sommes pas un tout matériellement constitué, identique pour tout le monde et dont chacun n'a qu'à aller prendre connaissance comme d'un cahier des charges ou d'un testament ; notre personnalité sociale est une création de la pensée des autres. »

## Chapitre 1 : Transmettre

1. Le manuscrit original est conservé aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, 1 J 1167. Les renvois au manuscrit seront signalés plus bas par la mention Ms.
2. *Mémoires de Marie Du Bois, sœur de Lestourmière et du Poirier, gentilhomme servant du roi, valet de chambre de Louis XIII et de Louis XIV, 1647-1676*, publiés par Louis de Grandmaison, Vendôme, Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, 1996, 548 pages, ici p. 349-350 ; manuscrit [Ms.], p. 147. Désormais, c'est à cet ouvrage que je me référerai pour les citations du texte de Du Bois, sauf si la comparaison avec le texte manuscrit me paraît indispensable. Les renvois de pages seront donnés sans autre précision quand il s'agira d'une citation du texte de Du Bois ; si le renvoi concerne une note ou une remarque de l'éditeur, j'indiquerai *Mémoires de Marie Du Bois, op. cit.*, suivi du numéro de page.
3. Ms., p. 1.
4. Désormais l'orthographe des citations tirées du manuscrit de Du Bois sera modernisée. Sauf dans certains cas où la graphie ancienne revêt une signification historique forte.
5. Il s'agit avec ce terme d'évoquer simplement le type de position affectée au lecteur par les textes de fiction spontanément définis comme littéraires par les réceptions actuelles.
6. Je voudrais pointer avec ce mot le fait que l'écriture de Du Bois est à la fois un acte symbolique produisant une interprétation de l'être-ensemble du groupe en s'accroplissant (selon la définition qu'en donnent les anthropologues) et une mise en image du monde.
7. Walter Benjamin évoque une « ressemblance » entre « graine et récit ». « Il [le récit] ressemble à ces graines enfermées hermétiquement pendant des millénaires dans les chambres des pyramides, et qui ont conservé jusqu'à aujourd'hui

leur pouvoir germinatif » (« Le conteur », dans *Œuvres*, t. III, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 2000, p. 125).

8. P. 134 ; Ms., p. 54 (comme annoncé ci-dessus, note 2).
9. *Ibid.*
10. P. 19.
11. P. 483.
12. Voir plus haut, note 6.
13. *Mémoires de Marie Du Bois, op. cit.* (voir plus haut, note 2).
14. Le manuscrit est paginé de 1 à 193, mais deux pages semblent manquer et trois avoir été mal numérotées.
15. *Mémoires de Marie Du Bois, op. cit.*, introduction, p. xxiii.
16. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2<sup>e</sup> série, t. IV, 1847, p. 1-45.
17. Voir par exemple le chapitre que lui consacre Edmond Biré dans ses *Portraits historiques et littéraires* (1892). L'article de Barbey d'Aurevilly a été repris dans *Les Philosophes et les Écrivains religieux, XIX<sup>e</sup> siècle : 2<sup>e</sup> série*, Paris, Maisson Quantin, 1887.
18. *Ibid.*, p. 9-10.
19. Joannis Guigard, *Les Boîtes à quatre sols*, Paris, Librairie Bachelin-Deflorenne, 1866.
20. Georges Collon, « Louis de Grandmaison (1864-1940) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 102, 1941, p. 365-369. Du même : « *Mémoires de Marie Du Bois, sœur de Lestourmière et du Poirier* [...] », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 100, 1939, p. 187-188.
21. P. 52 ; Ms., p. 25.
22. *Moi, Marie Du Bois, gentilhomme vendômois, valet de chambre de Louis XIV*, présenté par François Lebrun, Rennes, Éditions Apogée, 1994, 192 pages.
23. Je reviendrai à plusieurs reprises sur cette question complexe. La réflexion peut s'appuyer, entre autres, sur deux livres importants : Paul Audi, *Je ne vois que ce que je regarde*, Paris, Galilée, 2021, et Adriana Zangara, *Voir l'histoire. Théories anciennes du récit historique*, Paris, Vrin, 2007.
24. Sur la charge de valet de chambre, voir aussi Mathieu Da Vinha, *Les Valets de chambre de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2004.
25. *Moi, Marie Du Bois, op. cit.*, p. 5-6.
26. Robert Descimon et Christian Jouhaud, *La France du premier XVII<sup>e</sup> siècle, 1594-1661*, Paris, Belin, coll. « Bélin Sup : Histoire », 1996.
27. Christian Jouhaud, *Sauver le Grand-Siècle ? Présence et transmission du passé*, Paris, Seuil, 2007 ; avec Dinah Ribard et Nicolas Schapiro, *Histoire Littéraire-Témoignage Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2009. « L'action rendue visible comme stratégie par son écriture » ; dans D. Ribard et N. Schapiro (dir.), *On ne peut pas tout réduire à des stratégies. Pratiques d'écriture et relations sociales*, Paris, PUF, 2013, p. 93-104.

28. P. 354. Écrire aux Romains 1133. « Ô professeur de la richesse, de la sagesse et de la science de Dieu ! Que tes jugements sont insondables et tes votes incompréhensibles ! » Ce extrait de l'épître aux Romains a été très vraisemblablement recopié, non sans variations, comme le montre une grosse tache sur le

*Que ces pratiques sociales, toujours nimbées des valeurs que l'éon-  
ture transmet, rencontrent la figure souveraine du pouvoir d'État dans  
une confrontation directe avec le corps du roi et avec sa parole, et  
qu'elles agissent, loin de la chambre royale, pour en manifester la pré-  
sence transfigurée, comme le montrent en particulier les chapitres 7  
et 8, nous fait accéder à un autre xvif siècle politique que celui auquel  
nous a habitué l'historiographie.*

## Chapitre 6

# La Fronde de Marie Du Bois

Se demander ce que fut la Fronde de Marie Du Bois, comment il vécut cette période de troubles et de guerre civile, ce qu'il y fit ou ce qu'il en fit et, éventuellement, ce qu'il en pensa, présuppose que la Fronde fut pour lui comme pour nous un événement remarquable dans l'histoire de son temps. Or nous savons que, s'il est bien question à l'époque de « frondeurs » et de « fronder », la Fronde n'est jamais décrite comme un événement uni, plutôt comme une série de troubles, qui peuvent bien s'engendrer les uns les autres, mais qui ne sauraient être embrassés d'un seul regard. La Fronde est une construction de l'historiographie, ce qui ne signifie pas, bien sûr, que cette construction soit illégitime pour qui veut comprendre l'histoire politique et sociale du xvif siècle.

Le terme de Fronde est, comme on peut s'y attendre, absent du manuscrit de Marie du Bois. Il n'y a pas non plus de signe que la série événementielle des troubles de 1648-1653 pourrait, en tant que telle, constituer un événement, c'est-à-dire une rupture, une saillie dans l'histoire du temps. Ce constat effectué, on peut évidemment se demander s'il existe des événements présentés comme des ruptures dans les « Mémoires » de Du Bois qui trancheraient vraiment sur l'ordre quotidien, s'il existe un désordre qui ne serait pas ramené, par l'écriture qui le raconte, à un ordre englobant, souvent transcendant, qui lui donne sens. On pourrait même se demander si cette opération de recombinaison des désordres contingents en ordre supérieur n'est pas une des raisons d'être de l'activité scripturaire de l'auteur afin de préserver l'ordre du monde auquel il croit.

Pendant les cinq années et demie de ce que nous avons l'habitude d'appeler la Fronde, Marie Du Bois séjourne quinze mois à la cour (à Paris, à Saint-Germain, à Rueil, à Fontainebleau, à Amiens) : quatre

mois en 1648, trois en 1649, aucun en 1650, trois en 1651, deux en 1652, trois durant le premier semestre 1653. Il assure ainsi son service de valet de chambre tous les ans, sauf en 1650, et en 1653 charge de gentilhomme servant (qu'il n'exerce que cette année-là) lui permet de passer l'été à Paris, à l'un des moments les plus riches en soubresauts politiques. Le rythme de son écriture, caractérisé par l'alternance entre les mois de service et les séjours « ici » (c'est-à-dire en Vendômois), n'est, à première vue, guère perturbé par les troubles civils. Il continue d'évoquer ses affaires, ses activités pieuses, ses déplacements tout aussi bien que ce qu'il a vu et fait à la cour. Pourtant, à plusieurs reprises, un écart se dessine entre ces deux types de narration.

À la date du 6 août 1648, il rend compte d'une profanation d'hosties consacrées et d'un vol de ciboire dans deux églises parisiennes, à quelques jours d'intervalle ; il ajoute : « Ces deux malheurs si proches l'un de l'autre nous présageaient certainement de grands malheurs ; jamais ces accidents-là n'arrivent que quelques grands maux ne les suivent, comme nous verrons ensuite ? » « Comme nous verrons ensuite » révèle que le récit des troubles de la fin du mois d'août à Paris, et des semaines qui ont suivi, a été écrit bien après la profanation et le châtimement du coupable. Il établit aussi un lien entre les profanations et les troubles, non un lien de cause à effet, mais une coïncidence significative interprétée comme présage ; ce qu'on peut lire comme une trace de la première impression laissée en lui par l'événement raconté. Savoir à quel moment précis l'écriture a été produite prend une importance particulière dès lors qu'on considère le texte comme témoignage à la fois sur Du Bois au temps de la Fronde et sur la Fronde comme événement à la compréhension duquel il peut participer. Il mentionne à plusieurs reprises qu'il écrit de retour chez lui, et donc, comme on vient de le voir, à plusieurs semaines de distance de ce qu'il a vécu. Mais il indique ailleurs qu'il prend des notes chaque soir dans un carnet ; il y a ainsi deux stades de formalisation scripturaire construisant et filtrant à la fois l'expérience vécue.

Il écrivait dans son grand cahier (le manuscrit conservé) une fois rentré chez lui, en 1648 à partir d'octobre donc. Cette manière de faire n'est pas propre à cette année-là, mais, commençant à prendre la plume pour évoquer son séjour à Paris, il précise pour une fois comment il conçoit la construction de son récit : « Je prétends ici mettre de suite les choses remarquables qui se sont passées durant les trois mois que

ai été de quartier proche Sa Majesté et non pas de parler des jours les uns après les autres, si ce n'est qu'il y en ait sujet pour cela<sup>4</sup>. » L'affirmation n'est pas parfaitement claire. « Mettre de suite les choses remarquables » doit s'entendre comme produire le récit lié d'une suite d'événements, sans interruption ni digression, ce qui s'oppose à « parler des jours les uns après les autres », c'est-à-dire choisir une présentation jour par jour. Cet engagement n'est pas immédiatement tenu dans les pages suivantes où la succession décousue de faits disparates est rapportée de jour en jour. Tout change avec les journées des baricades d'août 1648, et leurs suites, qui donnent lieu à un récit suivi, honorant la promesse d'une mise en ordre. Comme si la puissance de l'événement transformait la chronique des choses vues ou entendues en récit d'histoire, et que le récit d'histoire produisait par sa propre construction une mise en ordre de l'événement ainsi « interprété » (interprété pris ici davantage au sens d'une « performance » narrative que d'une quête herméneutique).

L'importance du délai entre les faits évoqués et l'écriture apparaît plus nettement encore au pire moment de la guerre civile, en 1652, quand les condéens assiégés dans la ville d'Étampes tirent au canon dans la direction du roi venu assister au siège. Le boulet passe « à deux piques » du jeune Louis XIV. Cet acte inouï bouleverse Du Bois comme d'autres témoins. Rapportant ce fait dans le cours de son récit des événements de 1652, il précise à propos du marquis de Tavannes qui commandait les troupes condéennes à Étampes : « Néanmoins, l'année d'après, servant mon quartier, je le voyais auprès du Roi, mais j'en avais grand mal au cœur<sup>5</sup>. » Il n'y a pas de trace graphique d'un ajout tardif de cette phrase sur le manuscrit : plus d'un an au moins s'est donc écoulé entre l'écriture et ce qu'elle raconte. Ce délai, qui semble exceptionnel, est l'indice tenu d'une possible attente de la fin des troubles civils pour écrire et, en creux, la trace incertaine que le chaos des troubles survenus de 1648 à 1653 est apparu à l'auteur, sous l'angle de l'écriture, au moins, et sans qu'il en ait conscience peut-être, comme un temps unifié, comme un événement dont l'histoire s'écrirait après coup. Ce qui ne signifie nullement qu'il ait eu conscience d'avoir vécu « la Fronde ».



## La Fronde de 1648 : un récit inauguré par une erreur

Quand, en juin 1648, Du Bois consacre quinze lignes à l'évasion le 31 mai, du duc de Beaufort emprisonné au château de Vincennes, il ne fait aucun commentaire sur la conduite politique de ce petit-fils d'Henri IV et les raisons de son arrestation presque cinq ans plus tôt (au moment de ce que l'on désigne comme « la cabale des impudiques »). La nouvelle présente un intérêt local pour le gentilhomme du Vendômois, puisque Beaufort est le fils du duc de Vendôme, puisant seigneur de toute la contrée et, en particulier, de la ville de Montoire et de ses environs. Il faut attendre le mois de juillet et le séjour à Paris pour la toute première évocation d'un signe de tension politique.

La Cour de Parlement n'étant pas fort bien avec le Roi, [ils] avaient de leurs autorités cassé les maîtres des requêtes et le Roi les rétablit, et non pas les intendants des provinces, et, le 6 du mois juillet, Messieurs les maîtres des requêtes vinrent remercier Leurs Majestés de leur rétablissement.

Résumer au début du mois de juillet — ou après — ce qui s'est passé depuis le début de l'année par ces quelques mots : « La Cour de Parlement n'étant pas fort bien avec le Roi », suscite l'étonnement. Défiant d'information ? Souci de ne pas entrer dans les « détails » ? Désintéressé pour cette actualité ? Paris ne résonne-t-il pas au cours de ces semaines de la « jonction » des cours souveraines depuis le 13 mai, et de leurs réunions dans la chambre Saint-Louis du parlement ? La suite surprend davantage encore, car elle est gravement erronée. L'affirmation que le parlement a cassé les maîtres des requêtes est fautive. Il convient de s'arrêter sur cet épisode pour comprendre ce que révèle l'erreur de Du Bois.

Les maîtres des requêtes sont de hauts magistrats, grands serviteurs de l'État s'il en est : ils siègent au tribunal des Requêtes de l'Hôtel, compétent en matière de contentieux pour certains groupes privilégiés, ils sont rapporteurs au conseil du roi (en particulier dans la session dite conseil privé et au conseil des finances) ; ils fournissent la première de hauts officiers parmi lesquels est désignée la presque totalité des intendants de province ; ils peuvent également recevoir bien d'autres « commissions » leur permettant d'agir et de juger au nom du roi dans

des missions ponctuelles. Ils sont donc impliqués dans l'exercice de l'administration et de la justice extraordinaire du royaume, empiétant constamment sur les prérogatives des juridictions ordinaires et se substituant souvent à elles. Néanmoins, préalablement à l'acquisition de leurs charges, ils devaient avoir été reçus comme conseillers dans une cour souveraine (parlement, grand conseil, cour des aides, chambre des comptes) et, une fois installés dans leurs charges, ils devenaient membres de droit des parlements et pouvaient y siéger par roulement jusqu'au nombre de quatre (ils étaient 72 en 1648).

Ces hommes au cœur de l'appareil d'État détenaient des charges d'une valeur de plus de 200 000 livres au temps de la Fronde. C'était un énorme investissement qui représentait une part importante de leur patrimoine. Aussi, quand ils découvrent — et ils sont bien placés pour cela — le projet gouvernemental de créer 24 nouvelles charges de maîtres des requêtes, ils se trouvent soudain confrontés à une menace directe pesant sur leurs fortunes et leurs revenus. En effet, la création de nouvelles charges entraîne mécaniquement la baisse de leur valeur en capital et en rendement. Le 15 janvier 1648, lors d'une séance solennelle au parlement de Paris tenue en présence du roi, de la reine régente, du cardinal Mazarin, destinée à imposer l'enregistrement sans débat (c'est un *lit de justice*) d'une série d'édits royaux conçus pour faire face à une situation financière désastreuse, figure la création, non pas de 24, mais de 12 nouvelles maîtrises de requêtes.

Six jours plus tôt, les maîtres des requêtes en fonction au conseil avaient manifesté leur mécontentement de manière spectaculaire en refusant de rapporter sur les dossiers dont ils avaient la charge. Le lendemain, ils demandent la protection du parlement. On lit sous la plume de l'avocat général Omer Talon :

Le lendemain vendredi [10 janvier], quatre des plus anciens maîtres des requêtes étant assis dans leurs places demandèrent protection au parlement sur cette nouvelle création qu'on voulait faire. M. le premier président répondit que messieurs les maîtres des requêtes se souvenaient être du corps de parlement lorsqu'ils en avaient besoin, mais qu'ils en avaient peu de mémoire dans la fonction ordinaire de leurs charges, lors qu'ils rapportaient des requêtes de cassation contre les arrêts du parlement, où qu'ils présentaient connaissance par jugement souverain des affaires qui n'étaient pas de leur juridiction ; que cela n'empêcherait pas que le parlement ne fit considération sur leur demande, et qu'ayant

l'honneur d'être du corps de parlement qu'il ne les considérait en toute sorte d'occasions<sup>9</sup>.

Cette réponse du premier président Mathieu Molé, mi-figue mi-raisin, mêle deux registres. Elle oppose la logique juridictionnelle des fonctions et l'appartenance à un corps. Mais, derrière la pointe ironique, les deux réalités sont rappelées dans leur plénitude : l'appartenance des maîtres des requêtes au corps de parlement conduit à une riposte de solidarité corporative. Il faut ajouter à cela que tous ces grands magistrats étaient souvent alliés dans des réseaux familiaux et souvent même de proches parents.

Le 15 janvier, les maîtres des requêtes, contrairement à l'usage, ont refusé d'accompagner le chancelier, porte-parole des décisions royales lors de ces séances solennelles du parlement. Le lendemain ils sont interdits de leur charge. Le parlement, toutes les chambres assemblées, décide alors de leur assurer protection. Les maîtres des requêtes n'ont donc nullement été « cassés » par le parlement, mais bien par décision gouvernementale. Leur rétablissement interviendra près de six mois plus tard, le 30 juin, après un fameux retournement tactique du cardinal Mazarin. Dès cette décision gouvernementale connue, les maîtres des requêtes se rendent en délégation au parlement pour le remercier de son soutien, « faire compliment sur l'assistance qu'ils ont eue de lui et qui a causé leur rétablissement<sup>9</sup> ».

Ainsi Du Bois a mal interprété toute l'histoire de la crise politique qui s'est développée durant le premier semestre de 1648. Pourquoi une telle incompréhension de la part d'un homme qui montre à de multiples reprises, sa capacité à analyser des situations complexes et qui observe finement ce qui se passe dans la chambre du roi et autour ? La réponse se trouve probablement dans les mots qui suivent l'évocation du rétablissement des maîtres des requêtes : « et non pas les intendants des provinces ».

La suppression des intendants fait partie des demandes formulées le 15 juin dans les vingt-sept articles issus des assemblées de la chambre Saint-Louis réunissant des représentants des cours souveraines. Le 4 juillet, le parlement ordonne par arrêt la révocation des intendants. Décision que Du Bois apprend au tout début de son séjour parisien. On peut, à partir de là, reconstituer ou imaginer son raisonnement respectif : puisque les intendants, dont le parlement a demandé la révocation, sont des maîtres des requêtes, alors le même parlement n'a

pu que se montrer continûment hostile aux maîtres des requêtes dont les fonctions empiètent sur ses prérogatives, d'où la conviction qu'il s'est trouvé à l'origine de leur interdiction. En réalité, il ne s'agit probablement pas d'un raisonnement, mais d'un enchaînement logique non pensé reposant sur des prémisses fausses. La mauvaise interprétation spontanée serait ainsi assez forte pour faire obstacle à la saisie d'informations disponibles pour un homme aussi proche du lieu d'où s'exerce le pouvoir gouvernemental.

L'erreur de Du Bois révèle en tout cas qu'il ne comprend pas les enjeux politiques de l'affrontement entre le parlement de Paris et le gouvernement, ni l'opposition entre l'administration « ordinaire » du royaume et les pratiques « extraordinaires » qu'ont dénoncées les cours souveraines soucieuses de préserver leurs prérogatives. Il ne comprend pas non plus le monde social de la haute fonction publique, ses divisions et ses solidarités. Que la haute magistrature puisse être déchirée par des conflits de préséance et par la concurrence entre les fonctions tenues dans des institutions différentes, ayant leurs propres logiques d'action, et se retrouver pourtant dans le partage d'intérêts communs, par exemple à propos des conditions de la transmission des offices<sup>10</sup> ou la défense des patrimoines familiaux, et partager aussi le même idéal d'un « État de justice » restauré, n'entre pas dans sa vision de l'État monarchique. En ce sens, son erreur d'interprétation des rapports entre le parlement et les maîtres des requêtes, qui peut paraître un fait tenu, est le symptôme d'une profonde inaptitude à saisir, et d'abord sans doute à se représenter, les dynamiques sociopolitiques de la Fronde parisienne de 1648.

Après sa remarque sur les maîtres des requêtes, Du Bois revient à ses préoccupations à propos de la lieutenance qu'il cherche à obtenir pour son beau-fils<sup>11</sup>. Il fait sa cour pour gagner la faveur du prince de Condé et l'on peut noter que la valeur des nouvelles apprises dans la chambre du roi, et transmises au secrétaire du prince, augmente dans un temps de troubles.

Mais l'allusion suivante à la conjoncture politique est une autre nouvelle concernant la venue du parlement au Palais-Royal le 30 juillet : « Messeurs les députés du parlement vinrent au palais royal et firent fort bien reçus, je crois qu'ils venaient même pour quelques remerciements<sup>12</sup> ». Omer Talon, qui était présent, décrit bien autrement l'entrevue : « la remontrance fut faite à la Reine en termes fort civils, mais fort énérgiques, M. le premier président faisant connaître



l'extrême nécessité du peuple, pour lequel le parlement la suppliait de remettre au peuple un quartier de la taille<sup>13</sup>. Du Bois persista dans sa compréhension incertaine des démarches de parlementaires.

On sait que le lendemain 31 juillet fut le jour d'une autre séance solennelle au parlement, avec déplacement du roi, de la reine, de Mazarin, de quelques princes du sang, au cours de laquelle le programme de la chambre Saint-Louis fut entériné par une très officielle déclaration royale. Du Bois décrit le cortège qu'il a probablement vu, sans évoquer l'objet du déplacement qui pouvait être perçu comme un moment important pour la résolution de la crise politique et financière. Sous sa plume, Mazarin est « chef du conseil et tout-puissant » et le coadjuteur de Paris, Jean-François Paul de Gondi, qui prêche à Notre-Dame le 15 août, « un grand homme de bien »<sup>14</sup>. Rien ne transparaît, dans l'écrit, de la fermentation politique dont les effets vont éclater quelques jours plus tard, permettant, comme annoncé, l'ouverture d'un récit continu des événements.

### Les barricades parisiennes d'août 1648

Le récit de Du Bois propose en son commencement un enchaînement des faits qu'on retrouve ailleurs. Le 20 août, l'armée commandée par le prince de Condé a remporté à Lens une grande victoire contre l'armée espagnole. La nouvelle est accueillie dans la joie à Paris, à l'instar de la ville. Le 26, un *Te Deum* est chanté à Notre-Dame. La reine et son ministre ont décidé de procéder à cette occasion à une mise au pas du parlement. Le conseiller Broussel, le président Poitier de Blancmesnil sont arrêtés, trois autres officiers, exilés.

Mais bientôt le narrateur porte témoignage sur ce qu'il a vu et fait ainsi reposer son récit sur la force de sa présence, même passive, dans l'action. À partir de là, il fait alterner, sans solution de continuité, des propos de témoin et des séquences fondées sur des relations entendues ou lues.

Le 26, après le *Te Deum*, il entreprend de vaquer à ses occupations ordinaires :

Au sortir de table, je voulus sortir pour monter à cheval, je vis sur la place, devant la porte du Palais Royal, les gardes doublées, 2 compagnies de françaises et 2 de suisses, et tous sous les armes. Je crus qu'il y

avait quelque chose d'extraordinaire et me vint aussi dans la pensée que le matin Mr de La Morière, garde de la Reine, m'avait dit que l'on les avait choisis un nombre d'eux et qu'ils avaient ordre de se tenir prêts ; ce qui m'obligea de rentrer au Palais Royal. Je m'en allai chez la Reine, où je trouvai tout en alarmes, à cause que, durant le *Te Deum*, Monsieur de Comminges, lieutenant des gardes du corps de la Reine, avec six de ces gardes, avaient enlevé Monsieur le président de Brusselle<sup>15</sup>.

Bien que postérieure à l'événement, l'écriture restitue la succession des découvertes du narrateur et leur transformation en interprétation grâce au rapprochement effectué avec des propos entendus le matin dans la bouche d'un capitaine des gardes du corps de la reine, qui se trouve être son cousin. Il dévoile ainsi, au passage, le secret de la préparation minutieuse du coup de force du 26 août. Par ailleurs, réapparaît sa mauvaise connaissance du parlement quand il attribue le titre de président au conseiller Broussel.

Il raconte avec beaucoup de détails les péripéties qui ont suivi l'arrestation de Broussel, le carrosse rompu, le soulèvement de l'île de la Cité, autant de faits auxquels il n'a pu assister. Et il poursuit : « Je ne fus pas si tôt chez la Reine que je connus que l'alarme y était élevée. » Dans cette atmosphère, la hiérarchie des positions des officiers de la chambre du roi fonctionne comme évidence d'un ordre : il se met au service du premier gentilhomme de la chambre, le marquis de Créquy<sup>16</sup>, qui prépare une sortie dans Paris avec ses proches, parmi lesquels il se range. Il ne s'agit nullement d'un choix politique, mais d'un réflexe d'appartenance et de réputation utile à cultiver auprès du premier gentilhomme de la chambre : « Je lui dis que j'avais mon cheval prêt proche des siens et que je le suppliais de trouver bon que j'eusse l'honneur de le suivre et de le servir ; ce qu'il accepta et m'en témoigna ressentiment, me disant qu'il en serait bien aise et que je l'obligeais, de sorte que je m'attachai auprès de lui durant tous ces désordres. » Ce projet de sortie armée, on ne savait trop contre qui, est finalement abandonné.

Du Bois évoque également avec précision l'émeute du lendemain matin contre le chancelier Séguier, empêché de se rendre au parlement puis poursuivi jusque dans l'hôtel de Luynes où il s'était réfugié, secouru finalement par l'arrivée de troupes et escorté non sans mal jusqu'au Palais Royal. Là encore, frappe le contraste entre la qualité de l'information sur des faits auxquels Du Bois n'a pu assister et

dont il a donc récolté un ou des comptes rendus efficaces, et sa posture à l'égard de la dynamique politique dans laquelle les actions étaient prises. Il écrit : « je ne sais pas s'il [le chancelier] allait pour interdire le parlement, pour leur faire quelques remontrances, ou pour qu'on le dépasse ma portée<sup>17</sup> ». Son récit se poursuit ensuite de telle manière qu'il est impossible de discerner la part du témoignage direct et celle du réemploi de témoignages écrits ou oraux collectés par lui. La séquence fameuse de la venue du parlement en corps au Palais Royal après l'émeute contre Séguier et la floraison des barricades dans Paris (1 260, d'après Omer Talon) est à cet égard exemplaire.

A-t-il pu voir l'arrivée du parlement au Palais-Royal, en corps, au nombre de 186, précise-t-il, venus réclamer la liberté des prisonniers accompagnés « d'une affluence non pareille de peuples », ayant à leur tête le premier président, « avec une barbe vénérable, longue de près d'un pied et carrée, blanche comme neige » ? Il est peu vraisemblable en tout cas qu'il ait assisté à l'audience, mais il émet pour la première fois un propos qui peut paraître une critique à l'égard des paroles prononcées par la reine :

Mais tout cela ne fit point fléchir la Reine ; elle fut ferme, et cette haute résolution passa, en ce rencontre, pour dureté, ce qui surprit tout le monde, en ce que l'on voyait une sédition apparente. Enfin le pauvre bonhomme, Monsieur le Premier président, après avoir épuisé sa belle rhétorique pleine de bonnes raisons, fut contraint de finir son raisonnement et se retirer avec sa compagnie qui étaient tous assez mal satisfaits<sup>18</sup>.

Toutefois, au moment où les parlementaires se retirent, Mazarin s'approche du premier président et « quelques autres des plus considérables » pour leur faire de « nouvelles propositions ». Le narrateur retrouve à cet endroit de son récit son autorité de témoin :

Et étant proche d'eux j'entendis qu'il [Mazarin] dit : « Messieurs, vous voyez que la Reine fait un pas en avant ; c'est à vous à venir à l'encontre. » L'un d'eux dit : « Il est vrai que voilà un commencement que nous proposerons à l'assemblée. »

Ce « étant proche d'eux » montre que Du Bois circule à sa guise dans le Palais-Royal, où il voit et entend ce qui advient. Il ne suit pourtant pas les Messieurs du parlement après leur sortie et il est très peu vraisemblable qu'il ait assisté à la pression ferme exercée contre

eux par « le peuple », pour les obliger à retourner vers la reine et le ministre afin d'obtenir la libération de Broussel et Blancmesnil, qu'il raconte pourtant. Il passe vite ensuite sur le succès de la nouvelle négociation, remporté peut-être à une heure où il a quitté le Palais-Royal pour son domicile (il logeait dans une auberge proche durant son trimestre de service comme gentilhomme servant). Voit-il alors le spectacle qu'offre Paris ? Du moins son écriture semble-t-elle l'attester quand il évoque la puissance de la mobilisation parisienne :

C'était au soleil couchant lorsque tout ce tintamarre sortait du Palais Royal, et pour tout cela Paris ne posa pas les armes, toute la nuit se passa de la sorte, au point que les Parisiens venaient poser leurs barricades et sentinelles tout proches celles du Roi, mais quoi il n'y avait point de remède, il fallait souffrir puisque Paris est une force si terrible qu'il pouvait détacher cent mille hommes pour exécuter ce qu'il désirait<sup>19</sup>.

« Souffrir » est à entendre ici en ce sens : « ne pas s'opposer à une chose, y consentir tacitement, on souffre un petit mal pour en éviter un plus grand » (Furetière). On voit bien ici que, contrairement au récit d'émeute, il n'est pas question du petit peuple mais d'une force organisée. Du Bois distingue nettement « les habitants de Paris », les bourgeois, « les peuples », de « la populace », « les coquins », contrairement à Françoise Bertaut de Motteville – première femme de chambre de la reine, vivant comme lui les troubles depuis le Palais-Royal – pour qui le terme « peuple », qu'elle emploie à de nombreuses reprises, ne prend sens que rapporté à celui de « canaille », et aux yeux de qui les chaînes tendues au coin des rues et les barricades ne peuvent qu'être le fait de la populace, de sa « rage » et de son « dépit »<sup>20</sup>. Pour Du Bois, les habitants et les bourgeois sont une force militaire impressionnante, organisée (c'est la fonction de la milice bourgeoise), exprimant l'existence d'un lieu social où l'ordre urbain peut s'articuler au désordre populaire et le tenir à l'écart et en respect :

Mais avec tout ce grand peuple armé, les habitants n'avaient pas voulu donner des armes aux ouvriers inconnus, et desquels ils ne pouvaient pas répondre, crainte que ces gens-là étant armés n'entreprissent quelque chose que l'on eût eu grand peine à les empêcher. Au contraire, les bourgeois tenaient les coquins en leur devoir et si tôt qu'il arrivait que la canaille voulait piller quelque maison, ou faire quelque autre sottise, les capitaines des plus proches corps de garde détachaient des hommes

et y envoyaient. Il se trouvait parmi eux des gens qui avaient porté les armes et qui savaient fort bien commander<sup>21</sup>.

En ce sens, il comprend beaucoup mieux l'ordre social urbain que celui de la haute magistrature. Mais cette compréhension n'est probablement pas celle des arcanes du système sociopolitique de la ville, de son organisation par quartier et des rouages complexes de l'administration municipale. Il semble en effet que son observation pertinente soit d'abord fondée sur la perception de l'efficacité militaire de la milice bourgeoise, qu'il n'identifie d'ailleurs pas comme telle. Si la mauvaise connaissance de ce qu'étaient les maîtres des requêtes l'a égaré dans son interprétation d'une séquence de la crise politique, son expérience d'ancien soldat stimule au contraire l'attention portée à la composition et au fonctionnement des troupes urbaines. Pourtant, il ne va pas jusqu'à admettre que le principe d'ordre puisse ne pas être référé au roi et, à partir de là, installe un certain tremblé dans l'articulation des notions d'ordre et de désordre dans la nuit du 27 au 28 août :

Le désordre au commencement était grand et les coquins voulaient piller les maisons de quelques particuliers, de sorte que la nécessité voulut que l'on commandât au prévôt des marchands et autres officiers de la ville de faire prendre les armes aux bourgeois de la part du Roi. Ce qui fut fait dès le jour précédent et toute cette nuit se passa dans le désordre : beaucoup furent maltraités par les rues ; et, au Palais royal l'alarme était au point que Monsieur le Cardinal passa la nuit en habit gris, la grosse botte et toute sa maison en état de le suivre ; son écuyer avait commandement au point que ses chevaux passèrent la plupart de la nuit la bride à la bouche ; et de fait si les Parisiens eussent poussé leur pointe, il n'y a point de doute qu'il eût fait retraite puisqu'il leur était facile d'investir le Palais Royal et de faire beaucoup de choses qu'ils eussent voulu entreprendre<sup>22</sup>.

Si l'on suit l'enchaînement proposé ici, on a d'abord eu désordre indistinct, puis une mobilisation des bourgeois « de la part du roi » force d'ordre, puis des signes de désordres dont on ne sait s'ils sont le fait des coquins ou des bourgeois, mais qui menacent le cardinal Mazarin sur le point de s'enfuir, indice que « les Parisiens » pourraient prendre le Palais-Royal s'ils le voulaient. Dans ce paysage brouillé, malgré la discipline militaire de la ville et malgré la forte présence de soldats dans le palais disposés à défendre le roi, parmi lesquels il

se compte, le trouble est à son comble. Défendre le roi, mais peut-être pas le ministre : c'est ainsi qu'une fine lézarde se dessine dans la perception de l'ordre à l'intérieur même du lieu de vie du roi et de la reine régente.

Le vendredi 28, les prisonniers libérés reviennent à Paris. Après, « le calme se fit revoir », avant que surviennent de nouveaux incidents, en particulier en fin d'après-midi quand des charrettes de poudre, de balles de mousquet et des mèches, sorties de l'Arsenal pour une destination inconnue — qui devaient aller au Palais-Royal, précise Du Bois —, sont pillées, de peur que la poudre soit destinée à des soldats hostiles. « À moins d'une heure tout Paris fut armé, et commandement d'allumer des chandelles à toutes les fenêtres des étages ; ce qui fut fait » ; et Du Bois poursuit en reprenant la posture du témoin :

Il ne s'est jamais vu de nuit une alarme si allumée. Je voulus que mes yeux en fussent témoins ; je sortis dans la rue Saint-Honoré où je vis une ciarté admirable. Il ne faisait point de vent, et tout ce monde armé qui ne savait quasi à qui il en voulait<sup>23</sup>.

Pendant cette démonstration de force, « les officiers de la ville » viennent assurer la reine de leur fidélité, « et même le capitaine du quartier nommé Dufresne ». Le palais est à nouveau en pleine agitation alarmée ; Mazarin a remis son costume de voyage avec « la grosse botte ». Le petit roi lui-même croit bon de prendre son épée pour protéger son frère, le duc d'Anjou, et le conduire à sa chambre : décrivant la scène, Du Bois retrouve un de ses registres favoris, celui de l'admiration attendrie pour le jeune Louis XIV, auprès duquel, écrit-il, « j'avais résolu d'y sacrifier ma vie et d'y faire mon devoir dans toutes les rencontres qui se présenteraient ». Mais la seule chose qui se présentera fut une mission que lui confia Créquy, celle d'aller observer ce qui se passait « au cours » (la promenade du Cours la Reine, dans le prolongement des Tuileries) qui lui donne l'occasion de rapporter un dialogue dont il veut conserver la mémoire :

Il me fit donc l'honneur de s'adresser à moi et me dit : « Tu es homme d'esprit et de jugement, aussi est-il de conséquence de rendre compte et fidèle rapport de la vérité. » Je lui dis : « Monsieur, je vous rendrai fidèle compte de cette affaire-là »<sup>24</sup>.



Malheureusement, au moment de monter à cheval, il apprend que deux cavaliers sont partis pour la même mission de reconnaissance, sur l'ordre d'un capitaine des gardes. Il n'a plus qu'à retourner vers Créquy. Cette séquence frondeuse d'août 1648 à Paris ne lui aura finalement pas donné l'occasion de mettre à l'épreuve sa valeur militaire. Passé minuit, il rentre tranquillement à son auberge et fait alors part de l'apparence nocturne du quartier en un regard qui convoque des souvenirs d'anciens bivouacs : « Je fus jusque proche la Croix du Tiroir ; tout le monde était désarmé et retiré ; il n'y restait plus que les feux dans les rues, comme d'une armée qui décampe la nuit. » Ce bref tableau est aujourd'hui encore d'une troublante intensité visuelle.

### Désordres politiques et opportunités du service

Durant les jours troublés de la fin du mois d'août, Du Bois, comme on l'a vu, s'est attaché aux pas du premier gentilhomme de la chambre, le marquis de Créquy, prêt à l'épauler, à son rang, comme compagnon d'armes. Ce faisant, il exprimait aussi sa reconnaissance pour l'aide déterminante que le premier gentilhomme de la chambre venait de lui accorder dans sa quête d'un brevet de lieutenant pour son beau-fils<sup>25</sup>. À ce moment, il reste encore à faire recevoir le nouvel officier dans le régiment de Champagne qui combat en Catalogne ; l'appui de Créquy sera à nouveau nécessaire. L'événement imprévu de la Fronde parisienne est ainsi consciemment mis à profit pour renforcer le lien avec le protecteur, haut supérieur hiérarchique, même si, pendant l'été 1648, c'est l'office de gentilhomme servant qui est tenu par Du Bois et non celui de valet de chambre. Le récit souligne cette capacité à saisir l'occasion.

De la même manière, six mois plus tard, en janvier 1649, il mettra à profit l'incertitude politique du temps pour poursuivre une affaire qui lui tient à cœur. De retour en Vendômois, il approche le marquis de Souvré, aussi premier gentilhomme de la chambre, afin que celui-ci fasse prêter serment à son fils pour la survivance de son office de valet de chambre<sup>26</sup>. L'affaire est abordée par une offre de service « à cause des soulèvements du Parlement et des peuples de Paris » (c'est le moment du blocus de Paris par l'armée de Condé et de la première

prise d'armes des frondeurs), alors que Souvré avait pour mission d'aller s'assurer de la fidélité de la ville de Tours :

Et après lui avoir dit que j'étais parti de chez moi à dessein de le suivre, s'il avait besoin de moi, il me remercia, me disant : « Je serai bientôt de retour ; pour le présent, il n'est pas de besoin, mais, s'il arrive autre chose et que j'aie besoin de vous, je crois que vous serez prêt ; aussi je fais cas de vous et me promets que vous viendrez avec moi. » Je lui dis : « Monsieur, vous savez que j'ay l'honneur d'être sous votre charge et que j'ai prêté serment de fidélité entre vos mains, ce qui m'oblige à vous supplier pendant que vous êtes au pays, de me faire la grâce de recevoir celui de mon fils »<sup>27</sup>.

Le moment de la demande est parfaitement choisi (on ne saurait mieux profiter des circonstances). La survivance est nécessaire pour protéger l'avenir du jeune Joseph Du Bois, mais il se trouve que, dans l'interlocution, telle qu'elle est rapportée, la promesse de servir Souvré les armes à la main s'accorde bien avec la précaution d'assurer l'effectivité de la survivance obtenue de la reine : en cas de malheur l'office ne serait pas perdu.

Sans doute s'agit-il, en août 1648 comme en janvier 1649, et à bien d'autres moments, de duplicité, au sens précis du terme qui ne porte pas de jugement moral. La question de l'osmose de l'utilité pour soi et de la loyauté du service est constamment présente dans le texte de Du Bois. Il n'y a, à ses yeux, nulle contradiction, et même nulle tension, entre les deux. La défense de ses intérêts personnels et familiaux, l'avancement de ses proches et l'intégrité d'un engagement de fidélité appartiennent au même registre éthique dont l'épanouissement suppose de l'intelligence tactique aussi bien que le respect de la parole donnée.

De ce point de vue, l'empressement à servir est une forme de lucidité dans l'action. Le 13 septembre 1648, la reine a choisi de quitter Paris pour Rueil, accompagnée de la famille royale, de sa maison et des ministres. Cette décision, qui n'était certes pas destinée à apaiser Paris, est d'ailleurs critiquée à demi-mot par Du Bois : « le tout ne se faisait que pour l'amour de Monsieur le Cardinal qui appréhendait que le Parlement et les peuples ne se saisissent de lui<sup>28</sup> ». Le roi est parti le premier, deux heures avant l'heure qui avait été annoncée aux serviteurs et aux soldats de garde la veille au soir, de manière à tromper d'éventuelles tentatives frondeuses pour l'empêcher de sortir de la ville. Marie Du Bois n'est pas pris au dépourvu et s'en explique :

Arrivant à Rueil, il y avait très peu d'officiers auprès de Sa Majesté ; mais, comme il ne faut point être de ceux qui ne sont jamais prêts, lorsqu'il s'agit de servir le Roi, il faut toujours être des premiers et jamais des derniers, je m'étais levé de grand matin, avais entendu la messe à l'Oratoire et étais à Rueil, même logé mon cheval, auparavant que le Roi y arrivât ; et comme Sa Majesté y fut arrivée, il n'y avait point de porte-manteau [officier portant ce titre], de sorte que je pris le manteau du Roi qu'un exempt des gardes avait ôté du carrosse et suivis le Roi dans la promenade qu'il fit dans le jardin [jardin] avant que dîner.

Anticiper ainsi ce qui peut advenir dans un moment qui échappe à l'ordinaire, dans les pulsations de la crise politique, ne révèle pas seulement une capacité d'agir promptement dans un moment où l'imprévu l'impose, mais aussi une intelligence politique du service qui réunit efficacité et intérêt bien compris.

Après avoir tenu sa position dans la plus grande proximité du roi — ce qui se voit et se sait —, une fois l'ordre ordinaire de la Maison restauré, Du Bois, deux semaines avant la fin de son quartier, se préoccupe de toucher ses gages de gentilhomme servant. L'intendant des finances Jacques Tubœuf, qui est aussi « surintendant des finances, domaines et affaires de la reine » (ce qui ne doit pas être confondu avec la surintendance des finances), et a ainsi la haute main sur les finances de la maison du roi mineur, est la première puissance à convaincre. Il se trouve que Du Bois a assisté à une conversation lors de laquelle la reine démentait une rumeur à propos d'une possible disgrâce de Tubœuf, et disait au contraire beaucoup de bien de son surintendant. Le lendemain matin, il rapporte cette intervention royale à l'intéressé et commente : « il m'en sut gré et je vis qu'il était à propos de parler de mon affaire ». Le résultat est positif.

L'ordonnance de paiement doit être également signée par un des directeurs des finances, en l'occurrence Du Bois a obtenu l'accord d'Antoine Barillon de Morangis par l'intermédiaire de son épouse à qui il a pu parler. Le 19 septembre, il décide de rendre visite à cette dame à Saint-Cloud pour la remercier de son intervention. Toucher les gages dus pourrait passer pour chose simple, mais ce n'est pas le cas pendant la Fronde ; dans un moment de quasi-banqueroute de l'État. Cela exige doigté, expérience et intelligence tactique. Il faut faire mieux que les autres qui attendent aussi leur dû et savoir en rabattre pour être payé comptant, en bonnes espèces et non en billets de l'Épargne.

Le récit vaut mode d'emploi. Les gages sont de 700 livres ; 350 sont payées sans difficulté par le trésorier de la Maison du roi. Pour le reste, il faut obtenir une ordonnance de paiement sur les fonds de l'Épargne. C'est un ordre de paiement adressé au trésorier de l'Épargne pour le trésorier de la Maison du roi. Mais c'est une ordonnance de principe, « pour faire voir » comme l'écrit Du Bois, car l'Épargne ne paie comptant que des sommes égales ou inférieures à 300 livres ; au-delà elle donne des assignations difficilement négociables. Il faut donc accepter de perdre 50 livres et faire convertir l'ordonnance de 350 livres en ordonnance de 300 livres. Mais comme le dû est bien de 350 livres, il faut modifier l'appellation de la somme. C'est ainsi que les gages deviennent une gratification accordée par le roi au gentilhomme servant « en considération de ses bons services et pour lui donner moyen de les continuer », celle-ci payée comptant pour peu que l'ordonnance soit signée par le surintendant et deux directeurs des finances. Tout cela n'arrive que si ces arcanes sont sus, maîtrisés et les démarches faites avec tact auprès des bonnes personnes, en l'occurrence Antoine Barillon de Morangis que Du Bois désigne comme la clé de son succès. Ces choses ne sauraient être expliquées, elles ne prennent de sens qu'à être racontées. Le récit est seul à même de montrer comment tenir ensemble les éléments volatils d'un savoir-faire particulièrement subtil.

À la fin de ce récit, Du Bois enchaîne : « ceci n'est écrit que pour servir d'avis et de guide aux miens », point de départ d'une longue digression, déjà évoquée dans le premier chapitre de ce livre, sur les opportunités offertes par divers événements qui peuvent toucher la famille royale<sup>29</sup>.

Sur le chemin de Saint-Cloud, il fait halte au mont Valérien, lieu de pèlerinage et de recueillement où est installée une congrégation de prêtres vouée à la prière et, en particulier, à la prière pour Paris, que le site domine. Il est venu voir un « religieux reclus », et cela cinq jours après la reine qui a fait la même démarche. Ce « reclus » a demandé à la souveraine « pardon à genoux pour les habitants de Paris » : les baronnes de Paris ont ainsi été qualifiées par le religieux d'acte grave de rébellion pour lequel il fallait quêter miséricorde. Du Bois vit là une expérience spirituelle que j'ai évoquée dans le chapitre précédent : une expérience où la ferveur fusionne avec la politique. Accomplir le même geste de piété que la reine, là où a été délivrée une interprétation spiritualisée de la Fronde parisienne, par le même religieux qui va lui donner sa bénédiction, transfigure le regard et le porte sur

le point de vue : « après avoir fait mes prières à la porte de l'église, je me retournai vers Paris qui se voit tout à plein<sup>30</sup> » — là où résonne encore la rumeur des événements de l'été frondeur.

Mais, au retour de Saint-Cloud, c'est un autre visage de la politique qui se découvre à Rueil. Du Bois apprend que la reine et son ministre viennent d'ordonner l'arrestation ou l'exil de trois personnages susceptibles, par leur expérience et leur renom, de jouer un rôle politique qui inquiète Mazarin : Léon de Bouthillier, comte de Chavigny, naguère très proche de Richelieu, l'ancien garde des Sceaux Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, et Léonard Goullas, secrétaire des commandements du duc d'Orléans. Cet événement le touche par un côté bien spécifique, comme le montre ce seul commentaire : « Celui qui fut de la part du Roi porter ce commandement à Monsieur le garde des sceaux de Châteauneuf ce fut un nommé Duval, gentilhomme servant et valet de chambre du Roi comme moi<sup>31</sup>. » Un gentilhomme servant exerce une charge domestique, il n'a qu'une place modeste dans la face publique de la vie de la famille royale, pourtant sa proximité peut conduire le souverain à l'employer pour une mission dont les raisons lui échappent, mais dans laquelle il devient l'organe qui transmet un ordre et porte même la foudre royale. Il y faut pour cela un événement propice. Adressant cette information à ses destinataires explicites que sont ses descendants, Du Bois leur montre à quoi ils peuvent prétendre dans une situation exceptionnelle où aucune codification des conduites ne saurait être établie comme règle écrite.

Si le ministère avait prévu que l'arrestation et l'exil de personnages puissants conduiraient les officiers des cours souveraines et la municipalité parisienne à la crainte d'un traitement similaire, et donc à plus de réserve dans leurs critiques, il fut vite dé trompé, car le parlement en dénonça l'arbitraire : les discours dans ses rangs critiquèrent ouvertement la politique conduite par le premier ministre, tellement bien écrit Du Bois, que « le parlement et les peuples de Paris n'étaient pas fort assurés et les affaires étaient à la veille de prendre un mauvais bras<sup>32</sup> ». Il insère alors deux documents dans son récit : les lettres écrites par le duc d'Orléans et par le prince de Condé à « Messieurs de la cour de Parlement » pour les inviter à une conférence sur les affaires du temps et les désordres de l'État, conférence qui se tiendrait à Saint-Germain où la cour et le gouvernement venaient de déménager. Pour les insérer ainsi dans le texte, il a fallu obtenir copie des deux lettres, soit qu'elles aient circulé à Saint-Germain, soit, plus vraisemblablement, qu'il ait

eu entre les mains la copie imprimée à Paris : en effet le *Journal des guerres civiles* de Dubuisson-Aubenay indique, « samedi 26, dès le matin, les lettres du duc d'Orléans et du prince de Condé furent imprimées et éditées dans Paris<sup>33</sup> ».

Le déménagement de Rueil à Saint-Germain s'est fait dans une certaine improvisation : la reine d'Angleterre qui occupait « le vieil château » de Saint-Germain doit décamper sans délai<sup>34</sup>. Ces déplacements brusqués appartiennent à l'histoire de la Fronde. Et c'est donc une trace, indirecte mais forte, de la crise politique de 1648 qui s'inscrit dans le récit de Du Bois. Il en évoque des circonstances frappantes pour lui. Il n'est pas retourné à Saint-Germain depuis la mort de Louis XIII qu'il a assisté dans son agonie : il veut revoir la chambre où est mort le roi dans « le château neuf » ; il a la surprise d'y trouver installé l'abbé de La Rivière, le favori du duc d'Orléans : l'oncle de Louis XIV n'a pas voulu dormir dans la chambre où est mort le roi son frère. Et le narrateur ajoute : « Je ne considérai pas ce lieu sans soupirer et prier Dieu pour mon défunt cher maître. » L'arrivée précipitée à Saint-Germain réserve par ailleurs de mauvaises surprises dont il se fait l'écho, retrouvant les vieilles craintes si longtemps partagées à l'égard des lépreux, où le pire, les bains dans le sang de jeunes enfants, a été remplacé par du vin rouge :

La reine qui est fort propre trouva dans le château mille puanteurs que les Anglais y avaient laissées ; ce sont gens qui vivent fort salement. L'on trouva sur un fumier force serpents dans une lie de vin d'Espagne qui avait été vidée dans le bour, et, dit-on que ces choses-là servent à ceux qui sont ladres, de quoi l'on accusait un millor [milord].

L'improvisation se trahit aussi d'autre manière, par exemple dans le voi de « tout le plus précieux », la nuit, dans « la seconde chambre de la reine ». Les coffres sont fracturés, alors que ceux qui ont mission de garder la chambre et les meubles sont allés dormir ailleurs. C'est dans cette atmosphère de désordre que se réunit la première conférence proposée par les princes, avec, bien sûr, l'aval de la reine et du ministre. Alors que se discutent les affaires de l'État, Du Bois cherche à saluer le prince de Condé avant de quitter la cour : il y parvient au sortir du dîner du prince, alors que celui-ci se dirige vers la conférence : « Je le remerciai de l'honneur qu'il m'avait fait de me donner quartier<sup>35</sup> » et le prince prend le temps de lui faire une réponse qu'il note avec soin



« Monsieur, vous vous moquez de moi, je suis votre serviteur. » Ce discours me fit voir que je n'étais pas mal dans son esprit et que toutes les fois que j'avais écrit les petites nouvelles à Monsieur Dumont, l'un de ses secrétaires, Son Altesse les avait lues, ainsi que m'a dit du depuis Monsieur Dumont<sup>36</sup>.

À la bienveillante civilité de grand prince dont fait preuve Condé à son égard, Du Bois trouve une explication dans son rôle d'informateur. Il est ainsi conforté dans une pratique dont il a exposé plus haut la dimension parfaitement réfléchie, une pratique qui a acquis plus de prix encore dans les agitations complexes de l'année 1648. C'est sur cette touche, au fond politique, qu'il quitte le récit de son quartier de service de l'été 1648.

### Changements de lieux en temps de crise

« 1<sup>er</sup> octobre. Je fus fort matinal ; j'entendis la première messe aux Récollets, je fis mes petites affaires et partis et vins dîner à Rambouillet et coucher à Chartres. » C'est le chemin du retour ; il est à Montoire le samedi 3. À lire les pages qui suivent, on découvre un narrateur absorbé par les affaires locales, puis par la maladie, l'agonie et la mort de sa mère, et le règlement de la succession. Il faut attendre la fin du mois de janvier 1649 et la visite à Souvry, évoquée plus haut, pour voir apparaître en filigrane le contexte d'une crise devenue une guerre civile avec le blocus de Paris. Quelques semaines plus tard, la guerre de Paris trouve un écho en Vendômois avec l'ordre du duc de renforcer les fortifications des villes, donc celles de Montoire, ce qui suscite ce commentaire :

Ce n'était pas en ce lieu ici seul où l'on travaillait aux fortifications c'était partout par tout le royaume, à cause des guerres civiles qui étaient entre le Roi et son parlement, au point que Paris était assiégé. Le Roi Louis 14, âgé de douze ans, la Reine mère de Sa Majesté Anne d'Autriche, régente, Gaston, oncle du Roi et duc d'Orléans, et Louis de Bourbon prince de Condé, premier prince du sang, et assez peu d'autres étaient auprès de Leurs Majestés et de Monseigneur le duc d'Anjou frère unique du Roi âgé de neuf ans. Les désordres étaient si grands

que chaque jour il se déclarait quelque ville pour le parlement, qui se disait père et tuteur des peuples, se plaignant hautement du gouvernement de la Reine et de son conseil, qui était Monsieur le cardinal de Mazarin, romain de naissance et d'extraction<sup>37</sup>.

L'insertion de cette quasi-notice paraît étrange. Quelle est l'utilité de rappeler l'âge du roi (qui d'ailleurs n'a pas encore onze ans<sup>38</sup>) et les grands noms de la famille royale ? S'agit-il d'un signe que Du Bois vise de lointains descendants qui auraient besoin de ce rappel ? Ou s'agit-il d'introduire avec le même statut d'évidence la description exagérée de l'ampleur de la crise au début de 1649 (« chaque jour il se déclarait quelque ville pour le parlement ») et l'évocation de la présence du ministre « romain de naissance et d'extraction » auprès de la reine ? Mazarin est « le conseil » de la reine : faut-il voir là, dans cette réduction du conseil à la seule figure dans laquelle il semble être absorbé, et dans le rappel de l'origine du ministre, le signe d'une critique du gouvernement ? En tout cas, c'est la trace d'un écho, certes faible, des critiques et des invectives que proclamaient alors haut et fort tant d'imprimés.

Qu'un ordre vienne exiger « ici » qu'on travaille aux fortifications montre soudain l'ampleur des « désordres » qui, dès lors, doivent être « partout » : Ce « partout » est une manière de donner la mesure de la gravité de la crise, mais aussi, en universalisant le désordre, d'euphémiser la prise de conscience de la menace « ici ». Et, de fait, rien ne se passe d'inhabituel en Vendômois jusqu'au moment du départ pour un nouveau trimestre de service à la cour, le 29 mars.

Après avoir mentionné cette date, Du Bois a utilisé dix pages de son manuscrit pour y recopier ses testaments et leurs codicilles, comme je l'ai évoqué au chapitre 1<sup>39</sup>. Dans le manuscrit, le récit de l'année 1649 se trouve donc traversé par ces pages qui séparent plus visiblement qu'à l'habitude le séjour en Vendômois et le séjour à la cour. Le récit du quartier de service qui vient ensuite est inauguré par une nouvelle « notice » méritant d'être citée au long, car elle articule avec plus d'intensité encore une mise au point sur la situation comme regardée d'ailleurs, et l'expérience d'être atteint par la violence de cette situation :

En ce temps, le Roi, la Reine et le conseil étaient à Saint-Germain-en-Laye, et l'armée du Roi autour de Paris, qu'il avait bloqué et affamé depuis le jour qu'il en était parti, qui était la veille des Rois, à cause

des désobéissances de Messieurs du parlement. Messieurs les princes de Conty et Longueville, de Beaufort et autres se jetèrent dans Paris et appuyèrent le parlement contre Sa Majesté. Le désordre était très grand dans l'État, grandes partialités. Il nous fallut assembler nombre d'officiers du Roi pour gagner St-Germain ; nous fallut aller par Illiers en Beauce, par Dreux ; et, à chaque village, il fallait quitter épée et pistolets, l'on faisait garde partout et n'y avait nulle sûreté pour les passants ; tous les peuples tenaient pour le parlement et assassinaient ceux qui allaient au service du Roi ; ils nous appelaient mazarins, à cause du gouvernement de Monsieur le cardinal Mazarin qui était chef du conseil et fort haï. Je rapportai à St-Germain ce que j'avais vu et même le dis à quelques uns du conseil du Roi des plus affidés à la Reine et à des familiers de Monsieur le cardinal de Mazarin, comme à Monsieur le commandeur de Souvré et à quelques autres desquels j'étais connu, et auxquels je fis voir aussi l'affection que Monsieur le duc de Vendôme avait fait voir dans des rencontres dans le Vendômois où il était alors ; et ce que j'en dis c'était par ordre de Monsieur de Souvré, premier gentilhomme de la chambre qui était alors à Vendôme près Monsieur le duc ; de quoi je reçus après compliment lorsque Monsieur de Vendôme vint à la cour<sup>40</sup>.

Paris bloqué et affamé par le roi, l'action du parlement qualifiée de désobéissance : l'interprétation de l'événement paraît claire. Pourtant l'apparition des princes « et autres », qui soutinrent Paris contre « Sa Majesté », trouble un peu la clarté de l'image où s'opposent comme deux entités simples l'ordre et le désordre. « Grandes partialités » est plutôt un marqueur d'incertitude, si l'on se reporte au dictionnaire de Furetière : « Faction, division ; il y avait des troubles et des partialités alors dans l'État. » Le désordre est le résultat de la désobéissance, mais la désobéissance est aussi le fait de forces substantiellement liées à l'ordre monarchique, ce qui rend peut-être moins limpide qu'il y paraît la pensée, exprimée comme une profession de foi, identifiant la politique de l'État à son cœur sacré : « Sa Majesté ». La fidélité dans le service pourrait alors masquer ce que la crise politique peut avoir de déconcertant.

La transmission des faits observés en route reste ainsi le terrain stable du devoir accompli. L'obéissance aux ordres du premier gentilhomme de la chambre, celui qui commande et protège, qui reçoit les serments et les récriminations, est une évidence en deçà de toute interprétation, transparente obligation dans le trouble des propos et

des engagements contradictoires. L'autorité exercée dans la chambre du roi par le premier gentilhomme, et également, d'une autre manière, « ici » comme puissant châtelain de Courtanvaux, à moins de cinq lieues de Montoire, communique d'ailleurs avec celle du duc de Vendôme, fils naturel d'Henri IV, tout juste rentré d'exil, et qui se trouve être le père du duc de Beaufort qui, lui, combat dans l'armée frondeuse contre les troupes du prince de Condé. Mettre en mots le zèle dans l'accomplissement du devoir exprime la clarté de l'ordre qui encadre les conduites de service en temps de désordre, mais cette clarté porte avec elle l'ombre des engagements complexes des grands dans l'opacité du désordre rencontré sur la route.

Il a fallu s'assembler en une sorte de troupe d'officiers domestiques — heureusement nombreux en Vendômois — pour prendre le chemin de Saint-Germain ; il a fallu faire un détour par l'ouest pour éviter les armées frondeuses ou royales. Des informations précises sur les mouvements des troupes et sur les troubles des campagnes ont donc été préalablement collectées.

Le récit de l'expérience vécue révèle que ces anticipations n'ont pas suffi, car le danger n'est pas venu de soldats débandés, mais de ceux qui cherchaient à s'en protéger. « À chaque village, il fallait quitter épée et pistolets, l'on faisait garde partout » : des forces locales se sont organisées avec une discipline militaire pour protéger les bourgs et les villages et sont capables de faire déposer leurs armes aux voyageurs (le terme « quitter » peut se prêter à plusieurs interprétations entre confiscation et simple dissimulation). L'arrivée des officiers sains et saufs à Saint-Germain montre que ces pratiques d'autodéfense des communautés d'habitants n'ont pas entraîné d'exactions et que, s'il n'y avait « nulle sûreté » pour les voyageurs, ils n'en étaient pas pour autant « assassinés ». Mais, dans le mouvement de cet excès verbal, passe l'information essentielle : « tous les peuples tenaient pour le parlement ». Et aller à la cour dans ce temps de guerre civile fait entrer dans la catégorie des « mazarins », ce qui révèle à quel point le cardinal était « fort haï ». Le désordre ici n'est pas seulement opaque, il est si profond qu'il apparaît comme autre chose que du désordre puisque « les peuples », agents du désordre, sont capables de s'organiser de manière ordonnée et de transformer la haine — passion condamnable — en action cohérente et efficace, comme ce fut le cas à Paris lors des journées des barricades.

Le désordre politique rencontré en chemin, à l'échelle des villages traversés, était introduit dans le récit par un marqueur temporel

exprimant une durée imprécise : « en ce temps ». Une nouvelle arrive le premier jour du quartier, 1<sup>er</sup> avril, elle précisément située : celle de la paix conclue entre le ministère et les frondeurs. Ce jour-là, écrit Du Bois, « les nouvelles de la paix vinrent ». Pourtant, l'accord a été conclu dès le 13 mars et largement diffusé à Paris le 30<sup>41</sup>. Les nouvelles mettent-elles plus de temps à venir de Rueil à Saint-Germain-en-Laye que de Rueil à Paris ? Évidemment non. Leur proclamation à pleine voix dans la Maison du roi a sans doute été retardée dans l'attente des réactions parisiennes. « Si tôt que l'on entendit cette nouvelle, qui ne pouvait venir que du Ciel, tout le monde se jeta à genoux et loua tout Dieu de tout son cœur<sup>42</sup>. » Le valet de chambre assistait alors à l'office des ténèbres du Jeudi saint, dans la chapelle du châteaueu. Il note cette circonstance qui confère une dimension spirituelle à l'événement. « Tout le monde », qui se jeta à genoux sans savoir ce que contenait l'accord, fit action de grâce pour cette paix donnée par Dieu, sans se soucier davantage du sort du ministre, du gouvernement ou des frondeurs, princes, Messieurs du parlement, Parisiens ou villageois « qui tenaient pour le parlement ». Rien du contenu de l'accord ne sera d'ailleurs mentionné dans les pages qui courent jusqu'à la fin du quartier.

De retour en Vendômois, Marie Du Bois n'évoque plus les troubles de la Fronde : il tourne son écriture vers ses affaires familiales et son installation dans la maison du Poirier à Couture-sur-Loir. Il ne rejoint pas la cour en 1650 (sa demi-charge le fait servir un an sur deux) et n'évoque aucun des événements de cette année pourtant agitée, pas même l'arrestation des princes en janvier ou les voyages du roi, de la reine, de Mazarin en Normandie, puis en Bourgogne, et enfin en Guyenne, qui sont autant d'expéditions militaires.

Il faut attendre le mois d'avril 1651 avant qu'il reprenne le chemin de Paris, accompagné de son fils, désormais doté de la survivance de son office. En ce printemps 1651, sans doute croit-il, comme tant d'autres, que la paix est revenue et que la crise de la minorité de Louis XIV a trouvé une issue heureuse : les princes emprisonnés en janvier 1650 ont été libérés, Mazarin est parti en exil, les déclarations royales de juillet et octobre 1648 qui promettaient un retour au fonctionnement ordinaire des institutions et la fin des expédients financiers semblent appliquées et enfin, après la « paix d'Allemagne », la rumeur court de pourparlers sur le point de s'engager entre la France et l'Espagne. Cet optimisme ne passera pas l'été. À vrai dire, dès le printemps, des

signes existaient du fait que le désordre avait gagné le gouvernement lui-même, ce que Du Bois perçoit dès son arrivée et qu'il enregistre par une formule quelque peu minimaliste : « il y avait eu du changement auparavant ». Le chancelier Séguier a été disgracié : les Sceaux lui ont été retirés le 2 mars 1650, confiés à Charles de l'Aubespine marquis de Châteauneuf, lui-même disgracié le 3 avril 1651 au profit de Mathieu Molé le premier président du parlement de Paris qui, dix jours plus tard, doit restituer les Sceaux à Pierre Séguier. Ces changements dans le poste crucial de premier magistrat du royaume, chargé de sceller les actes royaux, sont un symptôme du trouble qui s'est emparé du gouvernement. Leur mention par Du Bois livre également un indice sur la date de rédaction de son texte : il évoque le retour en grâce de Séguier le 13 avril mais pas sa nouvelle disgrâce en septembre, ce qui laisse supposer qu'il a écrit entre ces deux dates.

Une des grandes affaires du printemps 1651, l'annonce de la convocation des États généraux, ne figure pas du tout dans la narration du quartier. En revanche, le valet de chambre ne manque pas de rendre compte du ralliement du maréchal de Turenne, dont il peut directement observer la cérémonie. Il en souligne la portée comme réparation des actions des trois années précédentes et comme figure des tensions entre chefs de guerre, sans en commenter l'important impact politique et militaire :

Le lendemain [3 mai], Monsieur le Prince présenta à la Reine Monsieur le maréchal de Turenne, pour lui faire donner de la Reine la seconde grâce. La première fut durant le siège de Paris, pendant lequel temps il révolta contre le Roi sa même armée qu'il commandait pour Sa Majesté en Allemagne, et la seconde porta les armes contre le Roi pour la sortie de Messieurs les Princes [de prison] et perdit la bataille de Rethel contre l'armée du Roi que commandait le maréchal Du Plessis-Praslin ; lequel alors que le maréchal de Turenne fit la révérence à la Reine, qui était dans son lit, le maréchal Du Plessis, qui l'avait battu, était dans la ruelle et se regardèrent un peu froidement avant que de se saluer<sup>43</sup>.

Il est difficile de mesurer si Du Bois trouve la rencontre des deux généraux piquante ou révoltante, suivant une bataille — Rethel — qui avait été coûteuse en vies de soldats et d'officiers pour un gain faible, puisque ses enjeux, cinq mois plus tard, se trouvaient pétrifiés et étaient donc devenus dérisoires.



Rentré chez lui, début juillet, il retrouve sa maison de Couture et ses occupations ordinaires, dont il interrompt le récit, probablement en novembre, pour mentionner le retour de la guerre civile : durant laquelle « Monsieur le Prince », qui avait soutenu le retour en grâce de Turenne, et le maréchal vont se retrouver dans des camps opposés et combattre l'un contre l'autre :

Pendant que je me divertissais à tous ces plaisirs innocents, Louis de Bourbon, prince de Condé, le prince de Conti, son frère, Messieurs de Nemours et de La Rochefoucauld se retirèrent de la cour et s'en allèrent en Guyenne, attendu que Monsieur le Prince en était gouverneur ; plusieurs autres les suivirent ; ce qui obligea le Roi, aussitôt après sa majorité, de s'en venir en Berry [...], et après [...] leurs Majestés s'acheminèrent jusques à Poitiers où ils séjournèrent<sup>44</sup>.

Mazarin fut rappelé, rentra en France à la tête d'une armée — que Du Bois sait être composée de deux mille chevaux et quatre mille hommes de pied —, rejoignit le roi à Poitiers : la guerre civile prit alors des proportions nouvelles portant la ruine partout où elle passa. « L'entrée du cardinal Mazarin fit que les princes signèrent l'union contre lui et pour ce motif levèrent partout des gens de guerre » : on voit à quel point la formule n'exonère pas le ministre de sa responsabilité dans ce malheur.

### De rudes alarmes

En janvier 1652, le danger se rapproche du Vendômois. Les troupes commandées par Mazarin ont renforcé l'armée royale qui combat en Guyenne contre l'armée des princes. C'est alors que le seulément de l'Angoumois, organisé par le duc de Rohan avec l'appui militaire du duc de Beaufort contre un deuxième front. Angers est assiégée et se rend le 20 mars. Des lers, les troupes des princes et celles du roi, désormais commandées par le maréchal de Turenne, se lancent dans une course à l'ouest, vers la Loire, sur leur route. Les troupes de Beaufort et de Rohan, qui ont été vaincues à Poitiers, se dirigent vers le sud-ouest, vers la région de Charité-sur-Loire. Le maréchal de Turenne, qui a vaincu à Beaufort, se dirige vers le nord-ouest, vers la région de Charité-sur-Loire et Vendôme. Les troupes de Beaufort et de Rohan, qui ont été vaincues à Poitiers, se dirigent vers le sud-ouest, vers la région de Charité-sur-Loire. Le maréchal de Turenne, qui a vaincu à Beaufort, se dirige vers le nord-ouest, vers la région de Charité-sur-Loire et Vendôme.

« Nous eûmes dans la province une rude alarme » : c'est ainsi que Du Bois introduit son récit. Il ajoute : « J'avais prévu à tout ce que je pouvais : » Il a compris qu'il allait falloir faire face au danger du passage des troupes — danger pressant : les armées vivaient sur le pays, pillaient, violaient, brûlaient. Il commence par faire l'inventaire des mesures de précaution envisageables. Il s'est d'abord assuré la protection du duc de Vendôme, l'homme fort de la province, père du duc de Beaufort. Vendôme sollicite (« duquel j'étais connu et considéré ») lui a promis une lettre de sauvegarde pour épargner Couture. Il prendra soin de recopier cette lettre :

Mon fils, Si vos troupes passent es environs de mon duché de Vendômois, je vous prie d'empêcher les désordres que les débandés pourraient faire dans les villes et villages de mondit duché, et particulièrement dans celui de Couture, qui est un lieu où il y a quantité de gens que j'affectionne. Le Sr Du Bois vous en va prier de bouche de ma part, et vous rendre la présente, par laquelle je vous assure que je suis, Mon fils, Votre passionné père César de Vendôme<sup>45</sup>.

Dans le même temps, des brigades d'autodéfense sont organisées à Couture pour protéger les lieux, et aussi les biens que les principaux habitants ont abrités derrière les murs du château seigneurial de La Possonnière. Cette précaution ressemble beaucoup à celles que n'appréciait guère le voyageur de 1649 en route pour le château de Saint-Germain :

L'épouse de Du Bois est partie pour Montoire (ville close de murs), avec leurs biens les plus précieux, et il a réuni dans sa maison « ses gens » et les bêtes de son domaine de Lestourmière, hameau plus exposé que le village de Couture. Enfin, il rend visite à des gentilshommes de sa connaissance qui se sont engagés dans le parti des princes et qui occupent le plus proche des ponts sur le Loir qui est un des principaux points de passage vers le nord. Mais, le lendemain, c'est un inconnu qui a pris le contrôle de ce poste : il faut alors improviser une visite de courtoisie « et lui fines porter trois bouteilles de vin [...] Il nous reçut avec courtoisie et nous séparâmes bien ». A ce stade, Du Bois a de quoi être satisfait : le village est protégé par un puissant il a pu, comme les autres habitants de Couture, mettre ses biens à l'abri, et il a noué des liens de civilité avec ceux qui incarnent la proximité de la menace et peuvent probablement contribuer à la

— détourner. Quand l'armée des princes commence à faire route vers le nord, le danger semble se dissiper.

Fort satisfait de la tournure prise par les événements, il décide d'aller remercier le duc de Vendôme qui, justement, est de passage à Montoire. Le 3 mars, il s'achemine vers la ville. Mais là, il a la surprise de découvrir un Vendôme de fort méchante humeur. Dès le 27 février, le duc avait ordonné que les ponts sur le Loir fussent rompus et tout particulièrement celui qui était tenu par l'officier auquel Du Bois et ses compagnons ont offert trois bouteilles de vin... Un dialogue aigre s'engage :

S. A. [Vendôme] dit : « Voici Monsr Du Bois », s'adressant à moi :  
 « Et bien, Monsieur, vous n'avez pas voulu rompre les ponts de Paillar ; vous voulez laisser manger vos poules ; c'est de quoi je me soucierai fort peu, et quand même l'on vous pillera. » Je lui dis que l'ordonnance nous avait été mise entre les mains tard et que lorsque nous y avions été que le poste était pris par le Sr Dombé. Il dit : « Que ne faisiez-vous assembler les communes, et les chasser de là et rompre vos ponts : » Je lui dis que ces gens-ici auraient été soutenus par toute l'avant-garde de l'armée de Monsieur de Beaufort, qui était logé à Rully, à la Charrie et à Lhorne et aux environs. Il me dit : « Alors, si vous deviez prendre Milan vous y apporteriez bien des difficultés »<sup>46</sup>.

Derrière la différence des points de vue se dissimule la divergence des intérêts. Le duc raisonne à l'échelle de son duché : il veut en rendre les accès difficiles et, pour cela, ne doit pas craindre l'affrontement en des points précis qui ont une vraie valeur stratégique. Du Bois et ses amis ont, eux, le souci d'empêcher les destructions là où ils vivent : ils ont besoin des ponts et ils savent qu'en cas de combat les dommages seront de toute façon conséquents. Ils sont donc portés à la négociation locale, voire micro-locale, d'autant plus que le parti des princes avait des soutiens locaux, comme il l'a noté plus haut, ce qui représentait aussi une possibilité de sauvegarde. Vendôme lui a besoin de fidèles pour garder les portes du duché. Les intérêts sont ainsi à la fois communs et divergents. Le récit restitue le dialogue où s'exprime le courroux de Vendôme ; un seul commentaire, phrasié désabusé, vient ensuite : « ce qui me fit bien voir quand les princes veulent quelque chose, il ne leur faut point de raisons ». La colère et l'ironie d'un prince (« si vous deviez prendre Milan vous y apporteriez bien

des difficultés ») ne souffrent pas de réplique ; il ne reste qu'à obtenir pérer. Du Bois et ses amis partent détruire les ponts et couler les bacs.

Cette mission accomplie, une nouvelle séquence s'ouvre dans le récit. Quelques jours ont passé. La nouvelle arrive que le roi a quitté Saumur (le 8 mars) et remonte la vallée de la Loire vers Tours et Blois. Le gros de l'armée passe plus au nord, dangereusement près du Loir. Et le 12 vers onze heures du matin :

Mes gens me crièrent que les gens de guerre étaient en grand nombre dans la campagne vers La Chartre ; je courus et montai à cheval en diligence sans bottes ; j'avais une fort jolie jument et vite ; je courus à toutes jambes où je vis la tête d'un gros de quelque mille chevaux, voulant m'adresser à celui qui le commandait.

Du Bois estime donc ne pas même avoir le temps de mettre ses bottes. Il sait ce qu'il risque et ce que risquent ses voisins. Quelques lignes plus haut, il a écrit : « les gens de guerre vivaient dans des libertés étranges puisqu'ils violaient, volaient, tuaient, brûlaient communément ». Il sait aussi qu'en pareilles circonstances les troupes ne se soucient pas de différences entre les « bons serveurs » du roi et ceux qui tiennent pour les princes. Or un extraordinaire coup de chance ou peut-être, de son point de vue, un coup de Providence se produit. Il s'approche de celui qui commande ces mille chevaux, qui, apprendra-t-il un instant plus tard, ne sont qu'une avant-garde, et découvre qu'il connaît cet officier allemand nommé Rabe pour l'avoir rencontré lors de son service à la cour. Mieux, il l'avait alors aidé :

À Saint-Germain, durant la guerre de Paris en 1650 [sic : 1649], je le voyais étranger qui manquait et de connaissances et d'intelligences, je m'offris à lui et lui donnais lieu de faire ce qu'il désirait, tant auprès de Monsieur le prince de Condé, qui alors était puissant dans le conseil du Roi, qu'auprès de Monsieur Le Tellier, secrétaire d'État, qui avait la commission de la guerre.

« Un bienfait n'est jamais perdu », telle pourrait être la morale de cette histoire. Mais il ne s'agit pas d'une fable ; il faut faire vite pour empêcher les cavaliers du colonel Rabe ou leurs valets de s'écarter pour piller. D'autre part, il faut pourvoir à la suite. Du Bois sait ce qu'il doit demander : le détachement de trois hommes « l'un pour conserver La Possomprière et les deux autres le bourg de Clontère ».

ils mirent pied à terre, les forcèrent et en pillèrent la plupart. Il était à appréhender qu'il n'arrivât semblables ou pires. Aussi la plupart des habitants m'en firent beaucoup de remerciements.

Ainsi s'éloigne la menace la plus pressante, sans mal pour Couture et sans mal pour Montoire. Mais les chemins ne sont pas sûrs. Vendôme, où se trouvent le duc et la duchesse, reste le lieu le plus assuré, aussi le gendre de Du Bois y a-t-il conduit sa femme enceinte qui a été reçue favorablement par la duchesse. Pourtant, dans tout l'épisode du passage des armées du roi par la vallée du Loir, la haute position du duc de Vendôme n'a été que d'un faible secours. Du Bois, avec d'autres, a su protéger son territoire, de Couture à Montoire, quand le duc, replié dans Vendôme, était incapable d'assurer un minimum de sûreté sur le chemin de Montoire à Vendôme. C'est là, par exemple, que, le 23 mars, Montigny, gendre de Marie Du Bois, accompagné de quelques proches, se fera dévaliser par « un parti de 14 cavaliers de l'armée du Roy ».

#### Domestique du roi, soldat, gentilhomme campagnard face au chaos

Marie Du Bois narrateur des événements de 1652 rend manifestes le rayonnement et l'efficacité de Marie Du Bois acteur. À le suivre, on comprend d'abord l'importance de sa triple expérience. Son passé de soldat lui donne une compétence : il sait comment marche une troupe, comment on s'adresse à un officier, où sont les dangers principaux, ce qu'il faut obtenir pour se prémunir du pillage (quelques hommes tirés de la troupe des possibles pillards et non des promesses ou des papiers). Son implantation locale comme notable de la ville (Montoire) et de la campagne du Vendômois lui fournit une connaissance intime des chemins, des raccourcis, des endroits à défendre et des endroits impossibles à défendre ; la solidité de son enracinement social, la profondeur des solidarités familiales lui offrent appui, informations, entreegent un savoir pratique sur les lieux et sur les hommes. Son office de valet de chambre lui confère enfin une autorité d'homme du roi et la maîtrise des manières de s'adresser à plus puissant que soi. Tout cela lui permet de parler et d'agir juste, de faire face à l'urgence, d'improviser

ce qui est immédiatement accordé par l'officier. Une autre question mérite d'être posée au colonel Rabe : où va-t-il loger le soir ? Le colonel répond que « c'était au Haye » et Du Bois ajoute « qui est à Monsieur de Rouilly<sup>47</sup>, gouverneur de la province et mon particulier ami ». Sollicité de renoncer à ce logement, Rabe refuse, mais donne sa parole qu'il fera respecter la maison.

Du Bois part avec ses trois cavaliers. En chemin, il rencontre des pillards, mais estime qu'il ne peut s'y frotter. Arrivé à Couture, il dispose les soldats là où la tentation du pillage sera la plus forte ; trois régiments de cavalerie passent sans dommage. Il apprend alors qu'un quartier régiment est logé dans le voisinage, avec un capitaine allemand installé chez son oncle René Du Bois, « ce qui me fâcha beaucoup ». Il s'y rend : « je lui fis voir que mon oncle était au Roi et qu'il n'était point de condition à loger ; il me promit toutes sortes de courtoisie, comme en effet il en usa ». Il passe ensuite la nuit avec deux des cavaliers postés à Couture ; il les loge chez lui, puis, de bon matin, après avoir donné deux écus à chacun, il part avec eux, et aussi le troisième qui avait été mis en faction devant le château de La Possonnière. Les quatre cavaliers s'acheminent ensuite vers Les Hayes. Quand ils y parviennent, Rabe et ses troupes ont déjà décampé. Du Bois prend congé de ses « Cravattes » (pour Croates, en fait ce sont des mercenaires allemands), les charge de dire à leur colonel qu'il a fait son possible pour le rejoindre, puis fait demi-tour, décidant cependant de changer de chemin pour ne pas retomber sur les troupes qu'il vient de dépasser. Il s'avance vers Montoire et découvre d'autres troupes en train de s'approcher. Il fonce alors vers les portes de la ville, qu'il n'avait l'intention que de longer, afin de prévenir les habitants. Il fait appeler son gendre qui réside dans la ville, mais celui-ci ne peut se préparer avant que les portes soient fermées et le pont levé. Aussi se dirige-t-il seul, au nom des habitants de la ville, vers les soldats pour connaître leurs intentions. Le commandant lui dit qu'il se dirige vers Vendôme et va seulement passer sous les murs de la ville, mais que si les bourgeois s'avisent de tirer du haut des remparts, il les châtiera. Du Bois se porte garant de ce que cela n'arrivera pas et donne un guide pour traverser la forêt. Il ajoute :

Il était à craindre que, sans intelligences de part et d'autre, ils n'eussent fait comme le régiment de Roque-Espine fit le jour précédent à La Chartre ; ils en refusèrent brusquement les portes pour leur passage :



Et chaque action réussie renforce à ses propres yeux, comme aux yeux de ceux qui le côtoient, sa capacité à agir.

Dans l'action, deux éléments tiennent une place cruciale. Le premier est la qualité de son information. Il en évoque peu les sources, pourtant il est capable de dresser un tableau fort précis de la disposition des armées des deux camps et de leurs mouvements. Ce savoir, indéniablement, suppose des relais. Le second élément est sa mobilité. Dès le moment où se mettent sur pied à Couture des brigades d'auto-défense, tout le monde en tient compte : « je les priaï de me dispenser d'accepter une brigade (à cause que j'étais toujours à cheval...), ce qu'ils avaient résolu auparavant que de m'en parler ». Il est réputé « homme d'esprit et de jugement », comme le lui avait dit Créquy en 1648, et il semble que « ses amis » lui accordent volontiers la mission de les représenter et de galoper d'un point chaud à l'autre pour y faire face à l'imprévu. Cette force, engendrée par sa triple expérience et par le constant réinvestissement dans son autorité de notable du Vendômois des talents développés à la cour, fait partie de son statut. Mais cette impalpable et incodifiable autorité, elle aussi, ne peut se formaliser et se transmettre comme modèle que dans des récits d'action qui la mettent en scène.

Il reste que la construction scripturaire de cette figure à laquelle il procède passe par la description indirecte de l'unanimité de la communauté villageoise, notables en tête, aussi n'accorde-t-il guère de place aux tensions locales du temps de la Fronde. Toutefois, il rapporte un incident survenu dans la nuit du 29 février, sans en mentionner la nature. Il semble que trois villageois, dont le genre d'un notable, aient tenté de prendre le contrôle de l'église de Couture où « le corps de garde » passait la nuit. Les trois hommes sont arrêtés. Il faut lire entre les lignes pour comprendre qu'ils étaient liés au parti des princes et étaient en relation avec ceux qui occupaient les ponts et la forge de Paillard.

Le long récit de la « rude alarme » et de ses dangers laisse place à une remarque dont la candeur, ou ce qui peut passer pour tel aux yeux du lecteur d'aujourd'hui, surprend : « Couture fut si peu incommodé des deux armées que je ne perdis pas une journée que je ne fis travailler. » Travailler à l'extension de la maison du Poirier et à la construction d'un solennel portail de pierre à l'entrée de la propriété. Cette satisfaction fait peu de place aux exactions subies par les hameaux voisins. Elle souligne l'importance primordiale, aux yeux du narrateur,

de son déplacement de Montoire à Couture-sur-Loir, de son installation dans le rôle de gentilhomme campagnard et, par là, indique la hiérarchie de ses préoccupations. Si la Fronde l'a atteint comme menace, elle n'a pas entraîné pour lui d'engagement spécifique. Non pas engagement au nom d'une conviction politique, ce qui serait un point de vue anachronique sur ce passé, mais par appartenance à un « parti » nobiliaire attaché à la politique d'un grand. Le duc de Vendôme est jusque-là resté prudemment en dehors de la guerre civile (avant de reprendre du service quelques mois plus tard) ; le prince de Condé est un protecteur trop lointain ; aucun noble d'envergure auquel il aurait pu être lié n'a fait appel à lui. Il ne mentionne pas la convocation des États généraux pour septembre 1651, même s'il évoque en passant, en trois mots, les assemblées de noblesse réunies à cette occasion, qui mobilisaient pourtant plusieurs de ses voisins, les qualifiant de « petites vapeurs<sup>48</sup> ». Il a obéi promptement après la réprimande de Vendôme à propos des ponts sur le Loir, mais sa modeste envergure nobiliaire l'a préservé des sollicitations autres que celles qui pouvaient atteindre un notable de bourg.

Si le fait d'être « au Roi » comme officier domestique de la Maison lui a permis de s'adresser efficacement à certains officiers de l'armée royale, il n'en reste pas moins qu'il a dû improviser une conduite adaptée à la menace du passage ravageur des armées des deux camps en mobilisant des compétences acquises plus anciennement. Son savoir militaire, comme on l'a vu, compte dans l'appréciation d'une situation. Il a acquis par expérience la connaissance de comportements élémentaires qu'il peut ériger en maximes : « C'est une maxime fort véritable qu'il ne faut jamais s'écarter dans les armées ; les voleurs sont toujours à la tête ou en queue ou sur les ailes ; et il y en a toujours », écrit-il à propos d'un déplacement effectué quelques semaines plus tard d'une résidence royale à une autre.

Dans une lettre ultérieure écrite à la duchesse de Savoie, qui accompagne l'envoi d'un exemplaire du mémoire sur l'agonie et la mort de Louis XIII<sup>49</sup>, il rappelle des exploits militaires accomplis en 1625. Au service de Christine de France, l'épouse du duc de Savoie Victor-Amédée I<sup>er</sup>, il a été engagé dans l'armée savoyarde lors de la guerre de 1625 contre l'Espagne et ses alliés, durant laquelle il aurait été blessé deux fois. Quoi qu'il en soit de ces exploits, le récit rappelle une histoire de soldats évoque la mémoire de combats vécus, situe une expérience militaire de jeune homme. C'est bien cette expérience qui se

trouve réinvestie dans la capacité de faire face à la « rude alarme » de 1652, comme le montrent la rapidité et l'efficacité de l'opération menée contre les ponts de Paillard après l'aigre réprimande du duc de Vendôme le 3 mars.

Du Bois, son « frère de Grandmont » (son beau-frère, en réalité) et un avocat nommé Girar, parent des maîtres de forge de Paillard, quittent Montoire au galop. Ils passent au Poirier où Du Bois abandonne ses « grosses boîtes » de voyage, prend son fusil, de la poudre, des balles, puis fait assembler les habitants au sortir de la grand-messe (la chevauchée de Couture à Montoire, puis de Montoire à Couture, s'est faite de très bon matin, et le retour vraiment à bride abattue). Il recrute quelques habitants de Couture en « assez bon nombre », qui deviennent « nos gens », et se conduit en commandant de la troupe, ce que personne ne lui conteste. La position de Paillard, avec ses deux ponts sur le Loir et sa forge, a été fortifiée par ceux qui l'ont occupée au service du duc de Beaufort. Du Bois prend la précaution toute militaire de placer des sentinelles « aux lieux où il en était besoin », puis dirige les opérations de destruction des ponts menées en bon ordre, pièce après pièce et avec célérité, ce qui dure jusqu'à la nuit. Avant de quitter le lieu, il décide de faire détruire aussi le bac (la « cherrière ») et, pour achever la mission, donne ordre d'aller « enfoncer » aussi un autre bac, à « Rully » [Ruillé-sur-Loir], deux kilomètres environ en aval, à l'insu des habitants qui s'opposent à cette destruction malgré les exactions que leur ont fait subir les troupes de Beaufort. Du Bois organise et commande cette action délicate :

Il était plus de sept heures du soir ; il faisais fort noir et pleuyait et était de besoin de mettre la cherrière à fond. Je leur fis la proposition que si quelques uns venaient, que nous irions y faire notre possible. Mes sieurs Gauville, de La Chaussée, de La Fosse et Foussar s'offrirent. Nous allâmes à Lestourmière ; je fis passer par un petit bateau, qui est sur le lieu, Péan, Perdreau et Tillier non méfayer. Je leur dis : « Allez-vous-en de là et descendez jusques à la cherrière de Rully. Il fait noir et pleut ; vous aurez le temps ou de rompre le pau [la pièce de bois à laquelle est attaché le bac] ou la serrure. Si vous faites cela, amenez-la de l'autre côté, nous l'enfoncerons ; sinon priez un de ceux qui passent de vous passer, nous le prendrons déjà et enfoncerons la cherrière ». Ces gens affectionnés rompirent le pau, où la chaîne la tenant attachée, et la passèrent à nous. Je fis faire des trous d'une tarière que j'avais prise à Lestourmière et la poussâmes dans la grande eau, et elle s'enfonça

sans que nous eussions aucun démêlé ; et nous retirâmes mouillés, las et affamés<sup>51</sup>.

Du Bois conduit sa petite troupe, de nuit, en terrain hostile pour ce qu'il serait anachroniquement possible d'appeler une opération commando. Il a le savoir opérationnel qui lui permet d'agir sur les deux rives de la rivière : des hommes rive droite pour détacher le bac, d'autres, dont lui-même, pour agir rive gauche : recevoir le bac à la dérive et le percer de trous avec l'instrument adéquat. Dans toute cette séquence le je narrateur commande : il se présente comme concevant l'opération, prenant la décision, donnant les ordres efficaces que personne ne critique, la conduisant dans la nuit noire, jusqu'à l'accomplissement et sans alerter les habitants du petit bourg tout proche. Marie Du Bois se comporte bien alors en soldat compétent et avisé.

Ce savoir et cette expérience anciennement acquis sont mis à l'épreuve du pourrissement de la guerre civile en 1652. Au début du mois de mai, la nouvelle arrive qu'un des valets de chambre du roi vient de mourir en service ; en tant qu'ancien dans l'office, Du Bois peut revendiquer cette charge<sup>52</sup>. Mais pour cela il faut faire le voyage à Saint-Germain où la cour est installée. Avant de se mettre en route, il se confesse, fait dire une messe à son intention et communie. Une première étape le conduit à Vendôme où la duchesse le dissuade formellement d'entreprendre ce voyage « n'y ayant nulle sûreté ». Comme en 1649, il faut passer par l'ouest en évitant toute la zone la plus dangereuse entre Châteaudun et Étampes. On ne sait pas s'il est seul ou accompagné d'un valet ; en tout cas, il ne bénéficie pas de la protection qu'offrirait le voyage en troupe de 1649.

Il accomplit d'une traite le parcours entre Vendôme et Courville-sur-Eure à l'ouest de Chartres, soit à peu près 90 km, ce qui est considérable et représente une interminable et harassante chevauchée. L'étape suivante sera plus courte mais plus dangereuse ; elle conduit de Courville à Nogent-le-Roi. Heureusement Du Bois a rencontré à Courville un soldat allemand devenu valet de chambre d'un abbé (notation d'ailleurs intéressante par elle-même) qui connaît parfaitement le pays et lui propose de faire route avec lui. Ce guide est précieux (« sa compagnie me fut fort avantageuse ») ; sa connaissance des chemins permet d'éviter un premier corps d'armée et d'arriver sain et sauf à Nogent-le-Roi. Le lendemain, nouvelle rencontre, cette fois avec un valet de pied de la reine qui cheminait aussi vers Saint-Germain. Le valet de

l'abbé (et soldat allemand) quoique arrivé à destination reçoit de son maître l'autorisation de guider encore les voyageurs à travers la forêt laquelle présente un avantage et un inconvénient : la forêt permet de chevaucher en terrain couvert mais elle dissimule aussi d'éventuels agresseurs. L'étape jusqu'à Montfort [Montfort-l'Amaury] se fait « par des petits chemins écartés ». Après, le guide se retire et il faut finir le voyage en terrain découvert, en exhibant les couleurs de la reine, car ce sont bien les troupes royales qui menacent tous les voyageurs de pillage, ou pire.

Le retour début juillet (le service n'a été que d'un demi-quartier), à partir de Meulan où se trouve alors la cour, s'effectue en groupe d'une vingtaine de cavaliers par Milly, Pithiviers, Arthenay. Cette traversée de la Beauce n'est pas exempte de danger :

Nous faillîmes d'être pris par un parti de cinq cents chevaux qui étaient sortis de Paris pour escorter Monsieur d'Angoulême qui prétendait aller en Provence et fut pris prisonnier par le comte de Palluau [Palluau], et les cinq cents chevaux ne nous manquèrent que de deux heures dans le temps que nous traversâmes le chemin de Paris à Orléans<sup>54</sup>.

Cette fois, le danger vient des troupes frondeuses. Il est plus grand encore, car les couleurs de la reine que portent les cavaliers ne seraient nullement dissuasives pour les soldats des princes.

À l'aller comme au retour, les soldats qu'on risque de croiser ressentent des menaces dont la gravité est imprévisible, entre le paiement d'un droit de passage et le vol de tous les biens, jusqu'à l'agression mortelle. La campagne française subit le sort des territoires ennemis dans la guerre. Du Bois, ancien soldat qui va prendre son service de domestique du roi ou s'en revient, est contraint de ruser, de se cacher, de fuir. Cette épreuve a probablement un coût moral, mais aucun commentaire ne l'atteste. Revenant sur son état d'esprit à son arrivée à Saint-Germain, il note qu'il n'a dû son salut qu'au fait que « l'armée du Roi était occupée à Lisle-Adam, qu'elle prit », neuf lieues plus au nord. Sans cela, ajoute-t-il :

Je n'aurais pas manqué à faire mon entrée dans St-Germain ainsi que me dit Madame de Vendôme. « Il me semble dit-elle, que je suis à St-Germain et que je vous y vois arriver tout nu, couvert seulement d'une méchante chemise fort sale qu'un de ceux qui vous auront volé vous

auront baillée pour la vôtre. » Elle avait envoyé le matin cinq des siens bien montés et armés qui furent bien battus par les chemins<sup>54</sup>.

Tournant ainsi en raillerie le présage de la duchesse de Vendôme quand elle tentait de le dissuader de prendre la route, il écarte peut-être le désarroi d'avoir à apprécier la violence de la situation de guerre civile, quand un officier domestique du roi, portant ses couleurs, est en danger dans toute rencontre avec les soldats du roi qui portent les mêmes couleurs. Il ne s'agit plus de deux camps affrontés, mais d'un pourrissement des valeurs étatiques les plus élémentaires : le désordre des mœurs guerrières a investi le camp même de l'ordre.

### La Fronde de Marie Du Bois : retour sur l'événement

#### *Le désordre, l'ordre et la figure du ministre*

La frontière entre ordre et désordre est devenue incertaine, brouillée : on peut voir là une des caractéristiques essentielles qui conférerait une possible unité, du point de vue du narrateur, à la succession des troubles que nous appelons la Fronde. Encore faudrait-il s'entendre sur les termes. Ordre est alors à comprendre dans la dimension chrétienne d'ordre divin dont l'ordre social et l'ordre politique sont, ou devraient être, une projection et une représentation efficaces. Le désordre en est l'anxiogène négation, dans les petites choses, comme dans les grandes choses, mais, depuis le Vendôme et même depuis la chambre du roi, il n'est pas impossible de se protéger de son envahissement. Quand l'ordre politique paraît céder à des forces de désordre, on peut, à l'échelle du lieu de vie, faire la part des malheurs du temps ou de passes délicates à franchir, comme une minorité royale, et de ce qui tient encore, par exemple l'ordre sociopolitique local. C'est ainsi que Du Bois, agissant en notable et en soldat apte au commandement, manifeste, dans l'écriture qui en fait le récit, que l'ordre terrestre de Couture et de Montoire et l'ordre divin ne sont pas séparés, comme devenus étrangers l'un à l'autre. Les impondérables soubresauts des agressions venues de l'extérieur n'ont pas remis en cause ce lien essentiel qui garantit que le pensable, nourri par l'observation, et le non-pensable, avec lequel on entre en relation par la prière, communiquent. Cette unité



permet de distinguer l'ordre et le désordre quand leurs rapports se brouillent : menacée, parfois percée, devenue presque invisible, la frontière entre les deux n'a pas été subvertie, mais il faut certainement se convaincre que ces deux entités solidaires et antinomiques ne sauraient être prises l'une pour l'autre ; l'affirmation scripturaire de cette conviction et de cette foi contribue grandement à soutenir l'observation du réel déployée dans un récit.

Derrière cette cohérence continûment réaffirmée se creusent par moments des puits d'incertitude. C'est ainsi le cas, pour revenir à un événement de 1648 évoqué plus haut, de l'émeute contre le chancelier Séguier du 27 août, longuement racontée par Du Bois, avec bien des détails plus tard retenus par l'historiographie et que lui-même n'a pu apprendre que d'un témoin direct de l'événement. Toutefois, malgré ce souci de la précision qui va jusqu'à rapporter les faits et gestes des protagonistes dans l'action, et aussi leurs paroles, il avoue son ignorance sur un point pourtant crucial. Il écrit cette phrase étonnante (que j'ai déjà citée) : « je ne sais pas s'il allait pour interdire le parlement, pour leur faire quelques remontrances, ou pour quoi faire : cela dépassait ma portée ». Non que les raisons de la venue du ébanceler au parlement soient bien établies : pour Dubuisson-Aubeneau, il venait pour interdire la cour, pour Talon, il venait faire part de la colère de la reine et casser toutes les décisions prises depuis le 31 juillet, pour Motteville (qui écrit longtemps après les faits), sa mission était de « calmer les esprits », mais c'est l'aveu d'incompréhension de Du Bois (« cela dépassait ma portée ») qui doit être retenu<sup>55</sup>. Car cet aveu est l'indice d'un renoncement à saisir, dans le contexte de 1648, où se situent les limites entre ordre et désordre politiques, où se situe l'ordre, en quels lieux et entre quelles mains. Relisant un fois encore la phrase : « je ne sais pas s'il allait pour interdire le parlement, pour leur faire quelques remontrances, ou pour quoi faire : cela dépassait ma portée », je suis frappé par la co-présence du présent et du passé. « Je ne sais pas » exprime une ignorance au moment de l'écriture, « cela dépassait ma portée », une impuissance de penser au moment de l'action : l'incompréhension éprouvée continue d'agir plusieurs semaines ou mois plus tard sur l'interprétation écrite qui continue d'en être troublée. L'expérience vécue s'inscrit ainsi comme trace vive dans le moment de sa restitution.

Quoi qu'il en soit, dans sa pensée, l'ordre essentiel incarné par le roi et la reine n'a nullement été mis en cause ou même questionné, mais

son investissement dans l'action est devenu flou. Certes le désordre qui règne à Rueil pendant quelques heures au moment de l'arrivée du roi peut être aisément décrit et qualifié : il est déplorable mais n'a pas d'impact sur la pensée infériorisée de l'ordre comme valeur essentielle. En revanche, que les maîtres des requêtes fassent alliance avec le parlement, que la milice bourgeoise défende l'ordre urbain au prix du défi lancé à l'ordre gouvernemental, que le chancelier ait mission d'interdire une cour souveraine ou ne puisse que lui adresser des « remontrances », alors que c'est cette cour qui prononce en droit des remontrances, tout cela manifeste une perte de sens concernant les rapports entre l'ordre politique actuel et la Cité de Dieu. Une perte de sens qui n'est pas étrangère au flottement des prises de position successives à l'égard de la figure et des actions du cardinal Mazarin entre 1648 et 1652.

Pour Aristote ou Thomas d'Aquin les accidents ne peuvent altérer la substance, mais, dans la crise politique frondeuse, l'expérience vécue n'est-elle pas que *tout se passe comme si* les signes de désordre manifestaient l'altération de l'ordre substantiel ? Ce trouble gagne la figure de Mazarin dans l'écriture de Du Bois. Le ministre, au début du quartier de gentilhomme servant en 1648, est mis en scène comme intermédiaire bienveillant pour obtenir la lieutenance de Prochassy, une figure positive nimbée de la confiance royale : le 15 août, « chef du Conseil et tout puissant », il est « Monsieur le cardinal de Mazarin » ; le 26 août, pour le *Te Deum* de la victoire de Lens, les Parisiens le voient installé dans le carrosse de la reine avec le duc d'Orléans et les princesses. Mais le lendemain, dans la nuit, il est prêt à prendre la fuite « en habit gris, la grosse botte et toute sa maison en état de le suivre », ses chevaux « la bride à la bouche ». Au Palais-Royal, on craignait un coup de force des mêmes Parisiens, mais, note Du Bois, « l'on remarquait parmi les peuples grand respect pour le Roi ». A la date du 30 août, les mots employés commencent à résonner sur un ton nouveau :

Les peuples firent voir par leurs cris de « Vive le Roi ! » la joie qu'ils avaient de revoir sa personne sacrée. Aussi ont-ils fait voir dans tous les désordres que ce n'était qu'à Monsieur le Cardinal et à ceux qui avaient la direction de l'Etat et des finances auxquels ils en voulaient et non pas à la personne du Roi, pour lequel ils avaient toujours eu beaucoup de respect.

commencé à lever des troupes dès la fin de l'été et a passé alliance avec l'Espagne au début du mois de novembre, alors que l'expédition de Mazarin ne commence qu'à la fin décembre.

En juin 1652, le roi est à Melun, les troupes gouvernementales encerclent Paris et commencent à prendre le dessus sur celles des princes, surtout après le départ de leur allié lorrain dont l'armée fait retraite par la Brie, où les soldats « pillaient et faisaient des désordres incroyables ». Mais, dans cette conjoncture guerrière plus favorable au ministre, Du Bois remarque que, même à la cour, celui-ci « ne se tenait pas fort en sûreté » et ajoute : « enfin l'on y fit aller les officiers le voir et la plupart des plus apparents de la cour qui ne lui voulaient point rendre visite quoiqu'il fût premier ministre d'État ». Cette hostilité ou cette défiance que, seul, « on » s'emploie à faire plier, mérite encore d'être soulignée dans le récit de la fin du quartier de service de 1652.

Dans celui du début du quartier suivant, en 1653, tout a changé : Du Bois fait à nouveau sa cour à « Monsieur le Cardinal » pour obtenir une demi-charge de valet de chambre en survivance pour son gendre. Il réussit à parler au ministre, lui rappelle les bienfaits qu'il a déjà reçus de lui, et une promesse de lui faire « du bien à la première occasion qui s'en présenterait », et ajoute : « La voilà, Monseigneur ; je vous la demande à vous », en disant, je me jetai à genoux et lui embrassai les jambes. Il se prit à rire et me dit : « Ô bien, j'en parlerai à la reine. » L'Histoire a tranché : aux yeux de celui qui tient la plume, le premier ministre adhère à nouveau à la perfection de l'ordre monarchique et se trouve enveloppé par elle.

Entre deux demandes de protection formulées à cinq ans d'écart, adressées à un ministre en faveur et donc « tout-puissant », Marie Du Bois a frondé à sa manière, emporté par un flot qu'il ne contrôle pas et où il est bien possible que l'imprimé ait joué un rôle. Il a frondé en arrachant la figure de Mazarin du livre enchanté de la perfection de l'ordre étatique. Et puis il a recollé l'image arrachée.

*Faire écho : un rapprochement*

Plus au sud, en Saintonge, un autre homme de l'écrit, Philippe Fortin de La Hoguette (1585-1668) bien que d'une stature sociale plus flamboyante (il était le beau-frère de Hardouin de Péréfixe, le précepteur de Louis XIV, et il était aussi l'auteur d'un ouvrage à succès paru en 1648) présente bien des traits qui le rendent comparable à Marie

La nimbe de confiance, et donc d'appartenance du ministre à la puissance du pouvoir souverain, s'est corrompue ou déchirée : la substantielle « personne sacrée » se trouve désormais séparée du « chef du Conseil et tout puissant ». Cette séparation permet de continuer à tenir, dans l'écriture, la frontière de l'ordre et du désordre, au prix de la disgrâce morale du cardinal et de son basculement du mauvais côté. Mais la frontière cède dans l'action : Mazarin n'a finalement pas pris la fuite et c'est la famille royale qui quitte Paris pour Rueil, en catimini, et « le tout ne se faisait que pour l'amour de Monsieur le Cardinal qui appréhendait que le parlement et les peuples ne se saisissent de sa personne ». La personne sacrée du roi a ainsi été mise au service du ministre et comme atteinte par la nouvelle indignité de celui-ci.

Pendant le siège de Paris de l'hiver 1649, le tout récent maître du Pointier rappelle que Mazarin est « romain de naissance et d'extrac-tion », retrouvant là le thème qui avait contribué, trente-deux ans plus tôt, à la perte de Concino Concini, le ministre et favori de la reine-mère Marie de Médicis. Dans les derniers jours du mois de mars, quand les serviteurs du roi, en chemin pour prendre leur service à Saint-Germain, se font appeler « mazarins », le cardinal n'apparaît plus comme « chef du Conseil et tout puissant », mais comme « chef du Conseil et fort haï ». Son nom disparaît ensuite et ne réapparaît dans le récit qu'au printemps 1651. Le ministre est alors en exil et Du Bois note que le parlement a entamé des poursuites, qui commencent par une enquête par voie de commissaires, sur les logements de sa suite militaire, c'est-à-dire les ravages et prévarications commis sur la route vers Cologne où il a trouvé refuge, exactions dont il serait rendu judiciairement responsable.

Les pages consacrées au début de l'année 1652 sont ouvertes par « nous eûmes dans la province une rude alarme », ce qui anticipe sur le récit à venir du passage des troupes des deux camps. La « rude alarme » est rapportée, dès la phrase suivante, au retour de Mazarin entré dans le royaume à la fête d'une troupe de « deux mille chevaux et quatre mille hommes de pied qu'il leva en Allemagne ». Si Condé est accusé d'être « contre le service de Sa Majesté », c'est bien le retour guerrier de Mazarin qui « fit que les Princes signèrent l'union contre lui et pour ce motif levèrent partout des gens de guerre ». On mesure ainsi de quel côté penche le plateau de la balance de la réprobation, d'autant plus que la chronologie s'en trouve maintenue : Condé en réalité

Du Bois<sup>57</sup>. Comparaison n'est pas raison. Il ne s'agit pas ici d'établir un parallèle entre les deux hommes qui n'ont ni la même histoire ni les mêmes ambitions, mais plutôt de regarder, depuis le belvédère de la correspondance de Fortin adressée aux frères Dupuy (119 lettres entre 1648 et 1653)<sup>58</sup>, ce que Du Bois a écrit au temps de la Fronde. L'écriture des lettres de Fortin de La Hogue et la pensée qu'elles portent sont plus explicites et plus argumentées que les propos du valet de chambre du roi. En ce sens, il ne saurait être question de les comparer. J'y vois pourtant une expérience partagée des troubles du temps de la Fronde, exprimée de manière plus précise et plus sophistiquée par l'épistolier.

Ayant reçu de Paris des nouvelles des réunions des cours souveraines à la chambre Saint-Louis, Fortin commence par exprimer sa crainte « que tout ce désordre soit un pronostic d'une tempête inévitable ». Il souhaite que les deux parties fassent preuve de sagesse : « que le maître demeurât le maître quant aux apparences et qu'en effet il usât de son pouvoir selon justice<sup>59</sup> ». Il y a l'apparence et il y a l'action (effet à ici le sens de pratique). Le vœu d'un entier respect de l'autorité et du gouvernement royal s'accompagne donc de celui de la réforme, « selon justice », de certaines pratiques gouvernementales. Dans une des lettres suivantes, il commente cette position en utilisant une forme de raisonnement significative : « Il est très certain que mais il est aussi très à craindre que... »

Il est très certain que notre corps politique avait besoin qu'on lui donnât un peu la main pour le soutenir, mais il est aussi très à craindre qu'en le voulant tout à coup repurger de toutes ses mauvaises humeurs par des voies qui sont hors de l'usage commun, l'on ne l'accable au lieu de le soulager<sup>60</sup>.

Mais, destinataires, les Dupuy sont, eux, moins réservés : ils sont partisans enthousiastes des réformes décidées par les cours souveraines assemblées et souhaitent l'éradication immédiate des pratiques extraordinaires de gouvernement — en particulier les pratiques fiscales — mises en place depuis le ministériat de Richelieu. Ils le font savoir sans ambages à leur correspondant. Aussi, dans les lettres suivantes, Fortin se défend de toute prévention qu'il pourrait à l'égard des positions des destinataires. Mais cela ne suffit pas à expliquer le progressif changement de ton des lettres venues de Saintonge. En août 1648, il

soigne la réception joyeuse, dans son voisinage, des mesures annoncées dans la déclaration royale du 31 juillet (qui reprend l'essentiel des articles issus des réunions de la chambre Saint-Louis) et il ajoute : « aussi était-ce une chose de grande commiseration que le juge du peuple fût sa partie et que le sujet du roi, dont il doit être le protecteur, fût livré sous son nom à l'écorcheur ». La critique du gouvernement est ainsi devenue explicite, et le changement parisiennes le ramène à ses

Pourtant la nouvelle des barricades parisiennes le ramène à ses craintes de remise en cause de l'autorité royale, tout en lui faisant écrire à la suite de la réception d'une nouvelle lettre arrivée de la capitale : « c'est une merveille d'avoir vu si longtemps une multitude sur les armes en confusion et avoir si peu fait de désordre, et une autre merveille qu'elle se soit apaisée si promptement ». Le siège de Paris provoque chez lui tristesse et appréhension, la paix revenue, un grand soulagement. Le 30 avril 1649, il écrit : « enfin par la miséricorde de Dieu cet orage est dissipé, et quoique celui qui en a été la cause principale subsiste encore, la mémoire du passé lui servira d'instruction comme il se doit gouverner à l'avenir ». Il me semble que cette phrase, en mentionnant « la cause principale » des troubles, vise Mazarin et que « la mémoire du passé » évoque la fin de Concini<sup>61</sup>.

Si l'on saute du printemps 1649 à la fin de l'hiver et au printemps 1651, c'est-à-dire au moment de l'exil de Mazarin et des poursuites entamées contre lui par le parlement de Paris, on découvre à quel point le ton est plus virulent à l'égard du ministre apparemment révoqué<sup>62</sup>. Ainsi, le 22 février 1651 :

Venons à S. E. [Son Éminence], pour laquelle je ne vois point aucun lieu de retraite qui lui soit assuré, car parmi ses amis qu'il a tant et tant de fois trompés, il mérite bien qu'on lui rende le change, et parmi ses ennemis on ne fera pas grand tort à un voleur public de lui couper la bourse<sup>63</sup>.

En 1652, la guerre civile interrompt les communications entre Paris et la Saintonge. Le contact est toutefois établi dès le mois de juin. Le passage des troupes, la crainte des pillards et des voleurs de toute sorte créent les mêmes inquiétudes que dans le Vendômois de Marie Du Bois. Fortin s'enferme chez lui, quête les protections pour épargner sa maison et se garde d'appareître engagé pour l'un ou l'autre camp (« ainsi il m'a fallu demeurer l'espace de six mois



à la merci des deux armées sans avoir commerce avec qui que ce soit, dans la subjection de me garder jour et nuit de peur d'être pillé nonobstant mes sauvegardes ». Le 15 juin, le diagnostic est sombre : « Si le parti du Roi succombe tout est perdu ; s'il a du bon, nous ne sommes guère mieux si le prétexte de tous nos désordres ne nous est ôté<sup>64</sup>. » L'intense désir de retour à l'ordre laisse encore une place au souhait que Mazarin (« le prétexte de tous nos désordres ») soit écarté. Le 1<sup>er</sup> juillet, les troupes, qu'elles soient gouvernementales ou condéennes, « je puis bien les appeler toutes ennemies puisqu'elles sont employées également à la ruine de l'État » ; le retour du cardinal à la tête d'une armée ne saurait être regardé comme : sauve-tage de l'État, car il participe au chaos. Le 28 juillet : « les gens du Roi et ceux des princes nous sont également ennemis ». Le 25 août apprenant le deuxième exil de Mazarin, il qualifie encore le ministre de « maître saltimbanque », dans une métaphore prolongée, celle du monde comme théâtre. Le 22 septembre, il espère encore que le roi reconnaîtra « le bienheureux effet » de l'éloignement du cardinal. Tout change le 6 octobre :

J'espère que le premier ordinaire nous donnera de bonnes nouvelles quand même ce serait avec le retour du Cardinal, duquel je baiserais volontiers les pieds pourvu qu'il nous apporte un cœur et une paix sincère et qui soit de durée<sup>65</sup>.

Le 9 février 1653, le saltimbanque a définitivement disparu des lettres : « J'apprends que vous aurez bien tôt Son Eminence ; Dieu veuille que sa présence puisse remédier à vos maux et aux nôtres aussi. » Fin mars, Fortin peut entreprendre un voyage vers Paris, même si les troubles ne sont pas encore éteints en Guyenne.

Il est frappant de voir que Marie Du Bois et Fortin de La Hoguette traversent la Fronde non seulement en faisant face à des situations très comparables, ce qui n'est guère étonnant, mais surtout que leurs opinions, telles qu'elles apparaissent dans leur écriture, évoluent au même rythme, en suivant en gros la même chronologie. Il est en outre significatif que l'un et l'autre aient choisi de se tenir en dehors de tout engagement de parti. Est-il possible, à partir de là, d'extrapoler, de passer des interprétations plus explicites de Fortin de La Hoguette à celles que développerait plus timidement Du Bois ? Ordre et désordre sont pour les deux des notions cardinales qui leur permettent d'exprimer

ferment leur amour pour la monarchie, mais qui portent avec elles, dans la conjoncture des troubles civils, beaucoup de désarroi.

Dès le printemps 1648, Fortin de La Hoguette exprime ce désarroi. Il comprend fort bien que les magistrats des cours souveraines souhaitent mettre fin aux pratiques extraordinaires de gouvernement suscitées par les cardinaux-ministres et, par là, restaurer l'ordre traditionnel (et ordinaire) du royaume : ils sont une force d'ordre. Mais les moyens employés sont inusités (la réunion des cours dans les assemblées de la chambre Saint-Louis, entre autres) et, par là, intrinsèquement porteurs de désordre. L'esprit de désordre pénètre l'entreprise du retour à l'ordre, mais on trouve aussi de l'ordre dans les actions qui paraissent d'évidence engendrées par le choix de la désobéissance et donc du désordre.

Il partage avec Du Bois l'étonnement en face de l'ordre des barricades à Paris qui semble entrer en contradiction avec le désordre d'une résistance aux décisions gouvernementales. L'arrestation de Broussel et Blanesmil a-t-elle donc été une mesure d'ordre contre une menace de désordre subversif ou bien une réaction brouillonne contre des hommes appartenant à une institution qui agit en fonction de ses propres principes d'ordre ? Et après, l'arrestation des princes, la fuite du cardinal, les renversements d'alliance, etc. ? Quelque chose en tout cas menace l'ordre substantiel de l'État, comme s'il était corrodé de l'intérieur. Après la libération des princes et la fuite de Mazarin, Fortin écrit :

Ce n'est pas que nous soyons tout à fait hors de danger, car en remuant cette pierre de scandale [Mazarin], qui était une pierre angulaire, il est assez difficile d'en remplacer une autre qui puisse donner un solide fondement à un bâtiment qui est déjà tout entrouvert de tous côtés et où pèse cette pierre angulaire, tout ayant été corrompu par la rouge contagion du passé<sup>66</sup>.

Le rouge est évidemment la couleur des cardinaux. Par eux tout a été « corrompu », mais cette corruption — figure de désordre — a mis en place une pierre angulaire de l'édifice de l'État dont la ruine, provoquée par la même corruption, sera transformée en effondrement si la pierre angulaire vient à manquer. La métaphore architecturale exprime fortement le désarroi proche du désespoir des amoureux de l'ordre monarchique et la peur de l'atteinte irréparable de la substance de l'ordre dont vit le royaume.

En tout cas, et pour le moins, Fortin comme Du Bois savent-ils ce qu'il en est de l'ordre local dans leurs lieux de vie et du respect des hiérarchies qu'il exige. L'un mesure l'importance positive des remises d'impôt et les dangers aussi qu'elles recèlent dans les campagnes qui l'entourent ; l'autre se dévoue pour organiser dans l'ordre la défense de Couture et de Montoire. Évitant les engagements partisans, les deux se tiennent à l'écart de certaines solidarités nobiliaires, dont ils sont ainsi conduits à minimiser l'importance, en particulier au moment où l'on croit encore à la réunion des États généraux. Du Bois a parlé de « petites vapeurs » à propos des assemblées de noblesse et Fortin les évoque pour dénoncer les « brigues » de procurations auxquelles elles donnent lieu et manifester son incompréhension : « je ne puis comprendre quelle a été l'intention de ceux qui l'ont appuyée [l'assemblée locale], ni quelles ont été les prétentions de ceux qui la composaient<sup>67</sup> ». La proclamation de la majorité du roi le jour de l'anniversaire de ses treize ans, le 5 septembre 1651, supprime la convocation des États généraux : le roi majeur n'est pas tenu de respecter les décisions prises par la régente dans sa minorité, même si c'est elle qui continue d'exercer la réalité du pouvoir (le gouvernement assumé directement par le roi est une fiction, mais le droit l'emporte sur la réalité des pratiques). La volte-face concernant les États généraux n'est évoquée ni par Fortin ni par Du Bois, peut-être la majorité de Louis XIV nourrit-elle pour eux un espoir non dit de retour à l'ordre symbolique et essentiel des pouvoirs.

Au terme de la traversée de la Fronde — ou des Frondes — de Marie Du Bois, on peut se demander si le temps des troubles civils a eu à ses yeux un début et une fin. Le début peut être situé à son arrivée à Paris le 1<sup>er</sup> juillet 1648, quand il découvre l'affaire des maîtres des requêtes et qu'il l'installe dans le contexte d'une tension : « la cour de parlement n'étant pas fort bien avec le Roi ». Le moment du présage funeste de grands malheurs à venir, quand il évoque le vol de ciboires et la profanation d'hosties à Saint-Sulpice et Saint-Jean-en-Grève, peut aussi être regardé comme un début. Quant à la fin, on peut la lire dans un relevé de faits, assez sec, du début de 1653 :

Le Roi cependant<sup>68</sup> fut à Pontoise et revint à St Denis ; enfin Messieurs les Princes sortirent de Paris. Monsieur d'Orléans vint à Blois et donna ses troupes au Roi ; et Monsieur le Prince de Condé s'en alla avec l'armée

des ennemis qui était revenue pour la seconde fois quelque [temps] après le combat de St-Antoine ; enfin le Roi se rétablit dans Paris et se logea dans son château du Louvre ; et le roi, la reine d'Angleterre, le duc d'York et toute leur cour allèrent loger au Palais Royal<sup>69</sup>.

Dans cette énumération, les événements s'enchaînent comme naturellement : les acteurs sortent de la scène. Et tout se termine par un déménagement, d'un château à l'autre, à deux pas. Cette énumération ne fait pas récit, elle manifeste, dans la succession des noms propres, la clôture d'une séquence. Elle prend place juste après l'évocation des aménagements réalisés dans le jardin et la maison du Poirier, où « nous fîmes aussi placer nos petites chambres aisées qui étaient d'un petit pavillon qui servait autrefois de couverture au vieil puits de la maison ». C'est à la ligne suivante que vient : « Le Roi cependant fut à Pontoise... » Des lieux d'aisances à la fin de la Fronde, la brutalité presque comique de cette succession n'a sûrement pas été calculée par l'auteur ; d'ailleurs d'une phrase à l'autre l'encre, ou la plume, a été changée, ce qui peut témoigner d'une interruption de l'écriture. Cela vient malgré tout affirmer que l'installation en châtelain à Couture-sur-Loir, après la mort de la mère, aura été la grande cause de Du Bois entre 1649 et 1653 : en dehors des quartiers de service à la cour, les affaires de l'État restent un arrière-plan lointain. Sauf quand elles viennent menacer la tranquillité et la pérennité des accomplissements locaux, quand la guerre civile est devenue la poursuite de la politique par d'autres moyens, quand arrive le temps des « partis » qui peuvent détruire l'équilibre social des communautés villageoises ou urbaines, quand les chemins ne sont plus sûrs et que les soldats vivent sur le pays : alors il faut savoir agir avec courage et discernement, en gentilhomme et en officier de la Maison du roi, dans la mémoire des compétences acquises dans une autre vie, une vie de soldat et donc de violence aussi, loin de la vallée du Loir.

31. *histoire et vie de St Joseph Epoux de la Vierge Marie mère de Dieu. Composée en latin par F. Charles Siengel Religieux de l'ordre de St. Benoist, depuis peu traduit en français. Œuvre docte et dévote. Avec approbation.* À Paris, chez Denis Moreau, rue St. Jacques à la Salamandre. 1620. [*Josephus hoc est sanctissimi educatoris Christi Dom. Deiq. Nostri in terris apparentis, ac aeterna virginis Mariae sponsi vitae historia : compendio quantum potuit, adumbrata, ex fide dignioribus auctoribus collecta. Auctore F. Carolus Siengelio Ord. S. Benedicti, M. DC. XVI.] La Dévotion à St. Joseph, le plus aimé, et le plus aymable de tous les saints, après Jésus et Marie. Par le R. P. Paul de Barry, de la Compagnie de Jésus. Quatriesme édition. Chez la veuve Cl. Rigaud, et P. Rigaud, en rue Mercière, à la Fortune. M. DC. XLIII. Avec approbation et privilège du Roy. Paul de Barry (1585-1661) est l'auteur de plusieurs ouvrages de dévotion plusieurs fois réédités. Son nom est par ailleurs connu pour avoir été un des jésuites attaqués par Pascal : toute une partie de la neuvième Provinciale le vise. Sur la dévotion à saint Joseph : Bernard Dompnier, « Les religieux et saint Joseph dans la France de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », *Siècles. Cahiers du CHEC*, n° 16, 2003, p. 57-75, et « La dévotion à saint Joseph au miroir des confréries », dans *Confréries et dévotions dans la catholicité moderne (mi-XV<sup>e</sup> -début XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rome, École française de Rome, 2008, p. 285-309.*

38. Sur cette image, Jésus est debout à gauche et Marie assise à droite, mais c'est l'inverse dans l'original latin : comme très souvent, la copie de la gravure originale a entraîné au moment de l'impression, la plaque étant retournée, une inversion de la droite et de la gauche.

39. Je remercie vivement Angelo Torre, qui a attiré mon attention sur ce livre, et Jacqueline Diot, qui m'a permis d'y accéder en un temps où les bibliothèques étaient fermées à cause de l'épidémie de coronavirus.

40. Sur le rapport entre direction orale et pratiques de lecture : Patrick Goujon, *Les Politiques de l'âme. Direction spirituelle et Jésuites français à l'époque moderne*, Paris, Classiques Garnier, 2019.

41. P. 158-159.

42. *La Vie du Sauveur du monde Jésus-Christ, tirée du texte des quatre évangélistes, réduits en un corps d'histoire, divisé en quatre parties. Où dans la suite du discours sont touchées les difficultés tant historiques que théologiques, avec les sentiments des Saints Pères cotés à la marge.* Par le P. Bernard de Montreuil de la Compagnie de Jésus. À Paris, chez Jean Camusat, rue Saint Jacques, à la Toison d'Or. M. DC. XXXVII, in-4°, 2 vol. Le privilège, signé Contrart, est du 3 avril 1637 et l'achevé d'imprimer du 30 juin.

43. Même titre que l'édition de 1637, avec cet ajout : *Seconde édition, revue et corrigée par l'auteur.* À Paris chez la veuve Jean Camusat, 1639.

44. Traduction de Lemaître de Sacy, *Le Nouveau Testament de Notre Seigneur Jésus Christ. Traduit en François selon l'édition Vulgate, avec les différences du Grec*, Mons, 1667 : « Jésus continuant son chemin avec ses disciples entra dans un bourg, et une femme nommée Marthe le reçut en sa maison. Elle avait une sœur nommée Marie, qui se tenant assise aux pieds de Jésus écoutait sa parole. Mais Marthe était fort occupée à préparer tout ce qu'il fallait : et elle se présenta

devant Jésus, et lui dit : Seigneur, ne considérez-vous point que ma sœur me laisse servir toute seule ? Dites-lui donc qu'elle m'aide. Mais Jésus lui répondit : Marthe, Marthe, vous vous empresses, et vous vous troublez dans le soin de beaucoup de choses. Cependant une seule chose est nécessaire : Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point ôtée. »

45. *La Vie du Sauveur du monde...*, op. cit., t. 2, 3<sup>e</sup> partie, chap. XLII, p. 172-174.

46. P. 41, en 1647, Du Bois mentionne qu'il apprend à son fils l'italien et l'espagnol, et « le peu de latin que je savais ».

47. P. 173.

48. P. 285-286.

49. On prend ici la mesure du manque provoqué par la disparition du premier « cahier » des écrits de Du Bois, celui qui s'achevait en 1647 et avait peut-être été commencé en 1629. Ne consacrait-il pas quelques lignes à la fameuse possession de Loudun (1632-1637) dont le bruit avait longuement résonné dans tout le royaume ?

50. P. 171. *Voir et visiblement* ont été soulignés par moi.

51. P. 171 et 286.

52. P. 286.

53. P. 279.

54. P. 174 et 288-289.

55. P. 174.

56. P. 173 et 286.

57. P. 496.

58. Voir plus haut, chapitre 1, p. 23.

59. P. 285.

60. P. 163.

61. P. 489. Le « moyson » est la pierre de tuffeau insérée entre les contre-forts de pierre de taille ; par exemple, à propos d'un autre mur, Du Bois écrit : « le moyson est d'un tuffeau maigre, havre et sec, qui grippait beaucoup mieux le mortier » (p. 198).

62. C'est une formule que j'emprunte à Yves Bonnefoy, dans *L'Écharpe rouge*, Paris, Mercure de France, 2016, p. 30.

## Chapitre 6 : La Fronde de Marie Du Bois

1. Comme cela a été évoqué au chapitre 3, Du Bois, avec sa demi-charge de valet de chambre, aurait dû servir en 1649, 1651, 1653. Mais en 1652 il a obtenu une autre demi-charge, qu'il transmettra à son gendre, et en 1648 il a servi comme gentilhomme servant. Les gentilshommes servant occupent alternativement les fonctions de panetier, d'échanson et d'écuyer tranchant. Obtenir un brevet n'implique pas de servir effectivement : il faut être désigné pour cela (et l'on ne touche de gages que si l'on sert).

2. P. 99.

3. Laurence Kaufmann et Philippe Gonzalez, « Ces événements qui nous affectent », dans Laurent Amiotte-Suchet et Monika Salzbrunn (dir.), *L'Événement (im)prévisible. Mobilisations politiques et dynamiques religieuses*, Paris,

beauchesne, 2019, p. 209-240, séparent le moment du « jugement évaluatif » d'un événement, qui peut demeurer à l'état de trace dans un récit oral ou écrit, du moment du « jugement herméneutique » c'est-à-dire d'une construction narrative de l'événement qui le consolide dans son événementialité transmissible.

4. P. 88.

5. P. 244 ; Ms., p. 105. *L'année d'après* est souligné par moi.

6. On entend par là la conspiration, dont Beaufort était le centre, qui en août 1643, six mois après la mort de Louis XIII, visait à bouleverser le rapport des forces entre clans courtois, au détriment, en particulier, de ceux qu'avait favorisés le cardinal de Richelieu, au premier rang desquels les Condé. Les conjurés envisageaient l'assassinat de Mazarin.

7. P. 89.

8. *Mémoires d'Omer Talon*, dans Michaud et Poujoulat, *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, 3<sup>e</sup> série, t. 6, Paris, 1839, p. 209.

9. *Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubencay 1648-1652*, publié par Gustave Saige, Paris, Champion, 1883, 2 vol., t. 1, p. 32.

10. Durant tout le premier semestre de 1648, le droit annuel, dit « paullette », payé par les officiers pour faciliter et garantir la transmission héréditaire de leurs offices, est suspendu. Tous les officiers ont grand intérêt à son rétablissement. Les maîtres des requêtes et les membres des cours souveraines ont d'ailleurs pris des mesures pour se préserver des conséquences de cette suspension, en particulier en créant des caisses de solidarité et en interdisant la réception de magistrats qui auraient bénéficié de la spoliation des héritiers d'un officier décédé sans avoir résigné son office quarante jours au moins avant sa mort (selon la règle existant avant l'établissement du droit annuel).

11. Voir plus haut chapitre 2, p. 53.

12. P. 95.

13. *Mémoires d'Omer Talon*, *op. cit.*, p. 256.

14. P. 106.

15. P. 110-111.

16. Charles III de Créquy (1623-1687) était le premier gentilhomme de la chambre « en année » pour 1648. Il y avait quatre premiers gentilshommes de la chambre servant par roulement chacun une année.

17. P. 113.

18. P. 116.

19. P. 117.

20. Madame de Motteville, *Mémoires*, dans *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. XXIV, Paris, Didier et Cie, 1866, p. 189-198. Sur la dimension défensive, bourgeoise et unanime des barricades des 26 et 27 août, voir Robert Descimon, « Les barricades de la Fronde parisienne. Une lecture sociologique », *Annales (ESC)*, 45/2, 1990, p. 397-422.

21. P. 120.

22. P. 117-118.

23. P. 120.

24. P. 122.

25. Voir plus haut, chapitre 2, p. 53.

26. Voir chapitre précédent, p. 177.

27. P. 177.

28. P. 129.

29. Voir plus haut, chapitre 1, p. 23.

30. P. 137.

31. P. 139.

32. P. 141.

33. *Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubencay 1648-1652* t. 1, publié par Gustave Saige, Paris, chez H. Champion, 1883, p. 68. On peut noter par ailleurs que la version qu'en donne Motteville est totalement identique à celle de Du Bois, ce qui va plutôt dans le sens d'une copie à partir d'un imprimé.

34. La reine d'Angleterre, Henriette-Marie de France (1609-1669), est la tante de Louis XIV ; épouse du roi Charles I<sup>er</sup>, elle a fui l'Angleterre en révolution.

35. Comme grand maître de France, la plus haute charge de la Maison du roi, il est dans les prérogatives de Condé d'avoir la haute main sur le tableau de service des officiers de la Maison (voir chapitre 3, p. 101).

36. P. 144.

37. P. 180.

38. On pourrait voir là un indice du décalage entre le moment de l'observation (février 1649) et le temps de l'écriture : si Louis XIV avait douze ans quand Du Bois écrivait ces lignes, alors il faudrait les dater au plus tôt de septembre 1650. Malheureusement, cet indice disparaît avec la mention de l'âge du duc d'Anjou qui a bien eu neuf ans en 1649 (le 21 septembre).

39. Voir p. 35.

40. P. 183-184.

41. *Journal des guerres civiles*... *op. cit.*, p. 186 : « L'après-dîner, vers le soir, retourment de Rueil le premier président et autres députés, tant du parlement que des généraux, avec bruit public que tout ce qu'ils avaient demandé leur avait été accordé, fors le bannissement du cardinal Mazarin. »

42. P. 184.

43. P. 212.

44. P. 221.

45. P. 227. Pour le récit de ces événements de 1652 : p. 223-237.

46. P. 228.

47. Claude Du Bellay, seigneur de Drouilly-en-Brie et des Hayes, gouverneur de Vendôme et du Vendômois depuis 1640 : *Mémoires de Marie Du Bois*, *op. cit.*, p. 232.

48. P. 224 : « quelques gentilshommes du voisinage faisaient des assemblées et formaient quelques partis ; ce qui nous obligea de sonner la cloche et de prendre les armes pour dissiper ces petites vapeurs ».

49. Voir chapitre 1, p. 23.

50. Ils sont tous parents de Marie Du Bois.

51. P. 229-230.

52. Voir chapitre 3, p. 101.



53. P. 246. Le « comte de Palluosi » est Philippe de Clérambault, comte de Palluosi, maréchal de France (1606-1665).
54. P. 241.
55. *Journal des guerres civiles...*, op. cit., p. 52 ; *Mémoires d'Omer Talon*, op. cit., p. 264 ; Madame de Motteville, *Mémoires*, op. cit., p. 192.
56. P. 124.

57. Fils d'un officier moyen de Caen, Fortin de La Hoguette a suivi une carrière militaire d'abord brillante puis décevante. Homme de lettres, il a fréquenté le célèbre cabinet des frères Pierre et Jacques Dupuy, académicien d'érudition et d'échange de nouvelles, et, hors de Paris, a entretenu une correspondance nourrie avec eux. Son livre *Testament ou conseils fidèles d'un bon père à ses enfants*, publié en 1648, a connu seize éditions au long du xvii<sup>e</sup> siècle, succès qui a fait basculer son activité du côté des lettres.

58. Giuliano Ferretti a donné une édition savante des lettres de Fortin de La Hoguette : *Lettres aux frères Dupuy et à leur entourage (1623-1662)*, Florence, Leo S. Olschki editore, 1997, 2 vol.

59. *Ibid.*, t. 2, p. 580 et 581.

60. *Ibid.*, p. 590.

61. *Ibid.*, p. 616. Je suis ici en désaccord avec Giuliano Ferretti, qui pense voir Gondi dans « celui qui en a été la cause principale ». Fortin de La Hoguette évoque là toute la séquence du siège de Paris et non tel épisode auquel le coadjuteur – qu'il a critiqué dans une lettre précédente – a pu être mêlé.

62. Ce saut de deux ans n'aurait pas de justification si mon propos était de suivre Fortin de La Hoguette tout au long de la Fronde. Mais je ne cherche ici qu'à regarder Marie Du Bois à partir de la correspondance de Fortin, par ailleurs très riche.

63. *Lettres aux frères Dupuy...*, op. cit., t. 2, p. 674.

64. *Ibid.*, p. 701.

65. *Ibid.*, p. 718.

66. *Ibid.*, p. 673-674.

67. *Ibid.*, p. 677 et 678.

68. L'adverbe signifie ici « pendant ce temps », c'est-à-dire après le retour chez lui du valet de chambre début juillet et jusqu'à la fin de l'hiver suivant.

69. P. 248.

## Chapitre 7 : Scruter l'ombre d'une critique absente

1. Daniel Arasse, *On n'y voit rien. Descriptions*, Paris, Denoël, 2000, p. 199-200, à propos des *Mémoires* de Velázquez et de l'interprétation célèbre qu'en a donné Michel Foucault : « Du même coup cependant, du fait que tu ne rejettes pas l'interprétation de Foucault et des autres, une question te tracasse encore et il faut que tu y répondes : comment se fait-il qu'un tableau courtisan qui voulait exalter discrètement le roi comme "sujet absolu" ait pu, après coup, être perçu comme suscitant une "églison du sujet" ? C'est le terme qu'emploie Foucault et, à moins de rejeter son interprétation – ce que, précisément, tu ne veux pas faire –,

tu dois comprendre comment se justifie ce renversement *a posteriori* de l'effet de sens qu'il produit dans le tableau. Autrement dit – et, là, tu pèses tes mots parce que la pertinence de la réponse dépend de la précision de la question –, comment le dispositif mis au point par Velázquez contenait-il, en puissance, l'effet que Foucault a mis au jour au prix d'un anachronisme délibéré et au déni de ce que pouvait chercher le peintre courtisan ? »

2. P. 242-243.

3. À cet endroit, Du Bois nous donne une fois encore un indice du rythme de la composition de son manuscrit. Évoquant sa rencontre avec Rabe à la tête de son régiment, il écrit : « ainsi qu'il est en son lieu ci-devant ». La formule surprend : le lecteur sait bien, sans ce renvoi, que l'histoire a été racontée un peu plus haut. Mais, pour Du Bois, il y a probablement un décalage temporel significatif entre les deux récits. Celui de la « rude alarme » doit dater du mois d'avril au plus tard, alors que celui de la rencontre avec Rabe à la cour a été écrit au retour du quartier, c'est-à-dire au plus tôt au début du mois de juillet.

4. Cité par Hélène Merlin-Kajman, *Lire dans la gueule du loup. Essai sur une zone à défendre, la littérature*, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 2016, p. 233.

5. Voir chapitre 1, p. 23.

6. Ms., p. 144.

7. P. 342-343.

8. P. 346-347.

9. P. 346.

10. P. 343.

11. P. 340.

12. P. 143.

13. Michel de Certeau, *La Possession de Loudun*, Paris, Gallimard, 1990 (1<sup>re</sup> éd., Julliard, 1970), p. 7 : « D'habitude, l'étrange circule discrètement sous nos rues.

Mais il suffit d'une crise pour que, de toutes parts, comme enflé par la crue, il remonte du sous-sol, soulève les couvercles qui fermaient les égouts et envahisse les caves, puis les villes. Que le nocturne débouche brutalement au grand jour, le fait surprend chaque fois. Il révèle pourtant une existence d'en dessous, une résistance interne jamais réduite. Cette force à l'affût s'insinue dans les tensions de la société qu'elle menace. Soudain, elle les aggrave ; elle en utilise encore les moyens et les circuits, mais c'est au service d'une "inquiétude" qui vient de plus loin, inattendue ; elle brise des clôtures ; elle déborde les canalisations sociales ; elle s'ouvre des chemins qui laisseront après son passage, quand le flux se sera retiré, un autre paysage et un ordre différent. »

14. P. 347.

15. Ce Claude Du Bois est le fils de Claude Du Bois, frère de Marie, mort en Savoie (avant 1648), où il était officier domestique – porte-chaise – de la duchesse.

16. P. 371 ; toute l'affaire, p. 372-392.

17. Sermaises (Loiret) se situe à une quarantaine de kilomètres à l'ouest de Fontainebleau, à peu près à mi-chemin sur la route d'Étampes à Pithiviers.

18. P. 381 : « Il [Louis XIV] eut la charité d'envoyer l'une des siennes, dont était question, que l'on Lui avait rapportée sous ses fenêtres de sa chambre, sur

## Pour finir

37

De chapitre en chapitre, c'est bien un parcours qui a été dessiné. Il nous a conduits du manuscrit comme trace transmise de l'expérience d'écrire pendant trente ans jusqu'à la chapelle royale, monument politique des rêves d'inscription du soi dans la représentation de l'ordre spirituel, où fusionnent, dans une lumière apaisée, la puissance royale et la puissance divine. La présence de la chapelle dans l'église, avec son décor somptueux, devait être éternelle, glorifiant la mémoire de son fondateur en même temps que l'absolu divin et l'absolu royal. Le premier instant de cette éternité, après l'édification, passait par une transmission réussie. Les descendants de Marie Du Bois, les prêtres et les paroissiens ont-ils joué le jeu ? Rien n'est moins sûr. En tout cas l'explication et le mode d'emploi pouvaient être lus dans le manuscrit réellement transmis, lui, par héritage.

Ce parcours a suivi aussi la piste des récits d'épreuves et de désillusions. Est alors apparue, presque comme une hantise, une question d'abord peu visible dans le paysage des phrases de vénération du « bon maître » : où commence la critique du pouvoir ? Question cruciale derrière laquelle se profilent probablement les linéaments de la ruine du bel édifice absolutiste.

\*

Couture-sur-Loir, le 11 août 2020 : j'ai voulu revoir la « belle chapelle royale » de Marie Du Bois et le pavé de cette église sous lequel il a été enterré. Aussi les statues du retable qu'il a fait sculpter et qui sont maintenant accompagnées de compagnes sulpiciennes. Les lettres enlacées du monogramme royal, Jésus, Marie, Joseph, Anne se voient toujours sur les belles boiseries qu'on peut effleurer du doigt. On y

devine ainsi des traces de ciseau à bois qui ont tenté d'effacer, sans y parvenir complètement, les fleurs de lys, les couronnes, les armes des écus, probablement au temps de la Révolution.

La chapelle est de taille modeste ; je gardais bien le souvenir de ces proportions, en revanche j'ai tout à coup mesuré l'importance de l'ouverture octogonale percée dans la muraille de 1663. C'était un fort apport de lumière tombant sur l'autel, aujourd'hui en partie occulté par un triste vitrail qui représente la grotte de Lourdes. J'ai alors fait le rapprochement avec la maison du Poirier devant laquelle j'étais passé quelques instants plus tôt : une série de grandes fenêtres sur la façade, une allure générale du bâtiment - ajoutée à la maison de la mère qu'il avait englobée - en avance sur son temps. Du Bois était donc « moderne ». Dans son écrit, la graphie, l'orthographe extravagante, la mauvaise coupure des mots, la ponctuation, etc., paraissent autant de traits d'archaïsme. En face d'eux, je pourrais aligner une longue collection de remarques sur l'ordre matériel, sur la clarté, la propreté, la rationalité des dispositifs agricoles et de l'aménagement du parc et du jardin, la conception de la charité et de la vie ecclésiastique, toutes du côté de la modernité du xvii<sup>e</sup> siècle.

Avant de quitter l'église, j'ai remarqué que le tabernacle de l'autel était en mauvais état : le lendemain matin, une dame plus attristée encore qu'indignée m'a indiqué que la petite porte avait été forcée la semaine précédente et que le tabernacle tout entier en avait été endommagé. J'ai partagé sa peine, mais sur le chemin du retour je n'ai pu m'empêcher d'être traversé par l'idée de ma propre effraction dans le texte de Du Bois dont je n'étais pas destinataire. Ai-je été victime de la même naïveté que le voleur qui croyait qu'on conservait encore des calices d'or dans les tabernacles des églises de village et qui n'y a trouvé, son méfait accompli, que du vide, ou plutôt du rien ? Si j'ai travaillé en historien, je n'ai pu traiter l'écrit de Marie Du Bois comme un tabernacle enfermant la vérité d'une vie et d'une époque : raisonner en termes d'expérience, dont l'historicité pourrait être pensée, avait aussi pour enjeu de m'en préserver.

\*

S'attacher à l'expérience vécue d'un homme du xvii<sup>e</sup> siècle, convertir par sa mise en écriture en expérience transmise, exigeait de fixer le regard sur le foisonnement des faits rapportés, à l'échelle de chacun

d'entre eux et à l'échelle de ce foisonnement même. Ces faits : actions et pensée sur l'action, événements ou micro-événements rencontrés, éprouvés, interprétés, apparaissent dans un flux narratif où se mêlent les actes, les conduites, les circonstances. Respecter les « configurations de détails » agencées par Marie Du Bois comme production du mémorable écartait la tentation de hiérarchiser par avance ces « détails », de les trier en importants et en secondaires ou en négligeables.

Quand il est possible d'observer leur assemblage dans la dynamique narrative, ce sont autant de micro-mécanismes de la pensée qui prennent forme, ceux qui ont orienté la capacité d'agir, ou de réagir à ce qui advenait. C'est dans la découverte de cette opérativité que se révèle la cohérence non seulement d'une vie, mais aussi de la construction d'un monde où l'éthique de l'intérêt personnel et familial et l'idéal d'une chrétienté en devenir à l'échelle du village ou de la maison, loin de se contredire ou même d'entrer en concurrence, se rencontrent et se soutiennent.

De ce point de vue, l'opacité des conduites, voire leur extravagance, leur pittoresque ou leur routinier conformisme, qu'il serait si facile, à distance, de dissoudre dans l'émission d'anecdotes débouchant sur de condescendantes généralisations morales ou psychologiques, fécondent la compréhension d'événements bien plus amples et lourdement chargés d'enjeux historiographiques, comme la Fronde.

La Fronde de Marie Du Bois n'est pas simplement un témoignage sur la traversée d'une période agitée et dangereuse : sa compréhension et son incompréhension des événements dont il fut témoin, restitués dans une série de récits non articulés, déplacent, pour l'historien dont le regard n'a d'abord été fixé que sur la singularité d'une expérience, la signification de l'événement tout entier appelé Fronde. À côté des menaces les plus directes de ravages provoqués par les troupes - débandées ou non - dans le chaos de la guerre civile, la violence de l'expérience politique tient au brouillage de la frontière entre ordre et désordre. Car, pour Du Bois, le bien n'a pas d'autre patrie que l'ordre, ou plutôt que l'antithèse, l'antonyme, l'antipode du désordre, désordre dont il voit partout la marque. Et cela dans toutes les circonstances de la vie sociale, politique et spirituelle.

Il a foi en l'absolu divin comme source de toute vérité, à l'aune insaisissable de laquelle toute action et toute pensée devraient pouvoir se mesurer. Quand un nuage d'incertitude cache un moment cette lumière, viennent les signes de l'angoisse ou de la panique, que

l'écriture, en les évoquant, tient à distance. Une hiérarchie préétablie de ces faits classés en graves ou anodins n'a pas de pertinence.

Une décennie plus tard, en temps de paix et d'ordre étatique restauré, des meubles déplacés dans la chambre du roi au Louvre viennent à leur tour, dans un plus étrange registre d'inquiétude existentielle, manifester la hanse d'un désordre politique mortel dans le lieu qui en paraît le mieux préservé. Comme un couvent qu'un diable ensoleillé, l'endroit où l'ordre monarchique s'incarne en son plus sûr abri peut soudain sembler menacé par la remontée de forces obscures. Le jour de la « terreur panique » de Du Bois, le roi était à Versailles. Son absence — celle du corps vivant et non des signes de la souveraineté qui sont partout dans le palais, ou des traces nombreux d'une très récente occupation de la chambre — a ouvert le lieu au fantôme d'un chaos sans nom ni forme, que le roi a d'ordinaire, par sa seule présence, la puissance de tenir à distance. L'absence du roi n'a pas ainsi bouleversé seulement l'organisation du service de l'officier commandant : le halo de la toute-puissance politique a paru séparé de sa source et donc privé de ce qui en justifie l'éclat. Le bref récit du basculement émotionnel dans la « terreur panique » est ainsi devenu l'indice d'un trouble concernant la perception du lien entre corps royal comme incarnation d'un ordre supra-humain et ordre politique.

Un autre événement, apparemment tenu, révélait vingt ans plus tôt l'intensité de pareil trouble. C'est le moment où, pendant l'agonie de Louis XIII, le valet de chambre, qui depuis des semaines ne cessait de manipuler le corps du roi, de le soutenir dans ses vomissements et déjections, tombe « sur les mains quasi évanoui » quand Louis lui « fit la grâce » de lui serrer la main « pour dernière marque de sa bonne volonté ». Le corps mourant d'un pauvre malade s'est brusquement manifesté comme corps du Roi par un geste souverain qui produisit la déflagration émotionnelle.

Comment alors ne pas penser à la célèbre théorie des deux corps du roi d'Ernst Kantorowicz<sup>2</sup> ? La projection sur le XVII<sup>e</sup> siècle de cette fiction théorique élaborée par l'illustre médiéviste, fondée sur la distinction du corps naturel et du corps politique du roi, conduit d'abord — et contrairement à quelques commentaires hâtifs — à souligner la puissante réalité de l'incarnation du corps politique dans le corps naturel transfiguré par la souveraineté. Alain Boureau a insisté sur la dimension métaphorique de la théorie des deux corps<sup>3</sup>. Ce qui invite à se tourner vers la très riche production de métaphores utilisées non seulement

par les juristes qui ont nourri la réflexion de Kantorowicz, mais présentes aussi dans la littérature encomiastique pour évoquer la spécificité de la puissance souveraine des rois de France, laquelle, comme on sait, ne meurt jamais (*Dignitas non moritur* ou « Le roi est mort, vive le roi ! »).

C'est ainsi que nous avons rencontré dans l'épître dédicatoire du tome 3 de *L'Histoire sainte* du jésuite Nicolas Talon cette double image : « au travers du cercueil de David [apparaît] la figure de Louis le Juste et l'image de votre Majesté sur le trône de Salomon », instaurant une correspondance eschatologique entre les deux rois Bourbon et les deux grands souverains bibliques. Du Bois, dans l'usage qu'il fait du texte de Talon, transforme la rhétorique hyperbolique du jésuite en analogie de situations vécues ; il passe du langage de l'éloquence à l'interprétation de l'action durant laquelle il voit le roi David dans Montoite en 1647 : l'image a changé de statut, elle n'est plus outil d'une évocation d'un passé édifiant, mais « bouclier » dans l'action et donc force organisatrice et explicative du présent. En suivant Alain Boureau, je peux dire qu'il a transformé la métaphore « immanente au langage » en fiction qui recouvre le réel<sup>4</sup>.

Cette manière de mobiliser des images, voire d'y entrer, et de les transformer en fiction où fusionnent le passé lointain et le présent rend compréhensible ce qui advient et permet de dominer en pensée d'éventuelles forces hostiles échappées des replis obscurs de l'âme humaine et libérées par la corruption du temps présent. C'est quand cette opération ne peut être accomplie que vient la panique et que la confiance dans l'ordre chrétien du monde semble soudain se lézarder. Le duc de Montausier bat comme plâtre le dauphin qu'il est chargé d'éduquer. Le jour de 1671 où il déclare à Bossuet être « l'exécuteur des hautes œuvres », Du Bois, saisi par cette expression sortie de la bouche d'un homme qui a la confiance du roi, doit se retenir à une tapisserie pour ne pas tomber, et il ajoute se remémorant la scène : « une sueur froide se répandit par tout mon corps, qui m'obligea presque de sortir, mais comme j'étais seul, je n'osai et fus fort longtemps sans m'en pouvoir remettre ».

L'aveuglement de Louis XIV à l'égard des mauvais traitements infligés à son fils rejoint son fatalisme en face de l'injustice subie par le serviteur fidèle en 1664 : ces impressions fugitives traversent l'écriture et l'expérience de celui qui ne cesse de chanter les louanges de son maître. Ce ne sont pas des fautes qui pourraient être décriées.



comme telles — ou passées sous silence —, plutôt de micro-craquelures qui, à distance, montrent que l'édifice royal — le beau monument minutieusement construit par les juristes, les peintres et les poètes — est travaillé de l'intérieur par des mouvements ténus qui en menacent la stabilité. Le récit de rêve de 1672 entérine le brouillage de la figure du maître : il y a du maître, si j'ose dire, qui encourage, mais « ne sachant si c'était le Roi ou un autre ». En tout cas le soutien venait « d'en haut ». Le maître d'en bas, image sur terre de celui d'en haut n'a plus de visage et se trouve donc séparé de son image.

Ailleurs que dans ce rêve, le narrateur n'a pas renoncé à célébrer la si rassurante unité infrangible des puissances, plusieurs fois soulignée par l'évocation de « la personne sacrée du Roi ». Il note toutefois que le 3 juillet 1664, au moment de quitter le service, il a étrangement perdu la voix alors qu'il prenait congé du roi :

Le Roi était dans sa chère [chaise], que l'on peignait ; j'approche la bouche de son oreille et lui dis : « Sire, je remercie très humblement Votre Majesté de ses bienfaits, j'en userai si bien que... » (je voulais dire : que Dieu et Votre Majesté en seront satisfaits, mais je ne pus la pensée me vint que c'était trop à moi de me promettre de contenter Dieu et le Roi et que je ne savais pas ce qui pouvait arriver...)

À lire ces lignes, on pourrait croire que Du Bois, soudain apathique, doute de lui-même au moment de proférer l'engagement qu'il a prévu d'exprimer, qu'il doute de sa capacité à contenter Dieu et le roi unis en une même substance. Mais la phrase continue ainsi : « je ne savais pas ce qui pouvait arriver, mais j'avais bien plus de raison que je ne croyais comme vous verrez dans la suite ». Quand il décrivait son impuissance à continuer sa phrase à l'oreille du roi, il connaissait donc la suite : il savait qu'il allait écrire le récit de l'injustice violente à laquelle il était sur le point d'être soumis, accusé d'avoir dérobé des jetons d'or dans la chambre du roi. Ce récit laissant voir l'incapacité royale de rendre justice au cœur de son palais a, devant le temps, plus de virulence qu'une critique articulée ; il est le symptôme d'une redoutable fragilité. Le symptôme annonciateur de ruine se découvre au lecteur attentif de Du Bois ; les historiographes du « roi de gloire », dont l'emprise est si forte sur l'histoire politique de cette période, ne se sont jamais trouvés en position d'y prêter attention.

Du Bois peut certes prier pour le roi, en demandant à Dieu « de l'accompagner et de marcher toujours à sa droite comme il fit à celle de David ». Il se trouve toutefois que les images bibliques rencontrées dans des livres, assimilées au point de venir spontanément à l'esprit pour affronter l'adversité, servent de bouclier dans l'action et protègent des noirceurs du présent, si elles opèrent efficacement pour sa propre sauvegarde morale, spirituelle, existentielle, n'apportent guère de matière à la célébration de l'ordre politique que le roi incarne.

La construction de la chapelle royale, dernier dessein, est le spectacle laboratoire où peut s'observer l'articulation de l'ordre social, de l'ordre politique et de l'ordre divin et, par là, ce qu'est la politique, publique et intime, du valet de chambre du roi et notable de Couturesur-Loir, une politique en son siècle entre contraintes et puissance d'action. L'idéal d'une chrétienté tout à la fois perdue et anticipée accompagne ce que j'ai appelé le métabolisme du corps social, grâce auquel la « personnalité sociale » du notable villageois peut s'affirmer. La chapelle, en montrant la fiction du dépassement des frontières territoriales, entre « ici » et « là-bas » (où s'effectue le service d'officier de la chambre), associée à celle, plus surprenante encore, de la fusion en une unité sociopolitique et politico-spirituelle des trois familles (la sainte, la royale, la villageoise), met en scène la représentation d'une identité rêvée. En même temps, il s'agit bien là, à partir d'un tableau édifiant, mais qui transgresse le conformisme qui l'a peut-être d'abord inspiré, d'un fort discours tenu sur l'ordre social et politique du temps.

J'ai souvent employé le mot « tableau » dans les différents chapitres de ce livre. Tenter d'écrire l'histoire d'expériences vécues puis transmises conduisait à centrer l'attention et l'analyse sur des « scènes » de vie campées dans des récits. Ces scènes racontées (ou inventées) prennent vie comme des tableaux, soit qu'elles paraissent telles à l'œil de l'observateur à distance, soit que le narrateur les ait lui-même conçues ainsi. Affirmer cela suppose de prendre en compte ce que le mot *tableau* désignait précisément au XVII<sup>e</sup> siècle. Dans le dictionnaire de Furetière, la première acception est « image ou représentation de quelque chose faite par un peintre avec son pinceau et ses couleurs », et ensuite : « se dit figurément en morale des descriptions et représentations qui se font soit de vive voix, soit par écrits, soit par des livres exprès tant des choses naturelles que morales », puis : « se dit aussi d'un cadre qui contient les noms de plusieurs personnes d'un même corps ou de même condition ». Les dictionnaires actuels, comme le *Trésor*

de la langue française, déroulent la liste des usages métaphoriques du terme à partir du premier sens d'œuvre picturale, mentionnent différentes sortes de panneaux muraux, mais surtout introduisent une nouvelle acception liée au spectacle : « moment d'arrêt d'une scène créant une unité visuelle entre la disposition des personnages sur la scène et l'arrangement des décors, de façon à ce que l'ensemble donne l'illusion de former une fresque », ce que le *Littre* évoquait déjà plus plaisamment : « terme de théâtre ; groupement de personnages qui sont exposés quelques instants aux yeux des spectateurs ; le père ouvre les bras et bénit ses enfants : tableau ». De là une double exigence pour aborder les effets de visualisation des récits de Du Bois : assumer ces glissements de sens, ne pas sous-estimer la continuité de la référence picturale. C'est à partir de cette double réalité que la force propre de certaines descriptions de scènes faisant tableau peut être véritablement regardée. L'exemple le plus spectaculaire est sans doute le récit de la visite au calvaire du mont Valérien : d'un côté le tableau quasi vivant de la Passion, de l'autre Paris « qui se voit tout à plein » et, entre les deux, Du Bois à genoux « tenant les rênes de la bride de mon cheval dans mon bras gauche » : le narrateur est entré lui-même dans le tableau qu'il décrit, et dans cette représentation fusionnement théâtralité et pictorialité. Le lecteur n'entre pas dans le tableau de la Passion auquel est adressée la prière de Du Bois, mais il voit celui-ci priant comme en un tableau. De tels tableaux ont donc la puissance de produire un fort effet de présence. Le mot « effet » est sans doute de trop : c'est une présence du passé qui s'impose à qui voit le tableau dans la scène racontée. « Moment d'arrêt d'une scène », « quelques instants » : la présence ne dure pas ; la fugitivité lui est indispensable, mais chaque relecture ramène la présence. La métaphore picturale conduit, elle, à penser en termes de couleur, de plans, de détails évidemment, et de points de fuite qui ouvrent le tableau à l'inatteignable et irréductible altérité du passé, risquant ainsi de démasquer la présence comme illusion de présence.

À la page 79 du manuscrit, une clause du testament de 1661, qui a été déposé là avec celui de 1649 et ses codicilles, m'avait, il y a plus de dix ans, saisi par son étrangeté qui me figure aujourd'hui l'un de ces points de fuite :

Je veux et entends [...] que mon corps soit inhumé et enseveli dans l'église de Couture sous la tombe que j'ai fait poser sur les corps de

mes défunts père et mère ; et en cas que le corps de ma défunte chère mère ne fût pas tout consumé (qui décéda le 6 janvier 1649), je ne veux pas que l'on sépare, et même que l'on touche, à aucun de ses membres, mais je veux que l'on ôte mon corps de mon cercueil et que l'on le pose dans celui de ma chère mère, pour reprendre ma première place dans son giron.

Dans ce saisissement, ces lignes m'avaient fait l'effet d'une rencontre brutale avec un passé qui revient malgré son extravagance, ou à cause d'elle. Hapax troublant, la clause extravagante, jamais rencontrée ailleurs, aura disparu des dernières volontés de Du Bois dans le testament de 1669. Je n'avais pu que la qualifier d'escarbillette d'un présent ancien qui aurait réussi à trouver le temps et à s'y perdre intact, stable dans son incongruité, stérile dans son unicité. Je ne peux aujourd'hui que réitérer cette impression qu'aucune des nombreuses lectures ultérieures n'a pu modifier.

Il convient aussi de ne pas finir sans faire une place à ce qui, dans le texte de Du Bois, se refuse à faire tableau. Quelle que soit la fécondité des scènes racontées pour permettre de comprendre plus qu'elles, des territoires de l'action à la « personnalité sociale », certains récits d'expérience, ou de simples et soudaines allusions, résistent à la tentative de les voir comme des tableaux. En 1655, deux pages du manuscrit (qui en font quatre dans l'édition de Louis de Grandmaison), sont consacrées au récit de l'emploi du temps d'une journée de Louis XIV, récit introduit par cette note marginale : « Comme le Roi Louis 14 mon cher maître passait les heures du jour ». L'intérêt documentaire de cet agenda royal est certain. Un biographe de Louis XIV ou le rédacteur d'une notice de dictionnaire pourrait en faire son profit. Pourtant, aucune des activités décrites, du réveil au coucher, n'engage le narrateur, lequel a pris la position de celui qui livre un utile témoignage pour l'histoire, ce qui conduit à constater, dans la perspective qui est la mienne, que ce projet-là de transmission, consciemment historio-graphique, n'a guère de densité : il est sans événement et donc sans trouble existentiel en face de ce qui advient.

La même résistance à faire tableau surgit parfois au détour d'une phrase sous la forme d'une note à l'étrange apparence et dont le sens semble d'abord obscur ou le statut déroutant. Ainsi, dans le récit de la fête villageoise d'avril 1661 célébrant la naissance du premier enfant des seigneurs de Couture, on lit : « les habitants du faubourg

Saint-Germain ne se mêlèrent pas tous avec nous ». L'explication est en marge : « Le faubourg Saint-Germain, c'est Le Pin. » Le Pin est un hameau de Couture, au bord du Loir, à moins de cinq cents mètres du village. Qualifier ce modeste écart de faubourg Saint-Germain, est-ce un trait d'humour souligné par une ironique note marginale ? S'agit-il d'un imaginaire spatial dans lequel la géographie parisienne se serait imprimée au point de faire image pour l'élégante évocation du territoire villageois ? Ou bien cette notule, apparaissant dans la lettre que Du Bois adressait à la grand-mère du bébé seigneurial et qu'il a recopiée, révèle-t-elle une habileté galante de l'épistolier ? Impossible de trancher ; et pourtant ces quelques mots indiquent l'intimité d'un rapport imaginaire entre le lieu du service et le lieu de vie ou bien un usage élégamment mondain de la langue.

Il me faut enfin évoquer un paradoxe : le sentiment quelquefois éprouvé d'une trop grande transparence, en quelque sorte d'un exoès de proximité du passé. Proximité et transparence privent en effet d'une distance qui permet seule de percevoir la présence comme inscrite en son temps (le temps de l'expérience de celui qui écrit), et se trahissent ainsi comme illusion de présence. Voici, par exemple, une scène prise dans le récit de la dernière maladie de l'épouse en 1659 :

Elle inventait toujours quelque chose pour se divertir : une de ses poules lui ayant dérobé des œufs qu'elle couva dans la niche, ou loge, des chiens et lui amena huit poullets ; cette poule les amenait tous les jours quatre ou cinq fois dans sa chambre ; elle prenait un plaisir singulier de leur faire donner du pain au commencement et ensuite de l'orge ; elle les éleva fort beaux quoique dans l'automne, et souvent les portes de sa chambre étaient fermées, cette poule volait sur l'accoudoir des croisées et avec le bec heurtait aux vitres jusques à ce que l'on eût ouvert la porte par laquelle elle faisait entrer ses poullets, et ma femme qui faisait tenir de l'orge dans un pot, l'on leur en donnait devant elle, et sitôt qu'ils étaient repus, il n'y avait pas moyen de les retenir dans la chambre, ils criaient comme des petits désespérés<sup>8</sup>.

Il faut la chute pour repenser à l'agonie de l'épouse : « cette petite chose continua jusqu'au jour précédent de la mort de ma femme, qu'elle voulut encore leur en faire donner devant elle ». En tout cas, le récit charmant semble écrit d'hier quand les poules pouvaient encore entrer dans les maisons avec leurs poussins, comme je l'ai souvent vu dans mon enfance. Cette saynète efface ce que j'ai appelé la territorialité

de l'expérience ; supprimant le point de fuite d'une altérité narrative qui résiste à l'appropriation historique, elle supprime aussi l'histoire et devient scène de genre. En ce sens, c'est un trompe-l'œil : le simulacre d'une réalité qui semble sortir de l'image a supplanté la représentation, son mystère et sa puissance d'évocation du réel saisi et montré par un regard qui fut vivant<sup>9</sup>.

Le corps ôté du cercueil, le faubourg Saint-Germain de Couture-sur-Loir et les poussins résistent à mon travail de lecture, d'analyse et de contextualisation. Ils ne disent rien du pari sur le temps d'une transmission réussie, rien non plus des territoires ou des politiques de l'expérience. Ils figurent la part d'ombre que suscite toute élucidation historique. Leur résistance comme restes inutilisables aide toutefois à prendre la mesure de ce qui, au contraire, a permis de transformer en bribes de savoir inédit sur le passé tant d'épisodes tirés de l'« espèce de journal » de Marie Du Bois. Des épisodes présentés par son écriture comme des séquences de vie.

Ce qui rapproche ces séquences, longues de quelques lignes ou de plusieurs pages, c'est que la routine, ou l'attente du prévisible, l'ordinaire des jours s'y trouvent soudain confrontés à la discontinuité d'événements petits ou grands. Quelque chose arrive dans la vie du narrateur ou autour de lui et quelque chose arrive dans l'écriture qui en rend compte. Même quand l'événement est subi, le récit qui en est fait est, en ce sens, un retour à l'action. L'action dans l'écriture devient alors action d'écriture. L'expérience de transmettre l'expérience et l'expérience de maîtriser sa vie dans le succès et dans l'adversité n'y sont pas séparables. Cette remarque finale ne porte pas avec elle l'illusion qu'en croyant maîtriser les actions d'écriture de Du Bois, je pourrais me faire le contemporain de la maîtrise de sa vie par l'écriture. J'émetis seulement l'hypothèse que cette écriture pratiquée pendant tant d'années réussit à nous livrer le réel passé comme son dehors, et ainsi à nous le faire partager.

25. Julien Le Moigne est peut-être l'époux de Françoise Le Moigne, la servante au grand cœur de 1662 (voir chapitre 4, p. 135).

26. P. 404. Luc 3,4-5 : « *vox clamantis in deserto parate viam Domini rectas facite semitas eius omnis vallis implebitur et omnis mons et collis humiliabitur et erunt prava in directa et aspera in vias planas et videbit omnis caro salutare Dei* ». On lit en marge (Ms., p. 163) : « Parole sacrée de la dernière Évangile de l'Avent ». Il est à noter que l'extrait est cité avec exactitude, alors que l'on a pu observer à plusieurs reprises que Du Bois éprouvait des difficultés à citer correctement le latin : c'est un signe probable qu'il avait le texte sous les yeux et qu'il l'a recopié.

27. P. 458.

28. P. 459.

29. Ces informations ont été obtenues par recoupements d'indications éparées données par Marie Du Bois tout au long de son manuscrit et grâce à des notes érudites de Louis de Grandmaison qui a pu consulter l'état civil ancien de la paroisse de Couvure : *Mémoires de Marie Du Bois*, *op. cit.*, notes, p. 162, 277, 472.

30. P. 260-261.

31. P. 407-408.

32. Comme le précise Louis de Grandmaison (p. 256), il ne peut être son neveu. Il était sans doute son « neveu à la mode de Bretagne », c'est-à-dire fils d'un cousin ou d'une cousine germaine. Il se rattache en tout cas à la branche de Marie Du Bois, la sœur de Claude Du Bois, père de notre Marie. Cette Marie Du Bois a épousé Charles Foussart. Et leur fille, Françoise Foussart, est sans doute la mère de Charles Guillery.

33. P. 449.

34. Il s'agit bien du célèbre Paul Fréart de Chantelou dont il a été question plus haut dans ce chapitre.

35. P. 450-451.

36. Archives départementales d'Indre-et-Loire 1 J 1167 / 3, f° 1 recto.

37. Ce testament de 1676 (avec des codicilles de 1677 et 1679) est donné par Louis de Grandmaison en annexe à son édition des *Mémoires* (*op. cit.*, p. 510-514), à partir d'une copie présente dans les papiers de la famille Dubois auxquels il a pu avoir accès.

38. Charles Loyseau, *Traité des seigneureries*, Paris, Abel l'Angelier, 1608, chap. xi ; Pierre-Toussaint Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*, Avignon, Chez Bauche, 1761, t. 1, p. 267 ; Daniel Jousse, *Traité du gouvernement spirituel et temporel des paroisses*, Paris, chez Debure Père, 1769, p. 70, 208-210.

39. *Traité des seigneureries*, *op. cit.*, édition de 1620, p. 157-158.

40. Daniel Jousse, *Traité du gouvernement spirituel et temporel...*, *op. cit.*, p. 208.

41. Louis Marin, *La Traversée des signes*, édition établie et présentée par Pierre-Antoine Fabre, Paris, Éditions de l'EHESS, 2019.

42. Ms., p. 73 ; *Mémoires de Marie Du Bois*, *op. cit.*, p. 498.

43. P. 167. Voir plus haut chapitre 5, p. 177.

44. On aurait tort d'extrapoler à partir de cette évocation d'Augustin sur d'éventuelles sympathies jansénistes de Du Bois. Rien de ce qu'il exprime ne va dans ce sens. La référence à Joseph père adoptif de Jésus peut venir du sermon LI de saint Augustin sur l'Évangile de saint Matthieu (« La double généalogie de Jésus-Christ »).

45. Là encore, toute extrapolation serait aventureuse. Toutefois, quand Du Bois évoque en 1666 le différend survenu entre deux personnages qu'il considère comme ses amis et dont il célèbre la foi intégrale, le curé-doyen de Lhomme et le curé de Saint-Laurent de Montoire, différend qu'il tente de régler en organisant un « accommodement », il note, p. 412 : « attendu que Monsieur de Saint-Lorand soutenait un Père Georges, augustin prédicateur à Montoire, et que la plupart de Messieurs les curés accusaient d'avoir avancé en chaire des propositions trop hardies, au point que Monsieur le doyen reçut commission d'en informer (ce qu'il fit et Monseigneur l'évêque les jugea) ».

### Pour finir

1. Sur la question de la vision du rien, voir le beau livre de Jacques Le Brun, *La Chapelle de la rue Blomet*, Paris, Les Belles Lettres, 2021.

2. Ernst Kantorowicz, *The King's Two Bodies. A study in medieval political theology*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1957 ; traduction française, *Les Deux Corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1989.

3. Voir ses fortes et inspirantes analyses dans *Le Simple Corps du roi. L'impossible sacralité des souverains français, xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Éditions de Paris, 1988, et *Histoires d'un historien : Kantorowicz*, Paris, Gallimard, coll. « L'un et l'autre », 1990 ; réédition, Les Belles Lettres, 2018.

4. Alain Boureau, *Le Simple Corps du roi...*, *op. cit.*, p. 20-21.

5. P. 372-373.

6. Christian Jouhaud, *Sauver le Grand-Siècle ? Présence et transmission du passé*, Paris, Seuil, 2007, p. 206.

7. P. 263-266 ; Ms., p. 112-113.

8. P. 283.

9. Louis Marin, « Représentation et simulacre », *Critique*, n° 543-544, juin-juillet 1978, p. 534-543.



**ROGER CHARTIER**  
professeur émérite  
au Collège de France

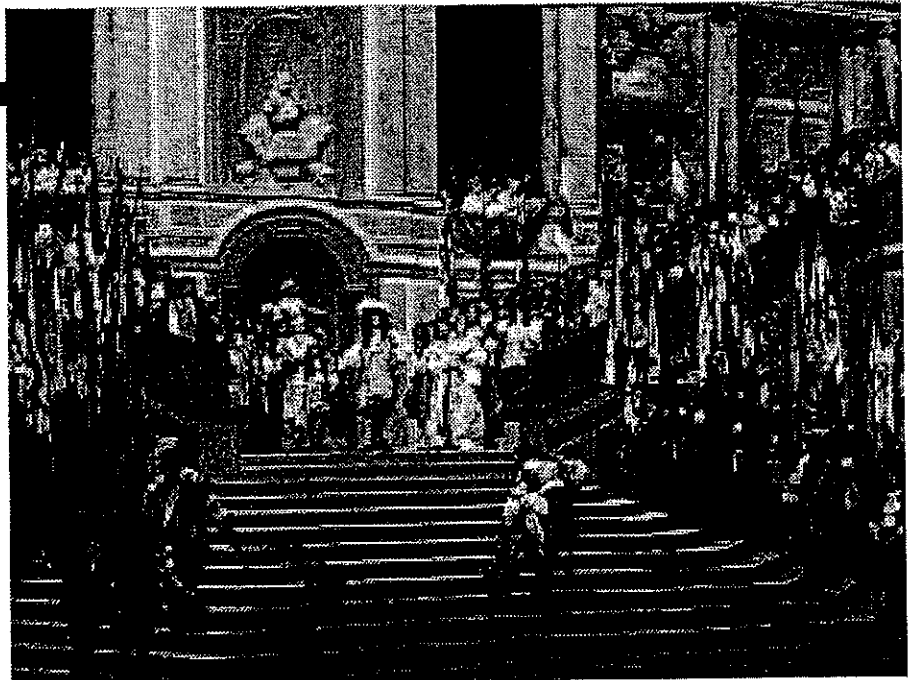
**L**e chroniqueur qui rapporte les événements sans distinguer entre les grands et les petits faits fait droit à cette vérité : que rien de ce qui eût jamais lieu n'est perdu pour l'histoire. C'est avec cette certitude du philosophe Walter Benjamin (1892-1940) que Christian Jouhaud est entré dans un texte qui l'accompagne depuis plus de vingt ans : un cahier manuscrit de 188 pages où se trouvent mis en récit les temps forts ou faibles d'une existence partagée entre la cour et la province.

Dans ce « livre », Marie du Bois (un homme ainsi prénommé à la suite d'un vœu paternel à la Vierge) a inscrit au fil des jours, entre 1647 et 1676, les faits, grands et petits, qui ont scandé sa double vie de propriétaire terrien en Vendômois et de valet de la chambre du roi, un office qui lui permettait durant les trimestres de son service d'être au plus près de Louis XIV. Le document, édité en 1936 par le chartiste Louis de Grandmaison (1864-1940), échappe aux catégories traditionnelles. Écrit à la première personne, il n'a rien d'une autobiographie ; décrivant les travaux et les jours, il n'est pas un livre de raison. Il est une « nappe continue d'écriture » qui transforme le vécu éphémère en traces durables.

Ce patient travail d'écriture est la raison du long compagnonnage de Christian Jouhaud avec ce texte étrange. Tous ses précédents livres se sont attachés à comprendre la puissance des écrits, compris comme des actions destinées à produire des effets politiques ou comme des dispositifs de pouvoir qui cimentent protections, patronages et clientèles. Le « livre » de Marie du Bois assigne d'autres rôles à l'écriture. Mémoire d'expériences dont les leçons doivent être transmises aux descendants, la mise en récit façonne les événements qu'elle rapporte. Le temps de l'écrit n'est pas celui du vécu. Il s'en nourrit, mais s'en écarte aussi en convoquant les souvenirs de lecture qui donnent sens, rétrospectivement, aux moments de l'existence.

Le récit que Marie du Bois fait de la mort de sa mère en 1649 illustre cette « indissociation de l'expérience vécue et de la pratique scripturaire qui la transmet ». Dans ce transfert de l'action à l'écrit, les temps s'enchevêtrent. A sa mère mourante, Marie du Bois conte la mort de Joseph entouré par Jésus et la Vierge, lue sans doute dans l'une des histoires bibliques qui habitent sa mémoire de fervent catholique. Son récit fait ainsi entrer dans sa maison « la présence immanente du divin ».

Nombreux sont les écrits présents dans son cahier. Marie du Bois cite, copie ou insère les documents qui justifient ses actes ou ses droits. En de nombreuses



« Réception du Grand Condé par Louis XIV (Versailles, 1674) ». Toile (1878) de Jean-Léon Gérôme. HERVÉ LEWANOWSKI/RMN-GP

Christian Jouhaud tire des textes de Marie du Bois, valet de chambre de Louis XIV, une réflexion vertigineuse sur l'écriture et la vie

# Confession d'un enfant du Grand Siècle

occasions, il mentionne l'importance des écrits qui lui ont permis d'obtenir grâces, protections et gratifications. Remettre au jeune roi un récit exemplaire de la mort de son père ou envoyer à de puissants correspondants des nouvelles de la cour ont été de profitables investissements sur l'écrit.

## Double intelligibilité

Pour faire entrer le lecteur dans ce flux d'écriture, Christian Jouhaud a pris un parti qui rend son livre semblable à nul autre. Il a découpé les segments narratifs qui sont autant de moments où l'écriture se fait plus intense. Il convient de ne pas enfermer ces « tertres textuels » dans des savoirs déjà établis mais, tout au contraire, il faut pénétrer comme par effraction dans la prose de Marie du Bois et s'y arrêter tout le temps nécessaire, pour construire patiemment la double intelligibilité des actions et de leur narration.

Les faits insignifiants de la vie de cour ou les menus conflits villageois se chargent alors de sens. Ils montrent que le valet du

roi, qui vit noblement mais dont la noblesse est mal assurée, sait user de véritables « talents de courtisan ». Ils attestent que Marie du Bois a traversé les années de la Fronde sans vraiment comprendre les affrontements politiques ni prendre parti, soucieux avant tout de protéger son domaine et son village des exactions de la soldatesque.

La subtilité captivante du livre de Christian Jouhaud ne se laisse pas facilement résumer. Un compte rendu ne peut qu'effleurer la troublante relation que l'historien entretient avec un texte si présent dans sa propre expérience. Marie du Bois a fait de ses actes des écrits dont se saisit l'écriture de Christian Jouhaud. « Au risque de s'y perdre », dit-il, lorsqu'il croit pouvoir déceler dans le récit les déceptions et amertumes qui fissurent la foi du valet en son maître royal. Dans une vertigineuse et magnifique mise en abyme, le lecteur accompagne Christian Jouhaud, tout comme celui-ci a accompagné Marie du Bois. ■

LE SIÈCLE DE  
MARIE DU BOIS.  
ÉCRIRE  
L'EXPÉRIENCE  
AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE,  
de Christian  
Jouhaud,  
Seuil, « L'univers  
historique »,  
416 p., 25 €.